

ROB

Rapport d'Orientation
Budgétaire 2026



Sommaire

Introduction	4
I. LE CONTEXTE GENERAL	6
1) Les tendances macro-économiques nationales et internationales	6
a) Contexte économique international	6
b) Contexte économique en zone euro	9
c) Contexte économique national.....	11
2) Les finances locales	13
a) En 2025	13
b) Coté intercommunal : un résultat à l'équilibre.....	14
II. BUDGET 2026 : PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 (PLF)	15
A) Les mesures Le coefficient de revalorisation des bases fiscales pour 2026	15
B) Les mesures phare du PLF 2026 pour le bloc communal	16
a) Le maintien du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO).....	16
b) Baisse de 25% de la compensation fiscale au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels	17
c) Le financement de l'enveloppe normée	17
C) Les autres mesures du PLF 2026 sur le fonctionnement	18
D) Les fonds de soutien à l'investissement (FIT)	20
a) Création d'un nouveau fonds d'investissement	21
b) Diminution du soutien à l'investissement vert.....	21
III. LE BUDGET GENERAL : PREPARATION BUDGETAIRE ET TENDANCES FINANCIERES 2025-2030	23
1) Eléments de contexte (2020-2026)	23
1.a le projet de territoire et son évaluation 2024	23
1.b l'audit et le pacte financier et fiscal.....	24
2) La section de fonctionnement	27
2.a Les recettes de fonctionnement.....	27
2.b Les dépenses de fonctionnement.....	30
2.c La tendance générale de la section de fonctionnement.....	35
2.d La prospective financière.....	36
3) La section d'investissement	40
3.a Les dépenses d'investissement.....	40
3.b Les recettes d'investissement.....	42
4) Les informations relatives à la dette	43
4.a Eléments de contexte	43

4.b Les éléments de dette de la CAPSO – budget général	45
4.c Les perspectives d'emprunt 2026	48
1) Le Budget Développement économique	50
1.a Le fonctionnement.....	50
1.b L'investissement.....	51
1.c La dette.....	53
2) Le budget transport	56
2.a Le fonctionnement.....	56
2.b L'investissement.....	57
2.c La dette.....	57
3) Le budget déchets.....	60
3.a Le fonctionnement.....	60
3.b L'investissement.....	61
3.c La dette.....	62
4) Le Budget production et distribution d'eau potable.....	64
4.a Le fonctionnement.....	64
4.b L'investissement.....	65
4.c La dette.....	66
5) Le budget assainissement	69
5.a Le fonctionnement.....	69
5.b L'investissement.....	70
5.c La dette.....	71
6) Le budget de l'assainissement non collectif (ANC).....	74
6.a Le fonctionnement.....	74
6.b L'investissement.....	75
6.c La dette.....	75
7) Le budget GEMAPI.....	76
7.a Le fonctionnement.....	76
7.b L'investissement.....	77
7.c La dette.....	78
IV. SYNTHÈSE GÉNÉRALE RELATIVE À LA DETTE (TOUS BUDGETS RÉUNIS).....	81

Introduction

Créée le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) regroupe 53 communes (108 107 habitants population DGF).

La collectivité exerce de nombreuses compétences, ce qui se traduit par un Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)¹ de 0.514, nettement supérieur à la moyenne nationale (0.399).

L'exercice de ces missions est reparti sur 9 budgets : budget général, production et distribution d'eau, assainissement, assainissement non collectif, GEMAPI, développement économique, transports, déchets ménagers ainsi que le CIAS.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant la forme et le contenu du débat.

Les objectifs du DOB sont les suivants :

- éclairer le vote des élus,
- discuter des orientations budgétaires de la collectivité,
- informer sur la situation financière.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (*Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT*).

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions,
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. En conséquence, toute délibération sur le budget qui n'aura pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (TA Versailles 28/12/1993, commune de Fontenay-le-Fleury ; TA Montpellier 11/10/1995, M. Bard c/ commune de Bédarieux ; TA Lyon 07/01/1997, Devolfe ; TA Paris 04/07/1997, M Kaltenbach ; TA Montpellier 05/11/1997, préfet de l'Hérault c/ syndicat pour la gestion du collège de Florensac).

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne pouvant intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (*T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses*).

Le rapport d'orientation budgétaire comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par l'agglomération portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,

¹ Le CIF est un indicateur qui permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements.

- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- Le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes et EPCI de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- A la structure des effectifs,
- Aux dépenses de personnel comportant, notamment, des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- A la durée effective du travail dans l'établissement.
- L'évolution des dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

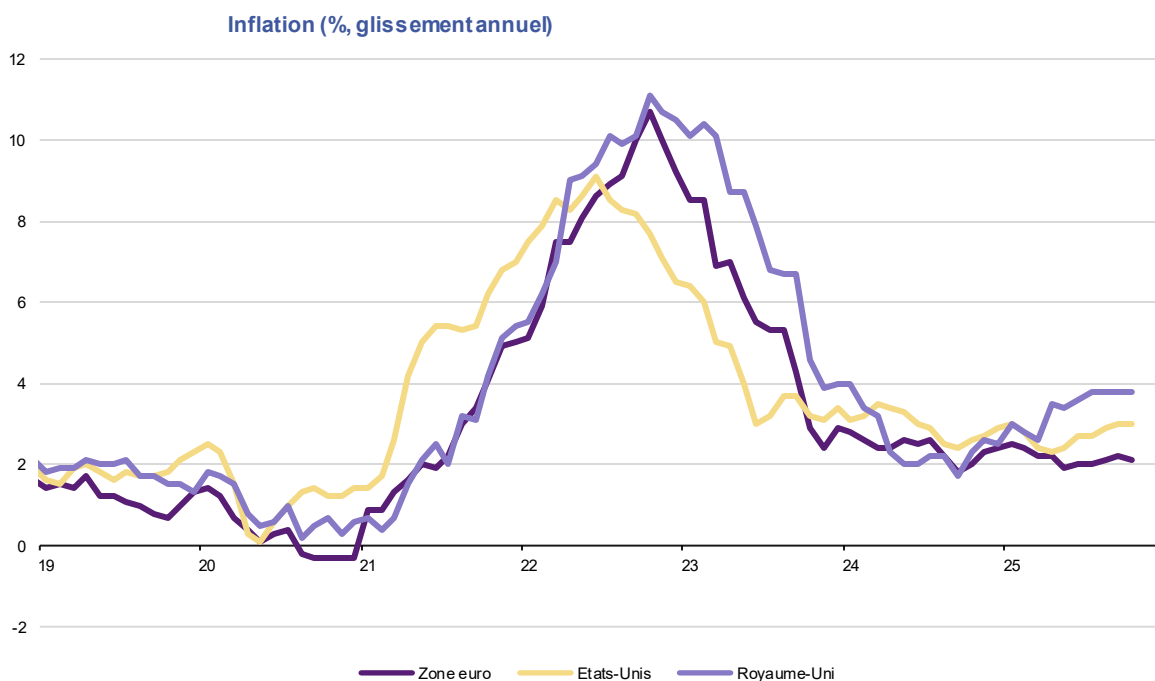
I. LE CONTEXTE GENERAL

1) Les tendances macro-économiques nationales et internationales

a) Contexte économique international

Pour les deux prochaines années, la croissance mondiale est prévue en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

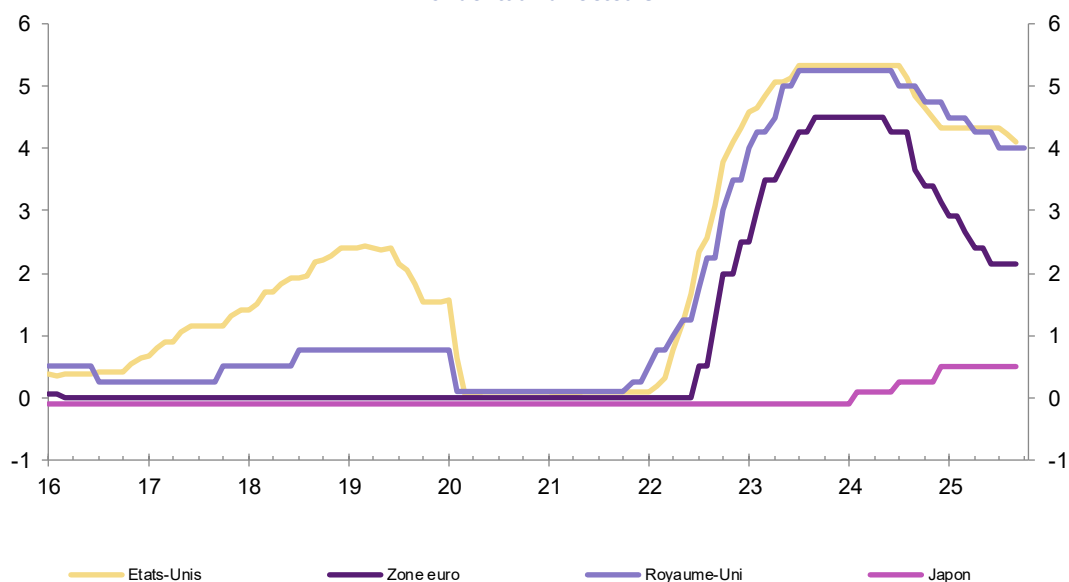
Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.



Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %. La BCE considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %. La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisse de taux, mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée.

Aux États-Unis, la Fed a commencé son cycle de baisses de taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 % (borne haute des taux Fed Funds) sur fond de ralentissement du marché du travail et malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane.

Monde : taux directeurs



Sources : Fed, BCE, BoE, BoJ, Natixis

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs aux attentes.

	Moyenne 2013-2019	2024	2025	2026	2027	2025 T4	2026 T4	2027 T4
		Pourcentage						
Croissance du PIB en volume¹								
Monde ²	3.4	3.3	3.2	2.9	3.1	3.0	3.0	3.1
G20 ²	3.5	3.4	3.2	2.9	3.1	2.9	3.0	3.2
OCDE ²	2.3	1.7	1.7	1.7	1.8	1.5	1.8	1.8
États-Unis	2.5	2.8	2.0	1.7	1.9	1.8	1.6	1.9
Zone euro	1.9	0.8	1.3	1.2	1.4	1.0	1.5	1.4
Japon	0.8	-0.2	1.3	0.9	0.9	0.5	1.3	0.7
Non-OCDE ²	4.4	4.5	4.4	3.9	4.0	4.1	3.9	4.1
Chine	6.8	5.0	5.0	4.4	4.3	4.7	4.3	4.3
Inde ³	6.8	6.5	6.7	6.2	6.4			
Brésil	-0.4	3.4	2.4	1.7	2.2			
Taux de chômage dans l'OCDE⁴	6.5	4.9	5.0	5.0	4.9	5.0	5.0	4.9
Inflation¹								
G20 ²⁻⁵	3.0	6.3	3.4	2.8	2.5	2.9	2.6	2.4
OCDE ⁶	1.6	5.0	4.2	3.5	2.8	4.2	3.1	2.6
États-Unis ⁷	1.3	2.6	2.7	3.0	2.3	3.0	2.9	2.1
Zone euro ⁸	0.9	2.4	2.1	1.9	2.0	2.0	1.9	2.0
Japon ⁹	0.9	2.7	3.2	2.2	2.1	2.7	2.2	2.1
Solde des administrations publiques dans l'OCDE¹⁰	-3.1	-4.7	-4.5	-4.6	-4.6			
Croissance du commerce mondial en volume¹	3.3	3.9	4.2	2.3	2.8	3.3	2.7	2.9

1. En pourcentage ; dans les trois dernières colonnes figure la variation en glissement annuel.
2. Calculé en utilisant des pondérations variables basées sur les PIB nominaux, en parités de pouvoir d'achat.
3. Exercice budgétaire.
4. Pourcentage de la population active.
5. Inflation globale.
6. Calculé en utilisant des pondérations variables basées sur les consommations privées nominales, en parités de pouvoir d'achat.
7. Déflateur des dépenses personnelles de consommation.
8. Indice des prix à la consommation harmonisé.
9. Indice national des prix à la consommation.
10. Pourcentage du PIB.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 118.

Focus sur la révolution des batteries : vers une baisse structurelle des coûts.

La révolution mondiale du stockage d'électricité dans les batteries entre dans une phase d'accélération historique. Selon le Financial Times, la capacité installée mondiale (la somme totale de l'énergie que les systèmes de batteries peuvent stocker déjà installée sur la planète) atteindra environ 617 GWh en 2025, contre à peine 60 GWh en 2018, et pourrait dépasser 6 TWh à horizon 2035. Cette croissance exponentielle reflète la combinaison de trois facteurs :

- la baisse rapide des coûts des technologies lithium-ion (90% de baisse depuis 2010),
- l'explosion des investissements publics et privés dans les énergies renouvelables,
- la nécessité de stabiliser des réseaux électriques de plus en plus dépendants du solaire et de l'éolien.

Le modèle des « méga-batteries » s'impose désormais comme un pilier de la transition énergétique. Alors qu'en 2022, un seul site de stockage dépassait le gigawatt-heure, on en dénombre aujourd'hui plus de 40 opérationnels dans le monde, et plusieurs dizaines en construction au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, au Chili, en Australie et aux Philippines. Ces infrastructures permettent de stocker l'électricité excédentaire produite pendant les pics d'ensoleillement ou de vent, puis de la restituer lors des pointes de consommation, transformant la batterie en véritable outil d'équilibrage du réseau. Leur rôle devient stratégique : prévenir les black-out, amortir la volatilité des prix et réduire la dépendance aux centrales thermiques.

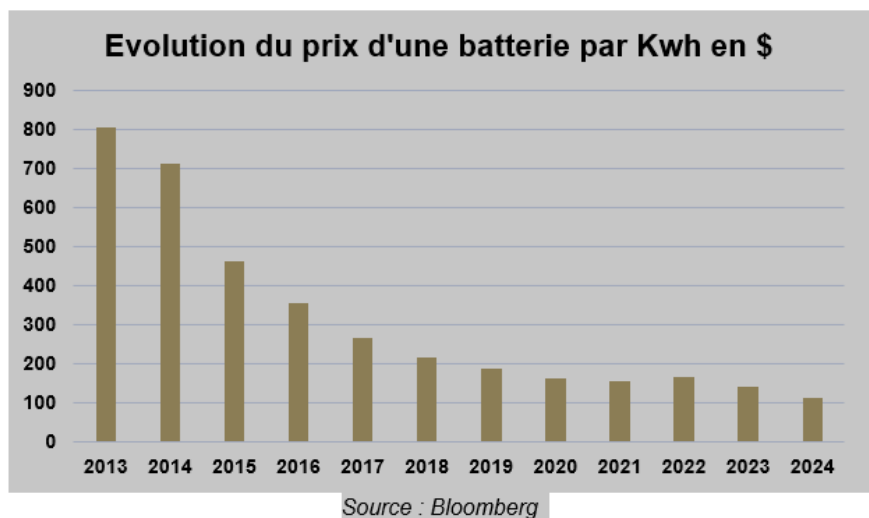
La Chine concentre encore près de 70% de la chaîne mondiale de production et de raffinage des batteries. Elle assure environ 60 à 70% de la production mondiale de terres rares et contrôle plus de 85% de leur raffinage, ce qui lui confère une position quasi monopolistique dans cette filière stratégique. Grâce à cette maîtrise industrielle, Pékin détient un levier essentiel sur les secteurs mondiaux des technologies vertes, de la défense et de l'électronique, fortement dépendants de ces matériaux critiques.



Source : S&P Global Market Intelligence

L'Union européenne prévoit par ailleurs de mobiliser plus de 15 milliards d'euros via la Banque européenne d'investissement pour financer le stockage et les infrastructures de réseau associées.

Sur le plan économique, la montée en puissance du stockage ouvre une nouvelle étape du marché énergétique. En captant l'électricité à bas prix lors des excédents et en la restituant lors des pénuries, les opérateurs de batteries jouent désormais un rôle d'arbitre énergétique. À terme, ce modèle devrait lisser les prix sur les marchés de gros, renforcer la stabilité des réseaux et réduire la volatilité associée aux énergies intermittentes. En parallèle, la baisse continue du coût des batteries — estimé autour de 110 \$ par kWh aujourd'hui — laisse entrevoir un basculement structurel : le stockage n'est plus une contrainte technique, mais un levier de compétitivité. Cela entraînerait aussi une baisse considérable de l'impact de l'inflation des matières premières et réduirait la dépendance de l'Europe et de la France sur les pays exportateurs de gaz et de pétrole.



La généralisation du stockage à grande échelle pourrait permettre, d'ici la fin de la décennie, de couvrir près de 10% des besoins en flexibilité du système électrique européen, contre moins de 2% aujourd'hui. Cette révolution silencieuse s'annonce ainsi comme la clé de voûte du futur mix énergétique : celle qui rend enfin les renouvelables prévisibles, pilotables et rentables.

b) Contexte économique en zone euro

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8% en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1er semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9% en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+ 0,9%), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

	Croissance du PIB (%)			Inflation (%)		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Zone Euro	0,8	1,3	1,2	2,4	2,1	1,7
<i>Allemagne</i>	-0,5	0,3	1,3	2,5	2,2	2,3
<i>France</i>	1,1	0,9	1,0	2,3	1,0	1,3
<i>Italie</i>	0,5	0,5	1,0	1,1	1,7	1,3
<i>Espagne</i>	3,5	2,9	2,1	2,9	2,6	1,7

Focus sur le réarmement de l'Europe

Avant l'invasion de l'Ukraine en 2022, les dépenses militaires des États membres de l'Union européenne représentaient en moyenne 1,3% du PIB, soit environ 220 milliards d'euros. Trois ans plus tard, elles atteignent près de 1,9% du PIB, pour un total avoisinant 370 à 380 milliards d'euros. L'effort collectif a donc bondi de plus de 150 milliards d'euros, un changement d'échelle inédit depuis la guerre froide. Cette hausse traduit une volonté claire de renforcer la souveraineté stratégique européenne dans un environnement sécuritaire de plus en plus instable.

L'Allemagne illustre cette rupture. Avant 2022, son budget de défense s'élevait à environ 50 milliards d'euros, soit 1,4% du PIB. Aujourd'hui, Berlin prévoit d'y consacrer plus de 160 milliards en 2025 et d'atteindre 3,5% du PIB à horizon 2029. Le plan « Zeitenwende », doté de 500 milliards d'euros sur dix ans, permettra notamment le renouvellement complet des équipements terrestres, aériens et antimissiles de la Bundeswehr (l'armée allemande). La France et l'Italie suivent la même trajectoire, avec des hausses budgétaires comprises entre 20 et 40% en deux ans.

Le soutien à l'Ukraine reste central. Depuis février 2022, les pays européens ont engagé plus de 150 milliards d'euros d'aide militaire, dont près de 40 milliards sur l'année 2025. Ces fonds couvrent la livraison de systèmes de défense, de munitions et la formation des troupes. Par comparaison, la Russie consacre désormais environ 7% de son PIB à la défense, soit près de 150 milliards de dollars par an, plus du double de son niveau pré-guerre. Cet écart illustre l'intensité de la militarisation en cours, mais aussi la dépendance croissante des économies européennes à un effort de défense prolongé.

Sur le plan budgétaire, cet ajustement pèse inévitablement sur les équilibres publics. L'augmentation rapide des crédits militaires accroît la dette dans plusieurs pays et réduit la marge de manœuvre pour les politiques sociales et d'investissement civil. Toutefois, les gouvernements misent sur les retombées industrielles et technologiques de cet effort (création d'emplois, relocalisation de capacités stratégiques et développement de filières duales) pour en atténuer le coût à moyen terme. L'Europe entre ainsi dans une phase où la défense redevient un pilier central de la politique économique, au prix d'une réallocation durable des priorités budgétaires.

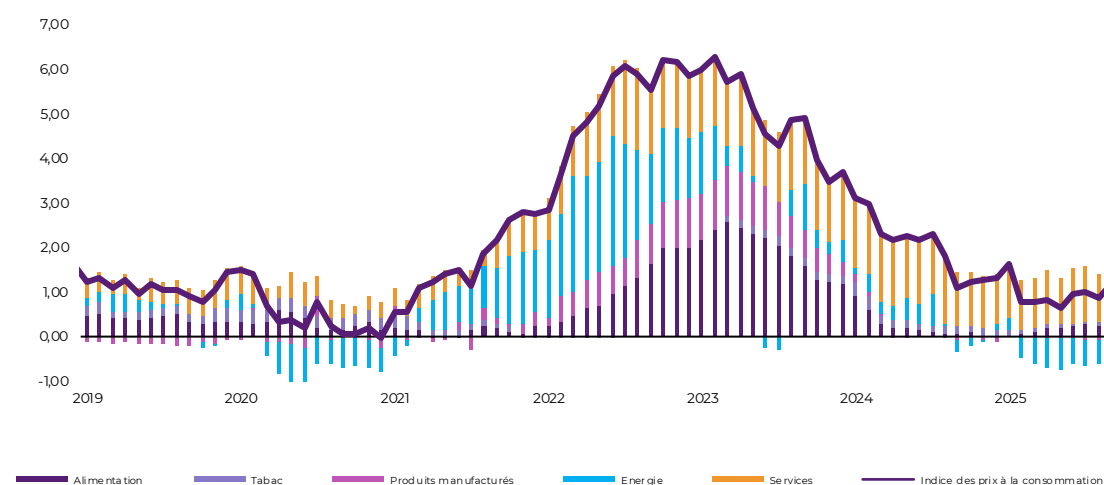
c) Contexte économique national

Une croissance relativement faible de **0,9 % en 2025** et **1,0 % en 2026** est anticipée. La croissance française a été dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 %) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

	2024	2025	2026
PIB (%)	1,1	0,9	1,0
Consommation privée (%)	1,0	0,4	0,6
Consommation publique (%)	1,4	1,4	1,0
Exportations (MA, %)	2,4	0,9	2,8
Importations (MA, %)	-1,3	2,2	1,7
Inflation IPCH (%)	2,3	1,0	1,3
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	2,4	1,6	1,4

L'inflation est de 1 % en 2025 et attendue pour 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024.



L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par :

- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Emploi : un climat qui se dégrade

Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (- 60 600 emplois après + 43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé.

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4^{ème} trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

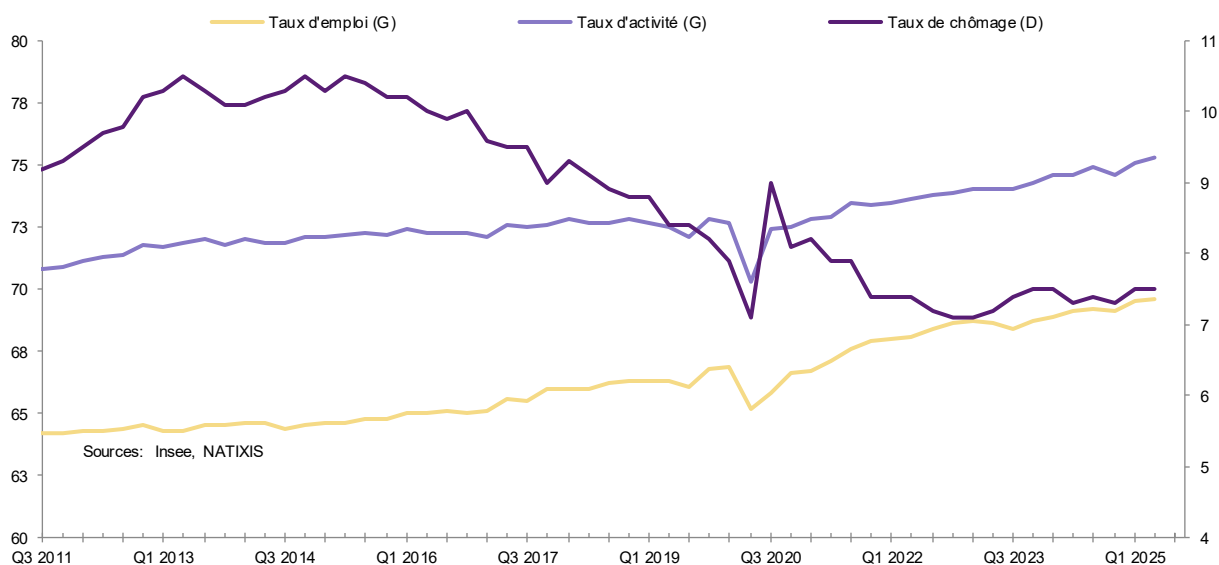
Ralentissement des salaires

Les salaires horaires (secteur marchand non agricole) ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur.

En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1^{er} trimestre.

Taux de chômage attendu en légère hausse

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2^{ème} trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.



L'endettement public et les finances publiques

La question de l'endettement public reste préoccupante en France :

- la dette publique devrait atteindre **116 % du PIB** en 2025 (**118% en 2026**),
- le déficit public, bien qu'en réduction, est estimé à **4.9 % du PIB** en 2026, soulignant des efforts de consolidation budgétaire insuffisants pour le moment,
- les collectivités territoriales continuent de faire face à des contraintes budgétaires accrues, avec une baisse des dotations de l'État.

2) Les finances locales

a) En 2025

En 2024, les collectivités locales ont confirmé la croissance continue de l'investissement observée depuis 2021 presque intégralement pour l'ensemble des niveaux. Ces niveaux historiques ont été financés à 29 % par une épargne nette en repli, conséquence d'un effet de ciseaux particulièrement marqué (plus d'1 point d'écart entre la croissance des dépenses de fonctionnement et celle des recettes).

En 2025, l'investissement poursuivrait sa hausse de fin de mandat, mais uniquement au sein du bloc communal, les départements et les régions diminuant leurs efforts compte tenu de leurs contraintes financières.

L'épargne nette financerait, comme en 2024, 29 % de l'investissement. Elle serait en légère hausse, principalement sous l'effet de la reprise des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et de la maîtrise des charges à caractère général qui, après plusieurs années de croissance soutenue, devraient accuser un très fort ralentissement, voire une légère baisse selon les niveaux. Les autres recettes fiscales seraient atones (gel des fractions de TVA, revalorisation faible des bases) et seraient pour la première année ponctionnées au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO). Le besoin de financement resterait à un niveau important, assez classique en année préélectorale (- 10 milliards d'euros, soit environ 0,3 point de PIB), et serait comblé par un recours à l'emprunt encore fort (près de 28 milliards d'euros) et un prélèvement sur la trésorerie du bloc communal.

Focus sur le Bloc communal (EPCI et communes)

En 2025, le budget (hors dette) du bloc communal (communes, groupements à fiscalité propre et syndicats), y compris budgets annexes et consolidé des flux croisés, s'élèverait à 206,9 milliards d'euros. Malgré le maintien d'un léger effet de ciseau en raison de dépenses de fonctionnement (+ 2,8 % à 148,1 milliards d'euros) plus dynamiques que les recettes (+ 2,3 % à 178,1 milliards d'euros), l'épargne brute se stabiliserait à 30 milliards d'euros. L'investissement continuerait de progresser (58,8 milliards d'euros), à un rythme moins soutenu qu'en 2024 mais classique en fin de mandat. La stabilisation de l'autofinancement est compensée par un recours à l'emprunt plus important. Le flux net de dette avoisinerait les 5 milliards d'euros ; conséquence, l'encours de dette progresserait de 3,5 %. Un nouveau prélèvement sur le fonds de roulement pourrait également être observé, dans les mêmes proportions que l'an dernier (1,8 milliard d'euros).

Bloc communal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
RECETTES COURANTES (1)	+ 3,3	174,1	+ 2,3	178,1	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 8,3	56,0	+ 4,9	58,8
Recettes fiscales	+ 3,3	100,2	+ 2,2	102,3	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 2,0	27,7	+ 2,7	27,9	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 5,2	31,7	+ 0,2	31,8
Participations	+ 8,9	9,0	+ 2,9	9,2	- Recettes d'investissement (6)	+ 3,3	21,0	+ 5,2	22,1
Produit des services	+ 3,6	25,7	+ 4,7	26,9	- Flux net de dette (7) =		+ 3,3		+ 4,9
Autres	+ 1,4	11,6	+ 1,9	11,8	- Emprunts nouveaux*	+ 14,4	16,5	+ 9,7	18,1
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 4,2	144,1	+ 2,8	148,1	- Remboursements (8)**	+ 0,1	13,2	- 0,1	13,2
Dépenses de personnel	+ 4,4	62,7	+ 3,8	65,1	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 1,7	-	- 1,8
Charges à caractère général	+ 4,0	49,3	+ 2,3	50,5	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 2,5	141,8	+ 3,5	146,7
Dépenses d'intervention	+ 6,1	24,0	+ 2,5	24,6					
Autres	- 9,1	4,4	- 2,0	4,3					
Intérêts de la dette	+ 11,4	3,7	+ 0,2	3,7					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 0,9	30,0	+ 0,1	30,0					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 1,7	16,8	+ 0,2	16,9					

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés
 p : prévisions
 * hors opérations financières
 (9)=(3)+(6)+(7)-(4)

Y compris la collectivité unique à statut particulier «Ville de Paris». Comptes des communes, groupements à fiscalité propre et syndicats.

b) Coté intercommunal : un résultat à l'équilibre

Les groupements à fiscalité propre verraient leur épargne chuter en 2025 (- 2,0 %) pour la première fois depuis 2016, en lien avec un ralentissement marqué des recettes de fonctionnement (+ 1,5 % à 54,8 milliards d'euros, reversements fiscaux compris), plus important que celui des dépenses (+ 2,0 %, à 47,6 milliards d'euros y compris reversements fiscaux). Pour autant, les investissements devraient rester dynamiques, entre autres du fait des exigences de la transition écologique (+ 5,6 %) en 2025. Ces derniers seraient financés par des subventions et participations bien qu'en progression moins importante que l'an dernier avec un recours plus marqué à l'endettement. Le flux net de dette s'établirait à + 1,7 milliard d'euros et l'encours de dette augmenterait ainsi de 5,5 %. Le prélèvement sur le fonds de roulement serait d'un montant de 0,3 milliard d'euros.

Groupements à fiscalité propre (GFP)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 3,4	54,0	+ 1,5	54,8	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 12,0	13,4	+ 5,6	14,2
Hors reversements fiscaux	+ 4,2	42,1	+ 1,7	42,9	financées par :				
Recettes fiscales*	+ 3,2	35,3	+ 1,6	35,9	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 4,3	7,3	+ 2,2	7,5
Dotations et compensations fiscales	+ 2,3	10,2	+ 1,7	10,1	- Recettes d'investissement (6)	+ 7,1	4,8	+ 4,4	5,0
Produit des services	+ 6,3	4,0	+ 5,0	4,2	- Flux net de dette (7) =		+ 1,3		+ 1,7
Autres	+ 4,5	4,6	+ 1,7	4,6	- Emprunts nouveaux**	- 25,6	4,1	+ 10,0	4,5
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 3,8	46,7	+ 2,0	47,6	- Remboursements (8)**	+ 0,1	2,8	+ 0,6	2,8
Hors reversements fiscaux	+ 5,0	34,8	+ 2,5	35,6	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	+ 0,1	-	- 0,3
Dépenses de personnel	+ 5,8	12,8	+ 4,0	13,3	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 5,0	30,9	+ 5,5	32,5
Charges à caractère général	+ 4,4	9,0	+ 1,3	9,1					
Dépenses d'intervention	+ 5,5	10,5	+ 2,4	10,7					
Autres (dont reversements fiscaux)	+ 0,0	13,7	+ 0,5	13,7					
Intérêts de la dette	+ 13,7	0,8	- 0,5	0,8					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 0,6	7,4	- 2,0	7,2					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 0,9	4,6	- 3,6	4,4					

Budgets principaux
 p : prévisions
 * avant déduction des reversements fiscaux au sein de l'ensemble intercommunal. ** hors opérations financières.
 (9)=(3)+(6)+(7)-(4)

Y compris les établissements publics territoriaux (EPT), la métropole du Grand Paris et la métropole de Lyon.

II. BUDGET 2026 : PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 (PLF)

Le projet de loi de finances pour 2026 présenté le 14 octobre 2025 vise à concilier financement des priorités et restauration des marges budgétaires.

Au 15 janvier, date d'écriture de ce rapport, le projet de loi est toujours en discussion au parlement et n'a pas été adopté.

Face à l'échec de l'adoption du budget 2026 dans les délais constitutionnels, le conseil des ministres a adopté un projet de loi spéciale le 23 décembre 2025 pour assurer la continuité des services publics et assurer les ressources de l'État et des collectivités à partir du 1^{er} janvier 2026. La loi spéciale a été promulguée le 27 décembre 2025.

Cette loi ne remplace pas le budget. Elle a pour objectif d'organiser une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2026.

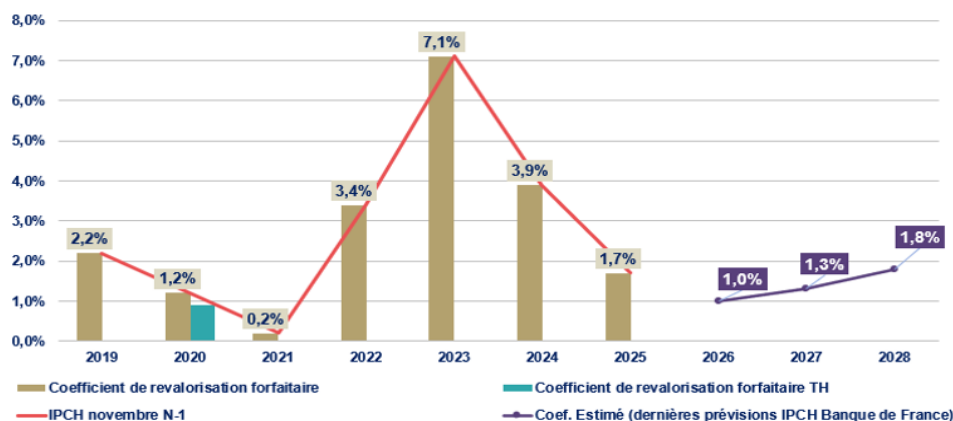
Le présent rapport reprendra par conséquent les mesures présentées dans le projet de loi de finances 2026 du 14 octobre 2025, toujours discutées lors de son écriture.

Le Projet de loi de finances (PLF) 2026 s'inscrit dans un contexte de forte contrainte budgétaire et de pressions politiques multiples. Le gouvernement a choisi une approche de maintien de la discipline fiscale sans mesures perçues comme punitives pour les ménages. Le texte repose sur une hypothèse de croissance modeste, autour de 1% en 2026, et prévoit un **effort budgétaire de près de 12 milliards d'euros d'économies nettes sur la dépense publique**. L'objectif est de ramener le déficit public à 5,1% du PIB en 2026, contre 5,5% en 2025, avec une stabilisation progressive de la dette autour de 116% du PIB.

A) Les mesures Le coefficient de revalorisation des bases fiscales pour 2026

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée. Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH de novembre 2025 est ressorti sur un an à **+0.8%**. C'est ce coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui s'appliquera pour l'année 2026. Sur le reste de la période, selon les dernières prévisions de la Banque de France, l'IPCH s'établirait à +1 % en 2026 (Année entière), 1,3% en 2027 et à +1,8% en 2028.



B) Les mesures phare du PLF 2026 pour le bloc communal

a) Le maintien du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO)

Afin d'associer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics, l'article 186 de la LF pour 2025 a prévu la création d'un « Dispositif de lissage conjoncturel » des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales.

Le « DILICO » a concerné en 2025 1924 communes, 141 EPCI, 50 Départements, 12 Région pour un montant de 1 milliard d'euros.

Ce dispositif est renforcé et reconduit dans le PLF 2026 qui en double les montants (2 milliards d'euros), en élargit le périmètre et en modifie certaines modalités.

Pour chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, il est calculé un indice synthétique (IS) de ressources et de charges à partir des rapports suivants :

- Le rapport entre le potentiel fiscal par habitant de l'établissement et le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- Le rapport entre le revenu par habitant de l'établissement et le revenu moyen par habitant de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

L'indice synthétique de ressources et de charges est obtenu par l'addition des rapports en pondérant le « potentiel fiscal par habitant » par 75 % et le « revenu par habitant » par 25 %.

En 2025, les EPCI dont l'IS était supérieur à 110 % de la moyenne nationale contribuent

En 2026, le seuil est abaissé à **80 %**, intégrant ainsi de nombreux EPCI auparavant en dessous du seuil, dans une logique d'augmentation de l'effort de contribution au sein du bloc intercommunal. Pour chaque EPCI contributeur, la contribution ne peut excéder 2 % des RRF de son budget principal, (minorées des atténuations de produits et des recettes exceptionnelles).

Le DILICO 2026, le produit de la contribution est reversé sur les cinq années suivantes, en raison d'un cinquième par an, dans la limite de 80% du montant prélevé ainsi les 20% de chaque reversement annuel sera affecté à la péréquation renforçant la redistribution vers les collectivités les plus fragiles.

Cependant, le reversement du DILICO 2026 est donc conditionné au respect, d'une évolution des dépenses réelles inférieure à la croissance du PIB, fixée à +1,2 % pour 2026.

En résumé :

	DILICO « 1 » de 2025	DILICO « 2 » de 2026
Pourquoi ?	Lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités territoriales afin de contribuer au redressement des comptes publics	
Combien ?	1 milliards d'euros de régulation réparti entre le bloc communal, les départements et les régions	2 milliards d'euros de régulation réparti entre le bloc communal, les départements et les régions
Pour qui ?	Les collectivités en fonction d'un indice synthétique (IS)	
Et ensuite ?	90% du montant régulé reversé sur <u>trois ans</u> aux collectivités contributrices Abondement des 10 % restants au profit du FPIC	80 % du montant régulé reversé sur <u>cinq ans</u> aux collectivités contributrices Abondement des 20 % restants au profit du FPIC

Selon intercommunalité de France, la CAPSO ne serait, en principe, pas contributrice au DILICO en 2026, au vu des avancées parlementaires au 17 décembre contrairement aux premières versions de travail.

- b) Baisse de 25% de la compensation fiscale au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels

Le PLF 2026 (article 31) met fin à la compensation dynamique à l'euro près promise par le gouvernement lors de la mise en place de la réduction des impôts dits de production en 2021, avec l'application d'un coefficient de 0,75 sur le montant de la compensation.

Cette baisse de 25% pourra également impacter le produit de taxe foncière sur le bâti puisque le coefficient correcteur, issu de la réforme de la TH, s'applique également sur cette compensation fiscale.

En 2026, la CAPSO verrait une **diminution de cette compensation à hauteur de 967 100 €** selon les estimations d'intercommunalité de France en date du 17 décembre.

- c) Le financement de l'enveloppe normée

Les variables d'ajustement participent au financement des autres mesures de l'enveloppe normée. Le périmètre reste très fluctuant au gré des lois de finances, ces dernières évoluant presque tous les ans.

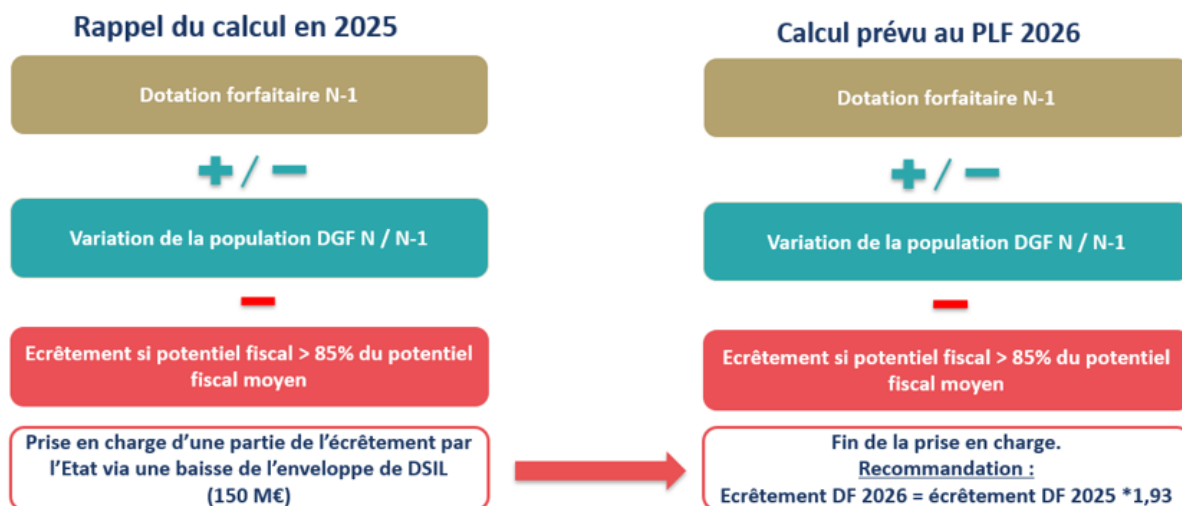
En 2026, le bloc communal sera fortement mis à contribution via sa DCRTP pour un montant global prévu de 527 M€ (487 M€ en 2025), ce qui représenterait environ **996 500 € en moins pour la CAPSO** selon les estimations d'intercommunalité de France en date du 17 décembre.

Sur ces 3 mesures phares du PLF 2026 la CAPSO pourrait se voir contrainte d'apporter une contribution de presque 2 M€, ce qui aura des impacts forts sur son épargne et donc sa capacité à investir.

C) Les autres mesures du PLF 2026 sur le fonctionnement

a) Les dotations du bloc communal et des EPCI et l'écrêtement

L'article 31 du PLF 2026 intègre une reconduction des montants de la dotation globale de fonctionnement à leur niveau de 2025.



Elle comprend une augmentation de 320 M€ concentrée sur les dotations de péréquation reprises ci-dessous :

- **la dotation de solidarité urbaine** et de cohésion sociale (DSU) progresserait de 140 M€.
- **la dotation de solidarité rurale (DSR)** progresserait de 150 M€ en 2025, le revenu par habitant pris en compte pour déterminer l'éligibilité à la fraction cible est celui constaté en moyenne sur les trois derniers exercices connus, plutôt que sur le seul dernier exercice.
- **la dotation d'intercommunalité (DI)**, perçue par les groupements à fiscalité propre, progresserait de 90 M€ (comme chaque année depuis sa réforme en 2019) et s'établirait à 1,948 Mds€. La baisse de la dotation de compensation part salaire atténuerait l'enveloppe supplémentaire de DI à hauteur de 60 M€, l'évolution réelle ne serait donc que de 30 M€ pour l'intercommunalité.

La DGF des EPCI est composée de deux parts : la dotation d'intercommunalité (dotation de base + dotation de péréquation) et la dotation de compensation (compensation part salaires).

On retrouve donc la garantie d'évolution de droit commun, applicable à tous les EPCI, qui permet de bénéficier d'au moins 95% de la dotation d'intercommunalité par habitant de N-1, et un plafond de 120% de l'année précédente.

S'ajoute également une garantie de non-baisse pour les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération dont le CIF est supérieur à 0,35 et pour les communautés de communes dont le CIF est supérieur à 0,5 (ce qui est le cas de la CAPSO).

Un écrêtement de la dotation de compensation de la DGF des EPCI à hauteur de 90 millions d'euros est prévu dans le PLF 2026 pour abonder de manière complémentaire la DI.

La Loi de Finances pour 2026 s'inscrit dans la continuité de la réforme de 2019.

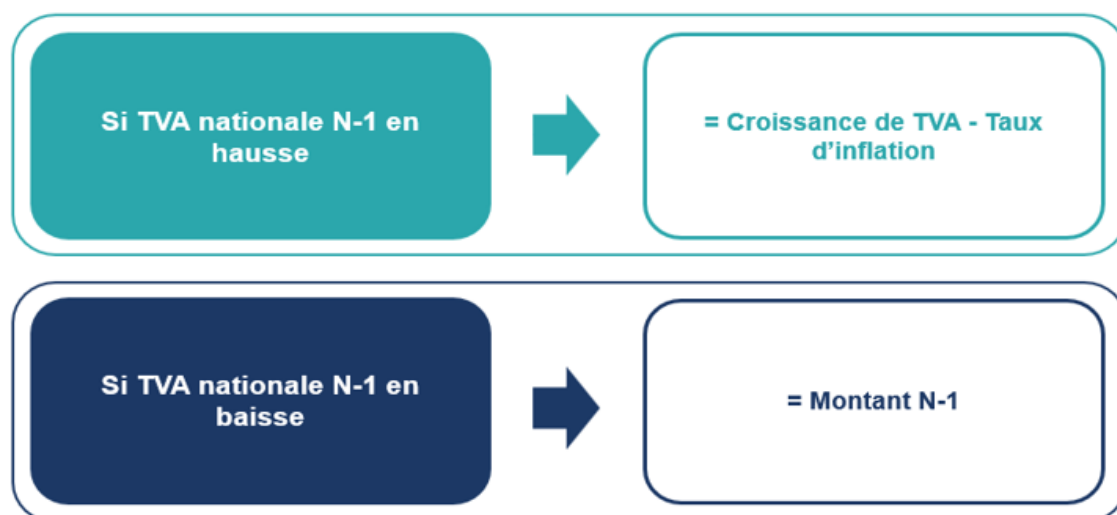
b) La fraction de TVA pour les EPCI et les Départements

Depuis 2021, les EPCI et les départements reçoivent une fraction de TVA afin de compenser la perte de la taxe d'habitation (EPCI) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (Départements). Cette fraction, qui correspondait en 2021 au montant de la perte d'un panier fiscal 2020, est dynamique depuis 2022.

La loi de finances 2023 a compensé la suppression de la CVAE par l'affectation aux communes, intercommunalités et départements d'une nouvelle fraction de TVA.

Depuis la Loi de Finances pour 2025, l'indexation TVA est constatée en N-1 pour N. Pour 2025, le gouvernement avait mis en place une suppression ponctuelle de progression de fraction de TVA.

Le PLF 2026 confirme le retour à l'indexation TVA sur la croissance réelle de la TVA N-1, mais en la minorant chaque année de l'inflation, sans que le taux puisse être négatif.



Cette mesure priverait donc les collectivités de dynamique de fraction de TVA en 2026, la TVA nationale pour 2025 étant attendue en baisse d'après le PLF (-0,3% par rapport à la TVA 2024).

c) Les mesures relatives au FPIC : une enveloppe toujours stable à 1 milliard d'€

L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) serait de nouveau maintenue à 1 milliard d'€ en 2026.

Cependant, 10% des prélèvements du DILICO 2025 et 20% des prélèvements prévus dans le cadre du DILICO 2026 viendraient alimenter le FPIC, renforçant la redistribution vers les collectivités les plus fragiles.

Voici pour rappel la liste des modifications qui pourraient occasionner une variation du montant du FPIC prélevé ou reversé pour votre entité :

- Des transferts de compétences (impactant le CIF)
- L'évolution de la population DGF
- L'évolution de la carte intercommunale au niveau national

Pour la CAPSO, on peut estimer que le montant 2026 serait quasi stable par rapport à 2025.

d) Retour sur la suppression de la CVAE

Le PLF 2026 propose d'introduire de nouveau la suppression progressive de la CVAE dès 2026, qui sera donc définitivement supprimée en 2028. Le calendrier reste inchangé pour les collectivités.

	2023 - 2027	2028
ENTREPRISES	Baisse progressive de CVAE	Suppression de la CVAE
COLLECTIVITE	Dès 2023, perte de la CVAE et compensations des exonérations de CVAE	

e) Suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement

L'article 32 du PLF 2026 supprime le FCTVA en fonctionnement qui concernait les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux, et de l'informatique en nuage.

f) La hausse des taux de cotisation CNRACL

La hausse de la cotisation des employeurs à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) a été actée par décret du 30 janvier 2025.

Une hausse de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, qui passera ainsi de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, soit une hausse cumulée de 12 points.

L'impact pour la CAPSO est de 470 000 € par an jusqu'en 2028.

D) Les fonds de soutien à l'investissement (FIT)

Le PLF 2026 s'inscrit dans un effort national de redressement des comptes publics impactant directement les finances des collectivités locales. Deux mesures retiennent particulièrement l'attention :

- Création du fonds d'investissement pour les territoires,

- Diminution du soutien à l'investissement

a) Création d'un nouveau fonds d'investissement

Le FIT introduit par l'article 74 du PLF 2026 est la principale mesure de simplification du soutien à l'investissement local.

En effet, il remplace et fusionne trois dotations historiques : la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux), la DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local) et la DPV (Dotation Politique de la Ville).

LF 2025					PLF 2026	
<u>Enveloppe :</u>	DSIL	DETR	DPV	DSID	FIT	Fonds Vert
<u>Montant :</u>	420 M €	1,046 Md €	150 M €	212 M €	1,4 Md €	650 M € (- 43%)
Eligibilité :	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Départements de métropole et d'Outre-Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier	Communes rurales, intercommunalités, collectivités urbaines en difficulté	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR
Objet :	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Education, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural	Investissements locaux : équipements publics, rénovation...	Investissements écologiques : rénovation énergétique, biodiversité...
					Objectif : Rationaliser les anciennes dotations (DETR, DSIL, DPV)	Objectif : Accélérer la transition écologique dans les territoires

b) Diminution du soutien à l'investissement vert

Pour rappel, le fonds vert permet de financer les projets en matière de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie. C'est un outil crucial, géré localement, pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Toutefois, le PLF 2026 prévoit une révision à la baisse de l'enveloppe de ce dispositif. Cela s'inscrit dans la logique d'économie de l'Etat. Cette contraction budgétaire fait l'objet de vives critiques, car elle risque de freiner l'élan des projets locaux de transition écologique.

	Rappel de l'enveloppe 2025	Enveloppe 2026	Eligibilité	Objet
Fonds vert	1,15 Mds€	650 M€	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	En priorité la rénovation des écoles Toutes actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

c) Modification du calendrier de versement du FCTVA pour les EPCI et EPT

L'article 32 du PLF 2026 modifie l'année de reversement du FCTVA pour les EPCI et EPT :

	Année de la dépense d'équipement
Jusqu'en 2025	N
A partir de 2026	N - 1

L'année 2026 serait donc une « année blanche » sur le FCTVA pour les EPCI et les EPT, le FCTVA sur les dépenses 2025 ayant déjà été versé en 2025.

Toutefois, aucune modification du taux (16,404%) n'est à prévoir.

III. LE BUDGET GENERAL: PREPARATION BUDGETAIRE ET TENDANCES FINANCIERES 2025-2030

Précision : dans l'attente de l'approbation des résultats de l'exercice, les données 2025 restent des éléments prévisionnels (adoption en juin 2026 cette année).

1) Eléments de contexte (2020-2026)

1.a le projet de territoire et son évaluation 2024

Les élus municipaux, communautaires ainsi que les acteurs locaux ont pu coconstruire le projet de territoire au travers d'ateliers

Il a formé une feuille de route vers l'horizon 2030 et témoigne de la volonté d'afficher une vision partagée du territoire, d'affirmer les ambitions de développement des politiques publiques en plaçant l'utilisateur au cœur de notre action, mais aussi d'assurer l'équité pour les différentes composantes du territoire, tout en renforçant l'attractivité par les défis de la transition qu'elle soit économique, écologique ou numérique.



Les notions de proximité avec les habitants et les élus, d'attractivité du territoire sont fortement ressorties lors des échanges et ont été le socle pour fixer les grandes orientations stratégiques.

Le projet de territoire s'est inscrit comme la clé de voute de plusieurs documents cadre tels que le pacte de gouvernance adopté le 9 mars 2021, le pacte fiscal et financier présenté lors de ce même conseil communautaire de septembre 2021 et enfin l'étude organisationnelle des services qui s'est achevée courant 2022.

Il se décline en deux grandes parties :

- Les orientations stratégiques avec trois grandes priorités
 1. Conforter l'attractivité du Pays de Saint-Omer
 2. Un programme ambitieux de projets structurants
 3. Renforcer la proximité par un maillage équilibré sur le territoire

- Les actions identifiées par champs de compétence

16 thématiques, représentées par 193 actions ont été reprises : aménagement, mobilité, habitat, économie et emploi, commerce, innovation et numérique, tourisme, formation et enseignement supérieur, culture, sport, petite enfance, développement social, déchets, eau, environnement et transition écologique, relation à l'utilisateur – Attractivité.

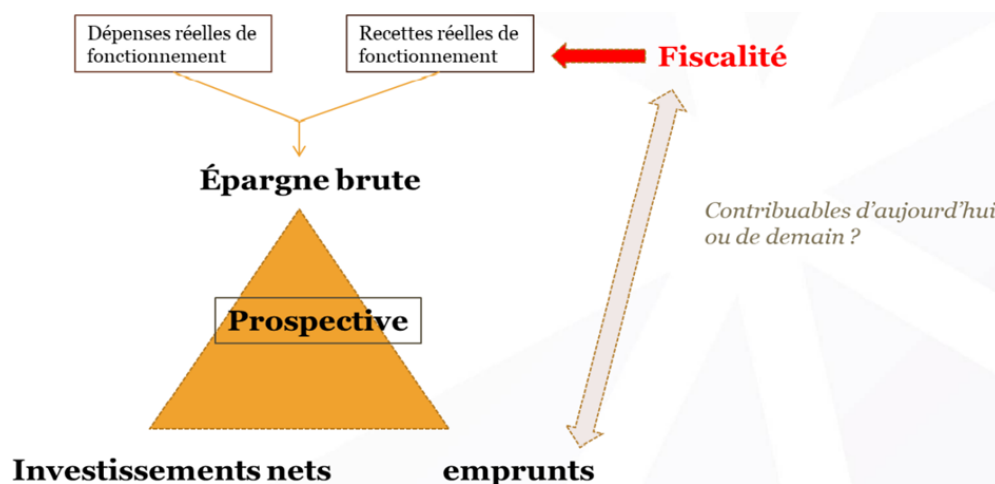
Un bilan à mi-mandat a été mené durant l'année 2024 pour évaluer sa mise en œuvre et si des adaptations étaient à prendre en compte. Il en ressort qu'à 90% les actions prévues sont soit terminées, soit en cours, ce qui est très satisfaisant.

Quelques actions ont été abandonnées ou reportées et une trentaine de nouvelles actions se sont ajoutées pour prendre en compte notamment les inondations et la dynamique territoriale du Dunkerquois.

1.b l'audit et le pacte financier et fiscal

Par délibération n° 219-20 en date du 22 septembre 2020, le conseil communautaire a souhaité recréer un groupe de travail dit « PFF » avec vocation à travailler sur :

- la prospective financière de l'agglomération durant le mandat ;
- les orientations du projet de territoire, et notamment le programme pluriannuel d'investissement ;
- les ajustements potentiels à proposer pour la mise en œuvre de ces différents projets ;
- les propositions faites en lien avec les Vice-Présidents thématiques sur des sujets tels que la surtaxe assainissement non collectif et la refonte du mode de calcul de la TEOM,



Ce travail d'analyse a ainsi permis d'identifier les leviers pouvant être activés pour maintenir une trajectoire financière équilibrée et ambitieuse.

Définition des ratios d'analyse

	Calcul	Définition	Valeur cible
Taux d'endettement	Encours de dette/Recettes Réelles de Fonctionnement	Indicateur volumétrique d'endettement. Un taux de 100% signifie que la dette représente une année de recettes de la collectivité	< 100%
Capacité de désendettement	Encours de dette/Epargne Brute	Mesure la capacité de la collectivité à rembourser sa dette. Il se mesure en années. Indicateur synthétique qui détermine le nombre d'années théorique qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute	0-8 ans : zone verte 8-11 ans : zone médiane 11-15 ans : zone orange 15 ans et + : zone rouge

Le pacte financier et fiscal constitue le complément indispensable du projet de territoire, dont il est l'outil de gestion.

Il fixe les décisions financières et fiscales qui permettront, dans un contexte budgétaire contraint, de réaliser l'ensemble des projets autour desquels les communes se sont fédérées pour constituer la CAPSO. Il garantit, par ailleurs, la prise en compte des objectifs de solidarité inscrits dans le projet de territoire.

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2025 a été la principale expression des ambitions inscrites dans le projet de territoire. Son financement a impliqué de mobiliser de nouvelles recettes, et de revoir certains dispositifs. Pour avoir un PPI ambitieux de l'ordre de 60 M€ HT (budget général), il convenait en effet d'avoir des ajustements sur l'épargne de l'ordre de 2,5 M€. Plusieurs actions ont été travaillées en ce sens depuis son approbation.

En dépenses, plusieurs leviers ont été travaillés :

- la refonte des compétences et de l'intérêt communautaire,
- Les services communs
- Le coût de fonctionnement du CRD
- La limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement,
- La refonte des critères pour les subventions et l'objectif de maintien d'une enveloppe constante
- La renégociation des contrats de DSP Scénéo et Aqualys

En recettes, les leviers étaient les suivants :

- Hausse de la fiscalité ménages de 1,44 à 3,11% (2022),
- Evolution de la TASCOM en 3 fois
- Le reversement d'une partie de la taxe sur le foncier bâti sur les zones d'activité a évolué en 2025 vers un reversement à 100% de la taxe d'aménagement lorsque cette dernière est perçue au sein de nos parcs d'activités.

Le **Plan Pluriannuel d'investissement 2021-2025** a été revu en avril 2023 notamment sur les investissements structurants. Il était initialement constitué sur la base de coûts objectifs en valeur 2020 qui n'ont pas pu en partie être tenus pour certains projets, au vu

notamment du contexte de forte inflation et de coûts matériaux qui ont pour certains connu une très forte hausse.

De même, les évolutions élevées des coûts de l'énergie ont amené de nouvelles réflexions sur la priorisation des actions jusqu'à la fin du mandat.

Le PPI 2021-2025 a ainsi été porté de 79.2 M€ à 84.4 M€ et intègre :

- a) L'investissement courant : 4 M€/an (20 M€ sur la période)
- b) Les fonds de concours, la contractualisation : 8 M€
- c) Les investissements thématiques (le numérique : 2.5 M€, l'habitat : 13 M€ (pour la partie 21-26), Le foncier et les engagements porté par l'EPF : 6 M€)
- d) Les grands projets d'investissement (définis et repris en section d'investissement) : 33.2 M€

Le PFF a également mis en place certaines règles préalables aux lancements de projets :

- Objectif de cofinancement des projets de 35% sur le montant HT (de manière globale). Validation du lancement effectif des travaux par le Bureau restreint
- Si le taux de cofinancement n'est pas atteint, proposition de demande d'un fonds de concours de la part de la commune sur la base des critères suivants :
 - Pour les nouveaux projets et/ou les projets structurants et pour compenser un déficit sur des opérations d'aménagement à vocation d'habitat notamment un niveau de co-financement plafonné à 10% du projet (coût HT) et à 500 000 €, hors opération en co-maitrise d'ouvrage (quai des salines par exemple, s'agissant d'une opération de requalification de type VRD communale mais dans un quartier ANRU).
 - Pour les opérations d'aménagement (habitat) : 50%-50% entre les communes et la CAPSO.

En conclusion, la formalisation d'un projet de territoire ambitieux mais équilibré et ses différentes déclinaisons (PPI, PFF) ont permis de contribuer au maintien des grands équilibres budgétaires de l'agglomération en dépit de facteurs exogènes très importants sur le mandat (crise covid, crise énergétique avec une inflation forte, guerre en Ukraine, inondations).

Ce travail de prospective financière et de formalisation d'un nouveau projet de territoire 2026-2032 devra être relancé suite à l'installation du nouveau conseil communautaire en 2026. Les perspectives budgétaires au vu des éléments repris en II) seront à prendre en compte.

Les baisses de dotations couplées à un contexte économique local très complexe (Annonce faite par Arc de la suppression de plusieurs centaines d'emplois, situation des papetiers) auront nécessairement un impact majeur sur la capacité de l'agglomération à maintenir ce rythme d'investissement. Des ajustements et des arbitrages forts seront à prévoir.

2) La section de fonctionnement

2.a Les recettes de fonctionnement

2.a.1 Les impôts et taxes

Synthèse et principales évolutions

73- impôts et taxes (Principaux postes)	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
Impôts directs locaux	13 038 081 €	14 004 674 €	14 904 565 €	15 469 645 €	14 732 500 €
Fraction de TVA	13 876 139 €	20 936 520 €	20 973 105 €	21 186 834 €	21 190 000 €
CVAE	6 131 887 €				
TASCOM	1 647 684 €	2 170 823 €	2 181 917 €	2 217 337 €	2 300 000 €
FPIC	1 640 191 €	1 616 437 €	1 560 115 €	1 463 326 €	1 450 000 €
IFER	1 099 134 €	1 214 236 €	1 291 617 €	1 447 897 €	1 500 000 €
TEOM	11 504 554 €	12 356 344 €			
Reversement d'AC	397 737 €	448 727 €	426 253 €	450 119 €	474 009 €
FNGIR	5 824 069 €	5 824 069 €	5 824 069 €	5 824 069 €	5 824 069 €
Autre impôts et prélèvements	258 361 €	101 475 €	153 351 €	219 381 €	105 000 €
Total 73- impôts et taxes	55 417 837 €	58 673 305 €	47 314 993 €	48 278 608 €	47 575 578 €

La fiscalité directe locale communautaire est composée des 3 taxes ménages : TH (Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires), TFB (Taxe Foncière sur le Bâti), TFNB (Taxe Sur le Foncier Non Bâti) ; et de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).

Le projet de loi de finances 2026 prévoit un prélèvement sur les ressources correspondant à 25% de la compensation fiscale au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels, ce prélèvement de 967 500 € est reprise sur la ligne « impôts directs » du tableau.

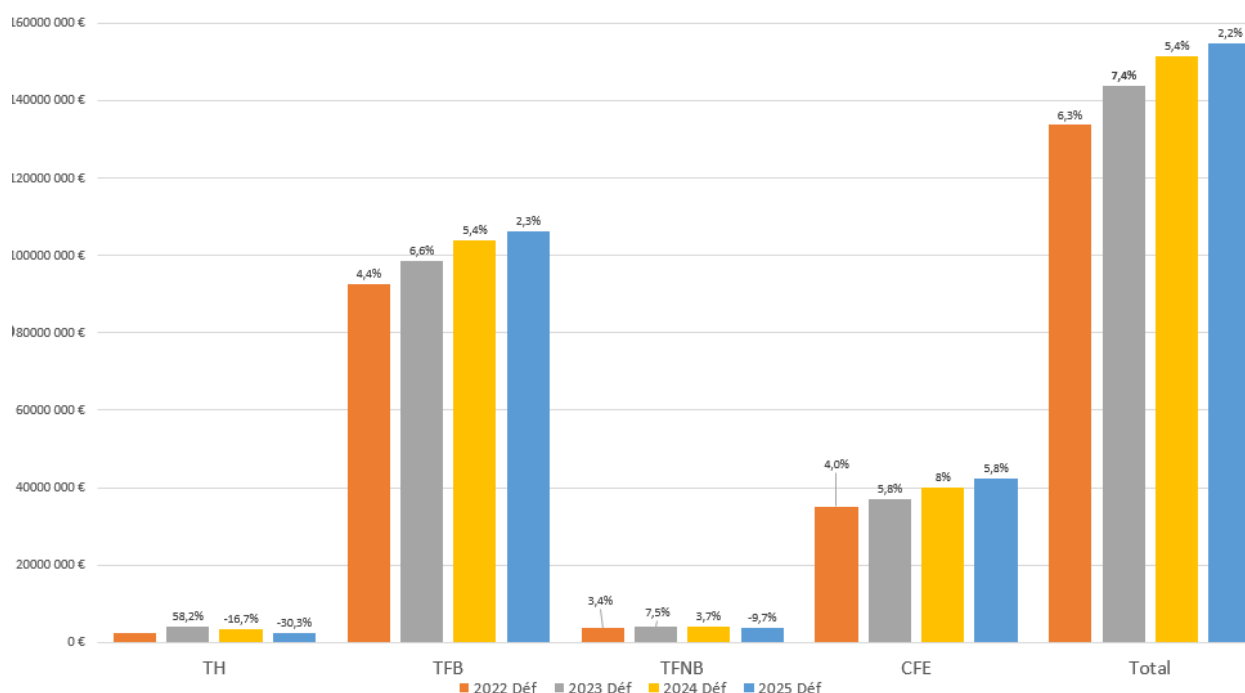
Depuis 2023, la CVAE est également supprimée pour moitié et compensée dans son intégralité par une nouvelle fraction de TVA.

La fraction de produit net de TVA attribuée aux EPCI à fiscalité propre, aux départements et aux collectivités à statut particulier évolue chaque année en fonction de l'évolution nationale de TVA, permettant une compensation dynamique des produits remplacés (sauf pour 2025). Cependant, l'évolution des recettes nationales 2025 en matière de TVA est envisagée comme négative, aussi dans ce cas, l'Etat maintient le reversement du montant de l'année précédente. Le montant attendu par la CASPO en 2026 est donc stable.

A noter également depuis 2024 le transfert de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le budget annexe « Déchets ».

Impact sur les bases fiscales communautaires et leur évolution

bases fiscales



L'évolution des bases suit une trajectoire favorable depuis 2017, la hausse étant (hors l'année 2024) supérieure à la revalorisation annuelle de l'Etat, traduction du dynamisme local, notamment sur le volet économique.

Les taux de fiscalité

	2022	2023	2024	2025	2026 prévisionnel
Taxe d'habitation		12.76%	12.76%	12.76%	12.76%
Taxe sur le foncier bâti	3.11%	3.11%	3.11%	3.11%	3.11%
Taxe sur le foncier non bâti	6.95%	6.95%	6.95%	6.95%	6.95%
Cotisation foncière des entreprises	26.84%	26.84%	26.84%	26.84%	26.84%

Conformément à la trajectoire financière, et notamment la restauration d'un niveau d'épargne permettant la réalisation du plan pluriannuel d'investissement retenue dans le cadre du PFF 2021-2025, le taux d'imposition de la taxe sur le foncier bâti a été ajusté à 3,11% en 2022.

Il n'est pas prévu de modifier les taux d'imposition en 2026.

Au niveau des IFRER, au vu de la mise en service de nouvelles éoliennes cet impôt devrait légèrement évoluer.

Conformément aux dispositions du PFF, une variation de 0.5 point a été votée pour application en 2026 pour la TASCOM.

2.a.2 Les dotations et participations

Synthèse des principales évolutions estimées

74 - dotations et participations (Principaux postes)	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prévisionnel	BP 2026 indicatif
74124 - Dotation d'intercommunalité	3 005 038 €	3 003 164 €	2 997 212 €	3 124 837 €	3 200 000 €
74126 - Dotation de compensation	3 637 668 €	3 616 594 €	3 556 875 €	3 428 002 €	3 350 000 €
Soit total DGF	6 642 706 €	6 619 758 €	6 554 087 €	6 552 839 €	6 550 000 €
744 – FCTVA	27 383 €	43 389 €	75 205 €	87 241 €	0 €
748313 - Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	3 584 273 €	3 584 273 €	3 557 109 €	3 069 482 €	2 073 052 €
7483 – Etat compensation CET (CVAE-CFE) et TF	4 129 625 €	4 426 280 €	5 283 191 €	5 454 018 €	5 455 000 €
747 - participations	4 313 259 €	2 952 224 €	4 386 003 €	3 850 797 €	3 998 566 €
Total 74 - dotations et participations	18 697 246 €	17 625 924 €	19 855 595 €	19 014 377 €	18 076 618 €

*compensation TH également

Plusieurs évolutions sont anticipées pour 2026 au vu du projet de loi de finances notamment sur la DCRTP (- 996 K€).

La DGF est estimée quasi stable, donc sans compensation de l'inflation attendue.

Sur les participations, l'année 2025 revient à un niveau normal après une année 2024 élevée en lien notamment avec les actions menées suite aux inondations et remboursées par l'Etat (FARU, village solidaire...).

2.a.3 Les autres recettes

Principaux postes	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
013 - atténuation de charges	557 970 €	455 413 €	525 954 €	205 992 €	455 000 €
70 - produits des services	4 801 635 €	5 740 663 €	9 308 390 €	9 920 825 €	10 402 715 €
75 - autres produits de gestion courante (loyers, redevances fermiers)	5 121 832 €	5 038 594 €	2 753 613 €	2 459 145 €	1 783 785 €
77 - produits exceptionnels (dont vente d'immeubles)	1 334 799 €	683 326 €	719 822 €	439 941 €	54 000 €
78 - reprise sur provisions semi budgétaires	112 608 €	87 793 €	100 719 €	69 709 €	100 000 €

L'évolution entre 2024 et 2025 sur les produits des services (9.3 M€ à 9,9 M€) correspond principalement à l'évolution de la masse salariale sur les refacturations aux budgets

annexes. La diminution du chapitre 75 est liée au remboursement d'assurance perçu en 2025 suite au sinistre sur la toiture de l'EILCO pour un montant de 617 K€.

2.b Les dépenses de fonctionnement

2.b.1 les reversements aux communes

Principaux postes	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
Attribution de compensation (AC)	10 262 260 €	10 134 061 €	9 981 306 €	9 861 838 €	9 562 295 €
Dotations de solidarité communautaire (DSC)	1 097 973 €	1 000 000 €	982 918,00 €	1 044 863 €	1 111 389 €
Autres restitutions	723 €	127 927 €	216 929 €	9 305 €	10 000 €

La nouvelle DSC a été approuvée depuis 2020 avec une sortie et entrée progressive des communes dans le nouveau dispositif jusqu'en 2023. L'enveloppe fixée en 2023 était de 1 M€, avant intégration, à compter de 2024, du dynamisme de la CFE (15% reversé ou déduit en n+1). Cette part est positive pour l'année 2026, ce qui porte le montant de la DSC à 1,11 M€

Depuis 2019, le montant des AC reversées intègre le coût des services communs. La variation à la baisse en 2026 est liée au remboursement de l'accompagnement financier de l'Etat, versé aux communes de plus de 3500 habitants et concernées par une offre petite enfance, alors même que la CAPSO en a la compétence.

2.b.2 les principales subventions et participations versées

Principaux postes	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
657362 - Subvention au CIAS	480 000 €	430 000 €	450 000 €	450 000 €	500 000 €
6574 - subventions de fonctionnement versées	8 282 088 €	8 846 349 €	8 594 417 €	8 261 656 €	8 926 590 €
657823 - Subvention au budget annexe transports	200 000 €	200 000 €	200 000 €	225 000 €	230 000 €
65821 - Subvention au budget annexe développement économique	2 800 000 €	2 950 000 €	3 100 000 €	5 000 000 €	4 000 000 €
6553 - SDIS	3 061 469 €	3 253 093 €	3 421 916 €	3 516 439 €	3 539 684 €
6558 – Contributions financières aux EPCC et Pôles Métropolitains	2 315 917 €	2 442 504 €	1 650 000 €	1 737 035 €	1 737 396 €
Chapitre 65 - Autres		977 233 €	742 422 €	450 149 €	1 416 394 €
TOTAL CHAPITRE 65	18 179 508 €	19 271 499 €	18 990 739 €	20 465 718 €	21 178 955 €

La subvention du CIAS est portée en 2026 à 500 K€. La contribution du budget général au budget annexe transport sera portée à 230 K€.

2025 ayant vu l'abandon du prêt Arc France sur le budget développement économique, la subvention avait été portée à 5 M€. La contribution 2026 reste envisagée à un niveau élevé (4 M€) pour financer les opérations.

2.b.3 Les charges de personnel

Principaux postes	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prev.	BP 2026 indicatif
Charges de personnel	25.43 M€	26.58 M€	28.07 M€	29.47 M€	30.73 M€

Les charges de personnel ont augmenté de 1,4 M€ (+5%) entre 2024 et 2025.

Cette hausse s'explique par plusieurs paramètres :

1/ Les évolutions réglementaires/mesures légales

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT : avancements d'échelon et de grade des agents), la CAPSO étant une structure avec une moyenne d'âge relativement peu élevée, ce GVT est donc plus rapide (enveloppe de 50 K€ / an),
- L'augmentation de la cotisation patronale à la CNRACL de 3% (décret du 30 janvier 2025 : passage de 31.65 à 34.65%) ce qui représente un surcoût de 470 000€,
- l'impact en année pleine de l'augmentation du SMIC de 2% au 1er novembre 2024,

2/ Les évolutions des effectifs

Filière	Emplois permanents au 1 ^{er} janvier 2022 (*)	Emplois permanents au 31 décembre 2022 (données RSU) (*)	Emplois permanents au 31 décembre 2023 (données RSU) (*)	Emplois permanents au 31 décembre 2024 (données RSU) (*)	Emplois permanents au 31 décembre 2025 (données RSU) (*)
Emplois fonctionnels	4	4	4	4	4
Administrative	139	142	150	152	150
Technique	206	206	206	205	210
Sociale	35	38	38	37	38
Médico-sociale	20	22	23	23	22
Sportive	8	9	8	8	8
Culturelle	137	131	124	126	123
Animation	10	10	10	10	10
Police	3	3	3	2	2
Total	562	565	566	567	567

Pour répondre aux enjeux du projet de territoire, 4 agents de collecte ont été stagiaires (pour remplacer des départs en retraite et suite à la mobilité d'agents ayant pourvu des nouveaux postes créés dans le cadre du déploiement des consignes de tri).

D'autres agents ont intégré l'agglomération : un apprenti technicien assainissement non collectif (suite à la mobilité d'un agent sur un nouveau poste de technicien GEMAPI lié aux inondations survenues sur le territoire), un instructeur « aide à la pierre » et un inspecteur de salubrité au sein de la Maison de l'Habitat (recrutements prévus en 2024), un agent d'accueil à la régie eau potable (suite à la mobilité d'un agent ayant pourvu un nouveau poste de technicien eau potable), une auxiliaire de puériculture (suite au reclassement d'un agent sur un nouveau besoin au sein de la bibliothèque d'agglomération, Chargé de mission Coordinateur CLS et CLSM (contrat de projet), un assistant administratif tarification incitative, une responsable sensibilisation de proximité à la collecte) (soit 470 000 € en année pleine),

La masse salariale a également été impactée à hauteur de 52 900 € dans le cadre du suivi individuel d'agents (ruptures conventionnelles : 20 000 €, régularisation situation individuelle d'absentéisme : 22 000 €, départ en retraite : 10 900 €).

3/ Les mesures propres à la collectivité liées à la valorisation des carrières des agents (avancement de grade / promotion interne, revalorisation du régime indemnitaire) :

- La majoration annuelle du RIFSSEP (72 480 €), la mise en place du bonus attractivité pour l'ensemble du personnel de la petite enfance en année pleine soit 112 537 € et l'évolution du régime indemnitaire de la filière culturelle (l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves) en année pleine soit 94 617 €
- Mise en place de l'allocation parents d'enfants handicapés qui a représenté 2 196 € pour l'année 2025
- Complémentaire santé : la participation de l'agglomération pour le paiement d'une mutuelle santé s'établit comme suit : moins de 1 500 € net imposable (37 €), entre 1 500 € et 2 000 € net imposable (34 €), plus de 2 000 € net imposable (28 €). Le total pour 2025 représente 112 876 € (107 077€ en 2024 et 94 327€ en 2023)
- Prévoyance (maintien du salaire au-delà de 3 mois d'arrêt) : depuis le 1er janvier 2019, la CAPSO a adhéré à l'offre mutualisée du centre de gestion du Pas-de-Calais, en vue de réduire par un effet d'échelle la cotisation des agents. La participation employeur a évolué progressivement en passant de 7 € à 11 et enfin 16 € depuis le 1er janvier 2024. Cela représente 55 K€ en 2025 (52 K€ en 2024)
- Chèques restaurant : Depuis le 01/10/2023, la valeur faciale est passée à 8 €, avec maintien de la prise en charge à hauteur de 60%
Cela représente une dépense de 749 K€ pour 2025 dont 449 K€ de part patronale (728 K€ pour 2024, dont 437 K€ de part patronale)
- Amicale du personnel : la subvention à l'amicale du personnel a été de 81 K€ en 2025 (75 K€ en 2024)
- Le forfait mobilité durable, a représenté 20 K€ pour 81 agents (20 K€ pour 85 agents en 2024).

Les rémunérations se décomposent comme suit :

- Personnel titulaire : 11.56 M€ indiciaire et 3.42M€ d'indemnités (11 M€ indiciaire et 2,98M€ d'indemnités en 2024) ;
- Personnel non titulaire (sur poste permanent et non permanent) : 3.40 M€ indiciaire et 838 K€ d'indemnités (3,2M€ indiciaire et 627 K€ d'indemnités en 2024) ;
- NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) : 96 K€ (94 K€ en 2024).

Le temps de travail des agents communautaires est conforme aux 1 607 h/an fixées par le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif au temps de travail. Le protocole a été actualisé le 18/12/2025 pour tenir compte des évolutions réglementaires et renforcer l'attractivité de la Collectivité.

Pour 2026, l'**augmentation** envisagée de la **masse salariale** est notamment due aux éléments suivants :

1/ Les évolutions réglementaires/mesures légales :

La nouvelle augmentation de la cotisation patronale à la CNRACL de 3 points (décret du 30 janvier 2025 : passage de 34.65 à 37.65%) ce qui représenterait un surcoût prévisionnel annuel de 470 000 €, la mesure étant prévue pour s'appliquer durant 2 ans encore.

2/ L'évolution des effectifs

Pour répondre aux enjeux du projet de territoire, des postes ont été créés : agent d'accueil polyvalent au CRD, 5 postes renfort CDD pour la tarification incitative et 1 assistant administratif et financier à la collecte représentant un montant de 255 367€ brut chargé sur une année pleine.

3/ Les mesures propres à la collectivité liées à la valorisation des carrières des agents

- Avancement de grade/promotion interne, revalorisation du régime indemnitaire) pour 150 K€,
- Prévoyance (maintien du salaire au-delà de 3 mois d'arrêt) : La participation employeur passera à 20 € au 1er janvier 2026 pour tenir compte de l'augmentation des taux de cotisation, soit un surcoût de 14 K€ en année pleine.
- Mise en place de l'allocation parents d'enfants handicapés qui représenterait 11 K€ en année pleine

Des subventions et refacturations ou recettes diverses (via les attributions de compensation notamment) viennent toutefois minorer le coût réel résiduel de la masse salariale du budget général :

- Refacturation aux communes (services communs pour l'urbanisme, le numérique, la paie, la voirie, transports, dette et prospective) : environ 840 K€ pour la part salariale uniquement (850 K€ en 2024),
- Remboursement contrats aidés : 50 K€ (95 K€ en 2024),
- Remboursement des IJSS liées à l'absentéisme de longue durée et accidents de travail/maladie professionnelle, droits syndicaux, congés paternité : 103 K€ (425 K€ en 2024),

- Fonds National de Compensation du SFT : 67 K€ (75 K€ en 2024),
- Financement de postes pour les travailleurs en situation de handicap (22 K€)
- Subventionnement de certains postes (ADEME, Interreg, Etat, ...) liés à des projets européens, à des développements d'actions ou des mises à disposition d'agents remboursés : environ 1 M€,
- Refacturation aux budgets annexes, au CIAS et aux délégataires pour certaines DSP : plus de 8.2 M€ (7,6 M€ en 2024),
- soit un total de l'ordre de **10.2 M€**

Ces financements viennent ainsi minorer le coût résiduel pour la CAPSO de l'évolution de la masse salariale. De la même manière, des positionnements sur des dispositifs européens (FEDER ou INTERREG) viendraient également diminuer la charge résiduelle des frais de personnel.

La hausse attendue de la masse salariale de l'ordre de 7-8% (supérieure à l'objectif des lignes de gestion RH) s'explique par l'ouverture de postes et la majoration de la cotisation patronale de la CNRACL.

Le ratio de dépenses de personnel représente 39% des dépenses réelles de fonctionnement (40% en 2024).

2.b.4 Les charges à caractère général

Principaux postes	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
011 - Charges à caractère général	18 165 891 €	18 442 741 €	10 083 535 €	9 840 753 €	11 019 893 €

La forte baisse observée en 2024 est due à la création du budget annexe déchets.

En 2025, une enveloppe prévisionnelle sera proposée à 11 M€, quasi stable par rapport à 2024.

2.c La tendance générale de la section de fonctionnement

NB : des ajustements pourront être portés aux données en fonction de la notification d'éléments exogènes (bases fiscales, dotation globale de fonctionnement...) qui ne sont pas connus au moment de la rédaction du ROB.

Les dépenses

Principales dépenses de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
011 - Charges générales	18 165 891 €	18 442 741 €	10 083 535 €	9 840 753 €	11 019 893 €
012 - Charges de personnel	25 434 659 €	26 582 966 €	28 073 156 €	29 479 299 €	30 730 000 €
65 - autres charges de gestion courante	18 179 507 €	19 271 498 €	18 990 739 €	20 465 718 €	21 178 954 €
014 - réversion aux communes	11 360 955 €	11 261 987 €	11 181 154 €	10 916 007 €	10 683 684 €
66 - frais financiers	724 310 €	826 400 €	906 798 €	828 569 €	770 000 €
67- charges exceptionnelles	116 360 €	18 777 €	37 262 €	36 111 €	50 000 €
68 – dotation aux provisions	197 440 €	190 264 €	235 345 €	229 533 €	220 000 €
042 - dotations aux amortissements et VNC des cessions (ordre)	7 220 634 €	5 944 312 €	4 713 673 €	4 196 330 €	3 806 364 €
023 - Virement à l'investissement (budgétaire)					82 000 €
TOTAL DEPENSES	81 399 758 €	82 538 949 €	74 221 662 €	75 992 319 €	78 540 896 €

Les recettes

Principales recettes de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
70 - produits des services, du domaine	4 801 000 €	5 740 663 €	9 308 390 €	9 920 826 €	10 402 715 €
73 - Impôts et taxes	55 417 836 €	28 829 142 €	28 788 563 €	28 986 156 €	27 975 578 €
731 – Fiscalité locale		29 844 163 €	18 526 430 €	19 292 452 €	19 600 000 €
74 - dotations et participations	18 697 246 €	17 625 924 €	19 855 595 €	19 014 376 €	18 076 618 €
75 - autres produits de la gestion courante	5 121 832 €	5 038 593 €	2 753 613 €	2 459 145 €	1 783 785 €
013 - atténuation de charges	559 305 €	455 413 €	525 954 €	205 992 €	455 000 €
76 – produits financiers			3 €	4 €	0 €
77- produits exceptionnels	1 334 799 €	683 326 €	719 822 €	439 942 €	54 000 €
78 - reprise sur provisions	112 608 €	87 793 €	100 719 €	69 710 €	100 000 €
042 - opérations d'ordre	1 600 191 €	341 832 €	328 812 €	371 613 €	93 200 €
TOTAL Recettes année N	87 644 822 €	88 646 855 €	80 907 901 €	80 760 217 €	78 540 896 €
002 Excédent reporté	4 569 883 €	6 813 963 €	6 928 209 €	7 614 447 €	
TOTAL RECETTES	92 214 705 €	95 460 818 €	87 836 110 €	88 374 664 €	

Les recettes en 2026 sont attendues en baisse par rapport à 2025 qui était déjà une année sans dynamique (revalorisation des bases estimées à +0.8% et plusieurs baisses de dotations attendues pour 2 M€ environ). En fiscalité et dotations, les éléments définitifs nous parviendront sur l'Etat fiscal 1259, courant mars.

2.d La prospective financière

Définitions :

Les soldes intermédiaires de gestion

Épargne de gestion : Recettes Réelles de Fonctionnement – Dépenses Réelles de Fonctionnement (hors frais financiers)

Il mesure le niveau d'épargne qui se dégage de ses opérations courantes.

Épargne brute : Recettes Réelles de Fonctionnement – Dépenses Réelles de Fonctionnement

Il mesure la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement (de l'épargne) sur l'ensemble des opérations de fonctionnement.

Taux d'épargne brute : Epargne Brute / Recettes Réelles de Fonctionnement

Plus celui-ci est élevé, plus l'autofinancement des emprunts est élevé

Un seuil minimal de 10% est recommandé.

Épargne nette : Epargne Brute – Remboursement de la dette en capital

Il constitue le solde d'épargne final et permet de mesurer la capacité d'autofinancement

Taux d'épargne nette : épargne nette / Recettes réelles de fonctionnement

La valeur cible doit être positive (> 0%).

Les ratios

La capacité de désendettement : stock de dette en capital / épargne brute

< à 5 ans : très bonne situation // Entre 8 et 12 ans : situation à surveiller // Au-delà de 12-15 ans : situation tendue

L'objectif de la CAPSO dans le cadre du PFF est de rester entre 8 et 10 ans au maximum. Fin 2025, le ratio est de 7 ans, ce qui reste mieux qu'attendu dans le PFF.

Taux d'endettement : Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement.

Il est un indicateur volumétrique d'endettement. La valeur cible doit rester inférieure à 100%.

2.d.a La rétrospective financière 2021-2025

La situation financière de la CAPSO s'était globalement améliorée depuis 2021. L'année 2025 marque un frein sur les épargnes et les effets à plus long terme des lois de finances et de l'augmentation des cotisations CNRACL seront très impactants financièrement.

Les soldes d'épargne

Epargne	2021	2022	2023	2024	2025 prévisionnel	2026 indicatif
Epargne de Gestion	6 409 979 €	11 696 300 €	11 360 886 €	10 821 841 €	8 409 910 €	6 270 000 €
Epargne Brute (EB)	5 614 585 €	10 971 990 €	10 534 485 €	9 914 612 €	7 581 341 €	5 500 000 €
<i>Taux d'EB (valeur cible > 10%)</i>	7 %	13 %	12 %	12 %	9%	7%
<i>Remboursement du capital de la dette (2)</i>	3 202 000 €	3 271 648 €	3 511 833 €	3 648 684 €	3 792 267 €	3 675 000 €
Epargne Nette (EN) 3=1-2 (valeur cible > 5%)	2 411 000 €	7 700 342 €	7 022 652 €	6 265 928 €	3 681 341 €	1 825 000 €
Taux d'EN (valeur cible > 0%)	3 %	9 %	8 %	7.8 %	4.6%	2.35 %

Pour une meilleure lisibilité, les cessions (compte 775) ont été retraitées.

Le niveau d'épargne du budget général de la CAPSO qui s'était très largement amélioré depuis sa création se dégrade fortement en 2025 en raison de l'accompagnement porté au budget développement économique impacté par la situation d'Arc France et des mesures défavorables de la loi de finances 2025, notamment le prélèvement sur la DCRTP et l'augmentation du taux de CNRACL.

La situation se dégraderait de nouveau pour tomber à environ 7% d'épargne brute en 2026 (baisse liée aux impacts de la loi de finances 2026 et à une nouvelle augmentation des cotisations de CNRACL).

Le PFF 2020-2026 prévoyait une épargne minimum de 8%, qui ne sera probablement plus atteinte en 2026, ce qui fragiliserait la situation financière et ne pourrait pas permettre la mise en place d'un PPI aussi ambitieux sur les 6 prochaines années sans ajustements en dépenses et/ou en recettes.

Les ratios

Ratios	2021	2022	2023	2024	2025 CA prévisionnel	2026 BP indicatif
Dette (capital restant dû au 31/12)	43 100 010 €	42 828 880 €	42 558 920 €	41 652 108 €	39 364 657 €	38 609 463 €
Capacité de désendettement <i>Cible < 10 ans</i>	8 ans	4 ans	4 ans	4.2 ans	5.58 ans	7.01 ans
Taux d'endettement <i>Cible : < à 100%</i>	55%	50%	49%	52 %	49 %	50.9 %

En 2025, la CAPSO a levé un emprunt de 1.5 M€ en fin d'année pour couvrir le besoin de financement des investissements, maintenant le taux d'endettement proche de 50%, nettement en-deçà de la limite préconisée (< à 100%).

Pour l'année 2026, la reprise des résultats en juin prochain devrait permettre de n'emprunter que le strict nécessaire. Pour 2026, les chiffres reprennent un emprunt prévisionnel réel de 3 M€.

La capacité de désendettement qui évoluait favorablement depuis 2018 pour se maintenir à 4 années de 2022 à 2024 se dégrade légèrement en 2025 tout en restant encore à un niveau très acceptable.

Le maintien d'un niveau d'épargne élevé et d'une capacité de désendettement correcte qui ont été, jusqu'à présent, la priorité sera compliquée à maîtriser sur les prochains exercices si le projet de loi de finances 2026 et les prélèvements sur les collectivités se concrétisent.

Eléments de synthèse 2021/2025 :

- *Une situation financière qui reste saine fin 2025, même si l'épargne a diminué significativement, avec le risque d'encre se dégrader dans les années à venir*
- *Hausse des dépenses réelles de fonctionnement légèrement plus rapide que la hausse des recettes réelles jusqu'en 2024, mais une progression significative sur l'année 2025 ce qui engendre un effet ciseau négatif (dégradation de l'autofinancement).*
- *Pour la première fois, le niveau d'épargne est moins élevé qu'envisagé dans le PFF et un ratio de désendettement qui se dégrade légèrement.*
- *Une réflexion devra être envisagée sur le prochain PFF pour la poursuite d'investissements structurants.*

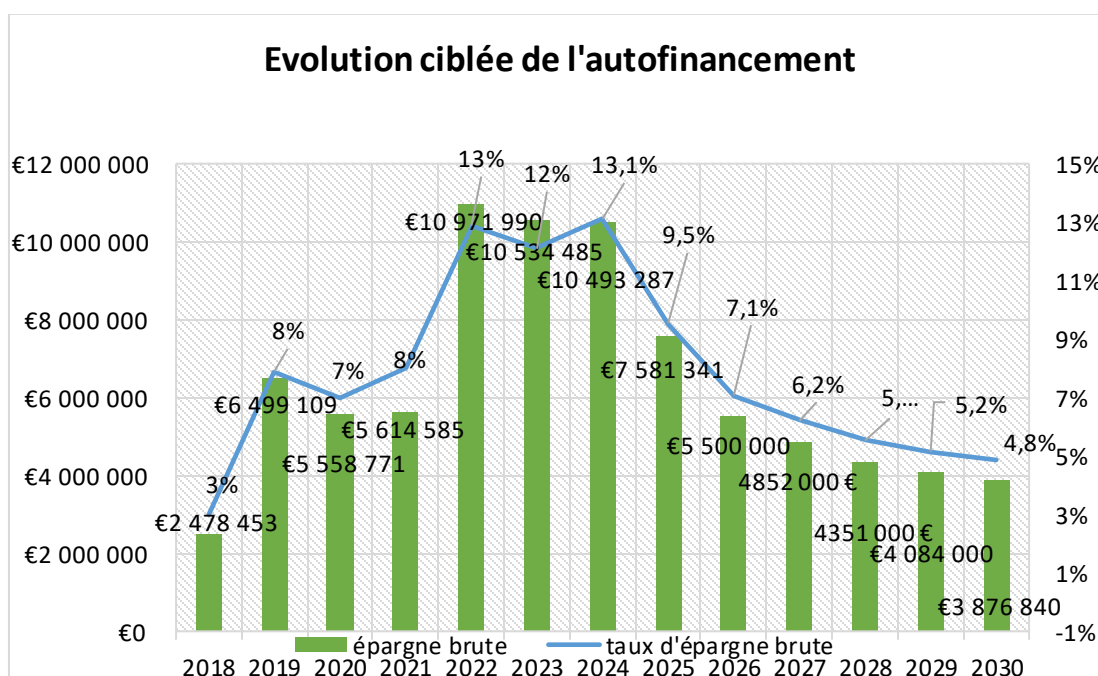
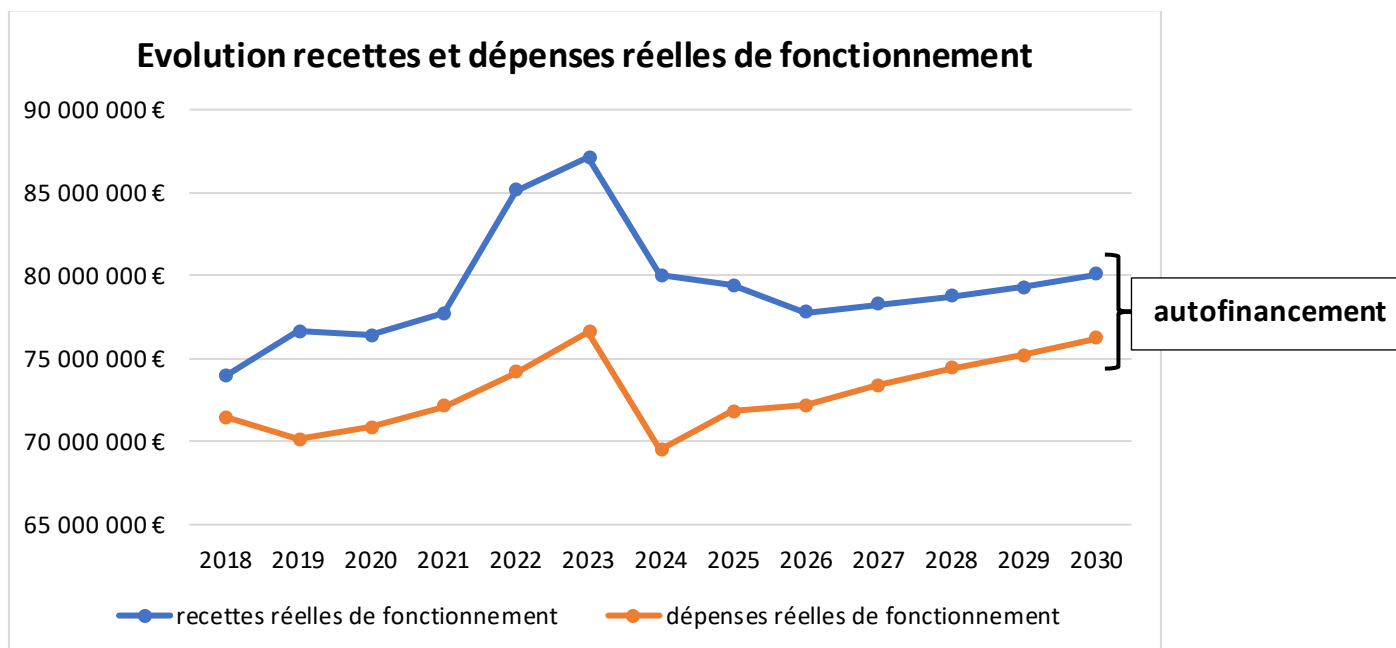
2.d.b La prospective financière 2026-2030

Les objectifs pour les prochaines années visent à :

- revenir un taux d'épargne brute cible de **10%**,
- maintenir le ratio de désendettement sous les **8 ans**,
- maintenir le taux d'endettement sous les **100%** préconisés.

Prospective/année	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prévisionnel	CA 2026 Indicatif
Dépenses réelles de fonctionnement	74 179 407 €	76 593 731 €	69 507 558 €	71 795 895 €	72 275 000 €
Recettes réelles de fonctionnement (Hors cessions)	85 151 397 €	87 128 217 €	79 422 602 €	79 377 237 €	77 775 000 €
Epargne brute*	10 971 990 €	10 534 485 €	9 915 043 €	7 581 341 €	5 500 000 €
<i>Taux d'épargne brute</i>	13%	12%	12%	9 %	7 %

*produit des cessions retraité



L'autofinancement conditionne la capacité d'emprunt. L'augmentation de la dette est possible quand l'épargne permet son remboursement.

Le volume financier du programme pluriannuel d'investissement PPI 2021-2025 est resté en adéquation avec le niveau d'épargne, indispensable au maintien de nos ratios. La trajectoire budgétaire a été maîtrisée jusqu'en fin d'année 2025.

Pour les années 2026-2032, l'impact du projet de loi de finances et le contexte local induiront un fort risque de dégradation sur le budget général de la CAPSO. Un travail sera à réaliser afin d'assurer le maintien d'un autofinancement élevé, qui seul, pourra contribuer à maintenir un programme d'investissement proche de celui porté sous la période 2020-2026. Les enjeux seront en effet importants (reconstruction d'une école de musique, rachat d'habitations, investissements sur les bâtiments communautaires en lien avec notre PCAET et le décret tertiaire, ...).

Tout recours à l'emprunt nécessite d'être en capacité à le rembourser sur nos ressources propres, ce qui était le cas sur les derniers exercices budgétaires.

3) La section d'investissement

3.a Les dépenses d'investissement

Principaux postes	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
10 - Taxe aménagement (ou ex-TLE)	295 479 €	417 769 €	157 281 €	232 925 €	250 000 €
16 - emprunts et dettes assimilées	3 271 647 €	3 511 833 €	3 648 685 €	3 792 267 €	3 695 000 €
20-204-21-23 – dépenses d'équipement	12 139 100 €	17 703 813 €	18 645 174 €	15 602 004 €	19 328 277 €
Autres (opé/sous mandats, etc.)	392 804 €	451 139 €	935 455 €	166 519 €	7 338 230 €
<i>Restes à réaliser</i>					
Total dépenses réelles d'investissement	16 099 032 €	22 084 554 €	23 386 595 €	19 798 322 €	30 611 507 €
Ordre	1 991 473 €	733 030 €	2 367 809 €	404 601 €	593 200 €
TOTAL dépenses d'investissement	18 090 505 €	22 817 584 €	25 754 404 €	20 202 923 €	31 204 707 €

Sur la période 2020-2025, la collectivité a investi 89.8 M€, remboursé 21.1 M€ d'emprunts et a principalement financé ces investissements comme suit : emprunts pour 15.1 M€, subventions pour 25.6 M€, FCTVA pour 10 M€, taxe d'aménagement pour 5.5 M€, soit un autofinancement de 54.7 M€ (49%).

Le respect des ratios (capacité de désendettement et taux d'endettement) permet une trajectoire d'investissements adaptée au niveau d'épargne dégagé par la section de fonctionnement.

L'année 2025 a été une année d'engagements financiers en baisse en termes de dépenses, les principaux projets du PPI étant concrétisés ou en cours d'achèvement.

AP/CP achevées

Aucune APCP n'a été clôturée en 2025.

AP/CP en cours

Le plan pluriannuel d'investissement nécessite la création d'une nouvelle opération gérée en AP/CP à partir de l'exercice 2026 (réhabilitation du pôle petite enfance d'Arques).

Le montant prévisionnel global de l'opération s'élève à environ 1,56 M€ TTC (période 2026-2028). Cette autorisation de programme est destinée à ouvrir les crédits qui concernent les frais d'étude (diagnostics et maîtrise d'œuvre) et les travaux

Dépenses (1 K€=1 000€)	Réalisé avant 2025	Réalisé 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Fonds de concours 21-23	2 106 K€	265 K€	400 K€	162 K€		
Fonds de concours 23-25	577 K€	494 K€	800 K€	1 052 K€	300 K€	
Port fluvial	6 400 K€	190 K€	49 K€			
Moulin Manessier	502 K€	494 K€	203 K€			
Stratégie numérique	939 K€	253 K€	851 K€	456 K€	A redéfinir au-delà, prochain PPI	
Politique de l'Habitat	5 164 K€	1 836 K€	3 000 K€	3 000 K€	2 499 K€	A redéfinir au-delà, prochain PPI
CIAP Maison Ribot	4 570 K€	1 064 K€	44 K€			
Elaboration du PLUI-D	185 K€	130 K€	100 K€	200 K€	300 K€	284 K€
Création d'une réserve d'archives	598 K€	676 K€	186 K€			
Schéma Cyclable	66 K€	57 K€	1 260 K€	1 615 K€	A redéfinir au-delà, prochain PPI	
CRD St Jean-Phase1	137 K€	194 K€	300 K€	263 K€	260 K€	365 K€
Rachat de maisons sinistrées	2 712 K€	4 172 K€	4 000 K€	4 000 K€	3 515 K€	
Crèche d'Arques			300 K€	1 080 K€	180 K€	
Total		9 830 K€	11 495 K€	11 830 K€	6 874 K€	649 K€

D'autres dépenses seront proposées au budget 2026. Il s'agit notamment :

- Investissements courants du patrimoine : 2 456 000 € dont voiries communautaires (974 K€), le remplacement du système de ventilation et de traitement de l'air de l'AREA pour 470 K€, la pose de containers pour le stockage de matériel à la Salle Balavoine pour 50 K€, les travaux de rénovation d'une habitation au fort Gassion pour 72 K€, l'installation de climatisations dans les crèches pour 98 K€, le remplacement de 3 porte sectionnelles aux services technique de Théroouanne pour 48 K€, des travaux sur les aires de grand voyage pour 95 K€, la maîtrise d'œuvre pour la démolition du VVF pour 60 K€... ;
- Les réserves foncières : 910 000 €, dont 265 000 € pour l'acquisition de la gare d'Arques, et 645 000 € de provisions foncières, ... ;
- Les études pour le zonage sur la compétence pluviale pour 1 M€ ;
- Le parc informatique/réseau (hors service commun) : 748 300 €, 324 000 € pour le service commun numérique mutualisé (communes) ;
- Plusieurs études (école de musique d'Arques, trafic sur le secteur gare, halle aux choux, piscine d'Arques, ...) : 389 000 € ;
- Le financement des renouvellements d'investissements dans le cadre de la DSP Aqualys : 152 000 € ;
- La culture (AREA, instruments, ...) : 162 550 € ;
- L'achat d'une pelle à pneu pour le pôle technique de Théroouanne et d'un véhicule pour les services : 186 500 € ;
- Des études et travaux dans le cadre du projet d'auto-consommation collective pour 550 000 € ;

- Une subvention d'accompagnement au renouvellement des investissements de la Barcarolle : 100 000 € ;
- En ouvertures de crédits en opérations sous mandats (dépenses et recettes) :
 - la délégation des aides à la pierre (6.6 M€) pour le compte de l'Etat,
 - le Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) pour le compte de l'ADEME (373 520 €),
 - Travaux sur le secteur Renan pour le compte de la Ville de Longuenesse (259 710 €).

Les autres dépenses en 2026

Principaux postes	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prév.	BP 2026 indicatif
16 - Remboursement capital (1641 et 1675)	3 271 647 €	3 511 833 €	3 648 684 €	3 792 266 €	3 695 000 €
10226 - Reversement taxe aménagement aux communes (28%)	295 479 €	417 769 €	157 281 €	232 925 €	250 000 €

Les perspectives 2026 du remboursement du capital de la dette anticipent, lors de l'exécution prévisionnelle du budget, la réalisation d'emprunts d'un montant de 3 000 000 € (en 2 tirages : juin et décembre en fonction du niveau de réalisation des investissements).

Au-delà de 2026, la mise en œuvre de nouveaux projets, la détermination de la fixation des niveaux d'APCP pour les opérations thématiques (numériques, habitat, fonds de concours aux communes devra être réinterrogée en lien avec l'élaboration du PPI 2026-2032 et la capacité de financement de l'agglomération.

3.b Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement est assuré comme suit :

Principaux postes	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prev.	BP 2026 indicatif
10222 - FCTVA	732 859 €	1 641 292 €	1 850 283 €	1 445 255 €	1 450 000 €
10226 - taxe d'aménagement	872 247 €	1 516 794 €	425 244 €	763 349 €	1 000 000 €
1068 - excédent de fonct. Capitalisé	1 000 000 €	4 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	
13 - subventions d'investissement	3 130 878 €	4 424 548 €	5 278 459 €	8 183 696 €	6 638 156 €
1641 - emprunts	3 000 000 €	3 241 873 €	2 741 873 €	1 500 000 €	9 525 000 €
Autres recettes (immobilisations + opé s/mandat)	595 443 €	1 223 443 €	824 137 €	1 370 220 €	7 408 230 €
Restes à réaliser					
Total recettes réelles d'investissement	9 331 427 €	16 047 951 €	17 119 997 €	19 262 521 €	26 021 386 €
Ordre	7 611 916 €	6 335 511 €	6 752 670 €	4 223 622 €	4 306 364 €
024 - Cessions					794 957 €
021 - Virement de la section de fonctionnement					82 000 €
001 - Résultat antérieur					
TOTAL recettes d'investissement	16 943 343€	22 383 462 €	23 872 667 €	23 486 143 €	31 204 707 €

L'équilibre de la section d'investissement 2026 est notamment permis grâce à 6.6 M€ de subventions, 1 M€ de taxe d'aménagement, 1,45 M€ de FCTVA, et **un emprunt de 9.5 M€, élevé** en raison de la non reprise des résultats 2025 (vote du compte administratif en juin prochain). **Le niveau de l'emprunt sera ajusté après l'affectation des résultats et significativement réduit.**

Les subventions perçues et attendues en 2026 au titre des AP/CP en cours

Recettes 1 K€=1000 €	Réalisé avant 2025	CA 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Port fluvial	1 602 K€	381 K€	178K€		
Moulin Manessier	196 K€	204 K€	228 K€		
Stratégie numérique (y compris fibre)	24 K€	0 K€		150 K€	150 K€
Enveloppe Habitat	726 K€	173 K€	500 K€	640 K€	
CIAP maison Ribot	2 054 K€	722 K€	174 K€		
Elaboration du PLUi-D	120 K€	0 K€	0 K€	50 K€	
Création d'une réserve archives	126 K€	200 K€	295 K€		
Schéma cyclable	32 K€	643 K€	200 K€	539 K€	
Rachat des maisons sinistrées	2 407 K€	5 049 K€	3 500 K€	3 800 K€	1 643 K€
TOTAL	7 291 K€	7 378 K€	5 076 K€	5 179 K€	1 793 K€

4) Les informations relatives à la dette

Conformément à la circulaire n° NOR10CB1015077C du 25 Juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales, vous trouverez ci-après des informations concernant la dette de la CAPSO au 31 décembre 2025 ainsi que les perspectives pour l'année 2026.

Les éléments de dette sont présentés par budget, avec une version consolidée à la fin du présent rapport.

4.a Eléments de contexte

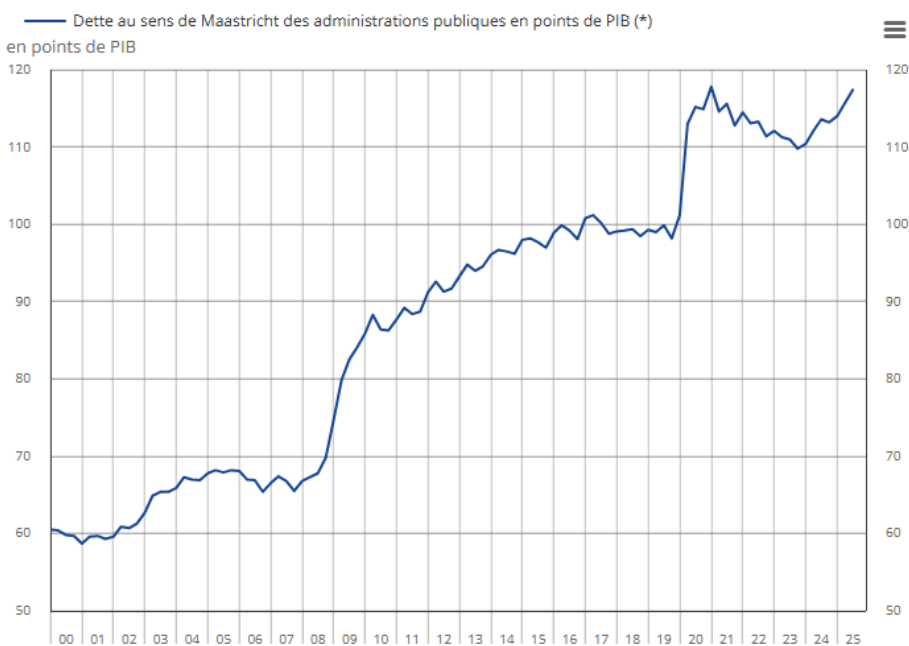
L'État reste le principal contributeur de la hausse de la dette publique avec 155 Md€ d'octobre 2024 à septembre 2025.

Dette publique = Etat, Sécurité sociale, ODAC et collectivités territoriales

- **T3 2025 : 3 482 Md€** (sens Maastricht) soit +179 Md€ sur 1 an
- **Dette/PIB : 117.4%** (60% maximum selon les accords de Maastricht)

L'augmentation de la dette publique s'accompagne de la stagnation de la trésorerie des administrations publiques (-0.1 Md€).

Dettes au sens de Maastricht des administrations publiques en points de PIB (*)



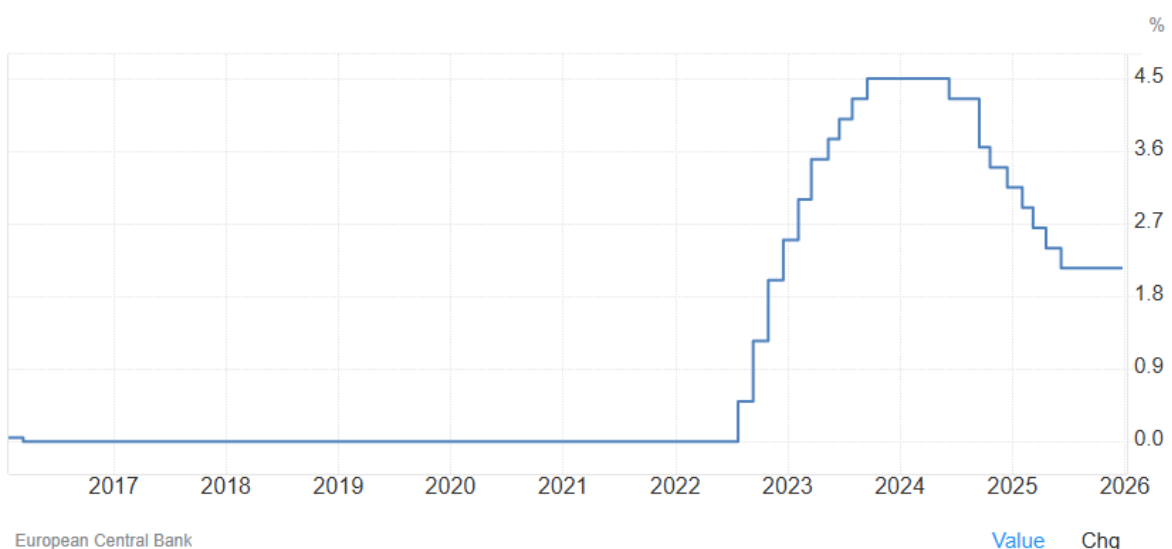
(*) voir précisions dans l'encadré « Pour en savoir plus »

Source : Comptes nationaux - Insee, DGFIP, Banque de France.

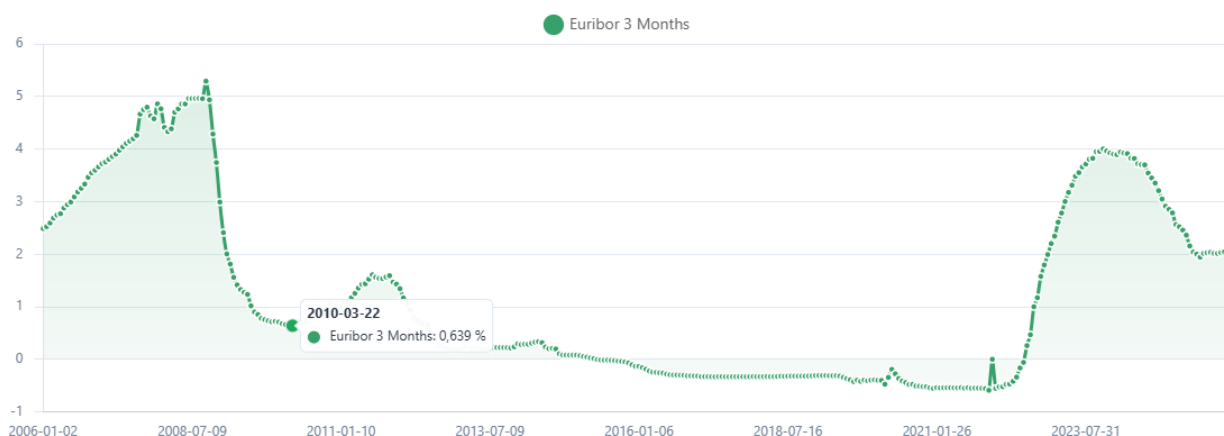
Des taux d'intérêt euro à la baisse

Depuis plusieurs mois maintenant, les taux d'intérêts sont à la baisse.

Après quatre baisses du taux directeur en 2024, la BCE a de nouveau baissé son taux par quatre fois en 2025. Les effets de lutte contre l'inflation se sont poursuivis en 2025 avec 4 diminutions du taux, passant de 3.15% à 2.15%



Le taux Euribor 3 mois, en évolution positive depuis la mi-2022 (après une longue période de stagnation sous la barre des 0%) a amorcé une diminution significative depuis janvier 2024 et a continué de décroître jusqu'en juin 2025 pour se stabiliser depuis.



4.b Les éléments de dette de la CAPSO – budget général

Situation prévisionnelle de la dette du budget général au 31 décembre 2026

Elements de synthèse	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Variation
Votre dette globale est de :	39 364 657 €	41 652 108 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	1.99 %	2.31 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	11 ans 3 mois	12 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	5 ans 10 mois	6 ans 2 mois	↓

27 emprunts répartis auprès de 8 établissements prêteurs.

En 2025, la CAPSO a souscrit un nouvel emprunt :

- Un emprunt d'un montant de 1,5 M€ sur une durée de 15 ans au taux variable sur Livret A +1.1% de marge,

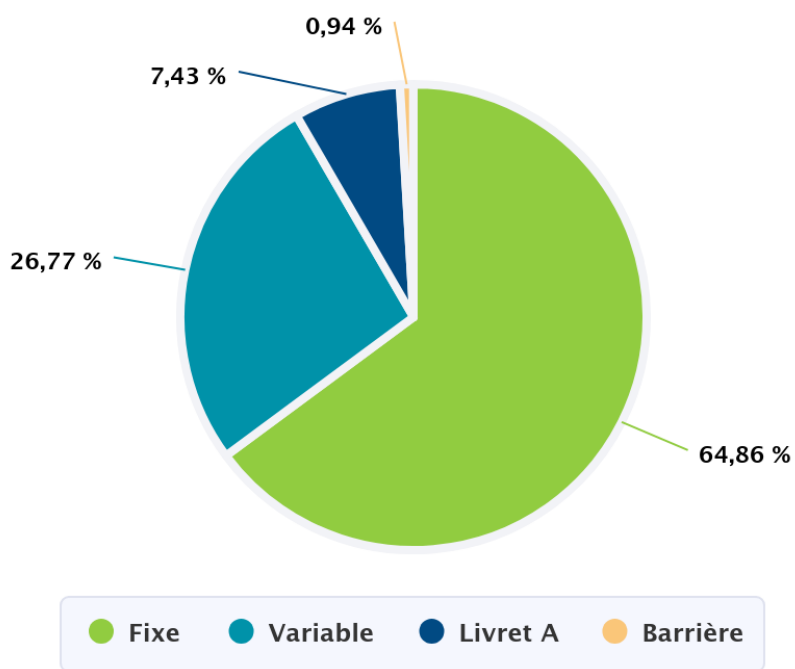
La descente des taux a une incidence directe sur la dette de la CAPSO composée de 32.88 % d'emprunts à taux variable (variable/Livret A/Barrière) : Taux moyen 2.99% fin 2025, contre 4.02 % fin 2024. Les perspectives sur les taux laissent toutefois attendre une stagnation, voire une légère remontée.

Dette par type de risque

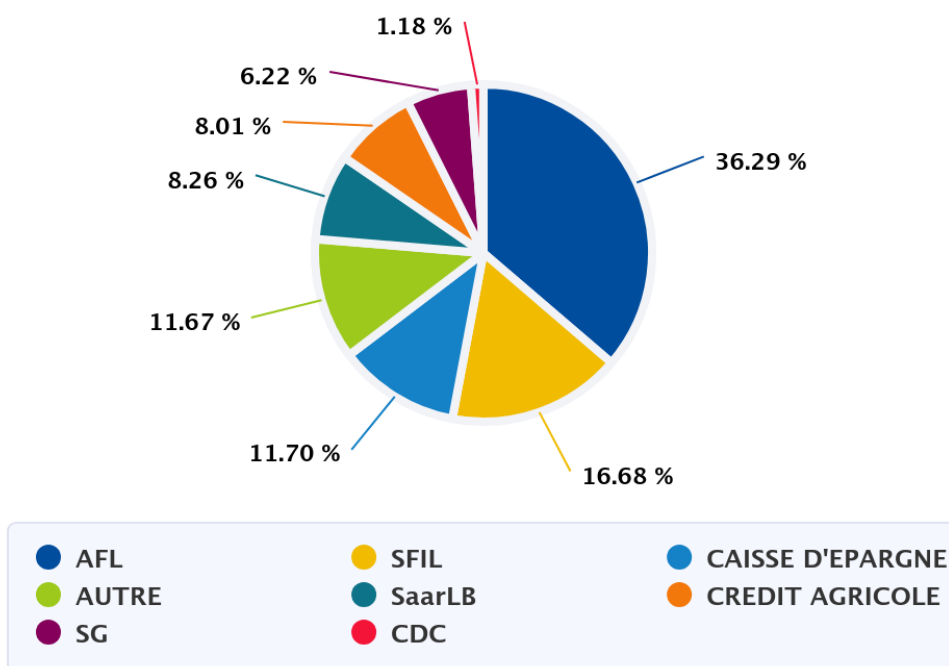
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	25 532 818.30 €	64.86 %	1.45 %
Variable	10 538 340.24 €	26.77 %	2.99 %
Livret A	2 925 000 €	7.43 %	2.72 %
Barrière	368 498.01 €	0.94 %	5,06 %
Ensemble des risques	39 364 656.55 €	100,00 %	1.99 %

Plus de 64% de la dette est à taux fixe, contre 58% fin 2018. Ainsi, la dette est à la fois moins exposée aux risques de taux (sécurisée) et bénéficie d'un taux moyen qui reste optimisé.

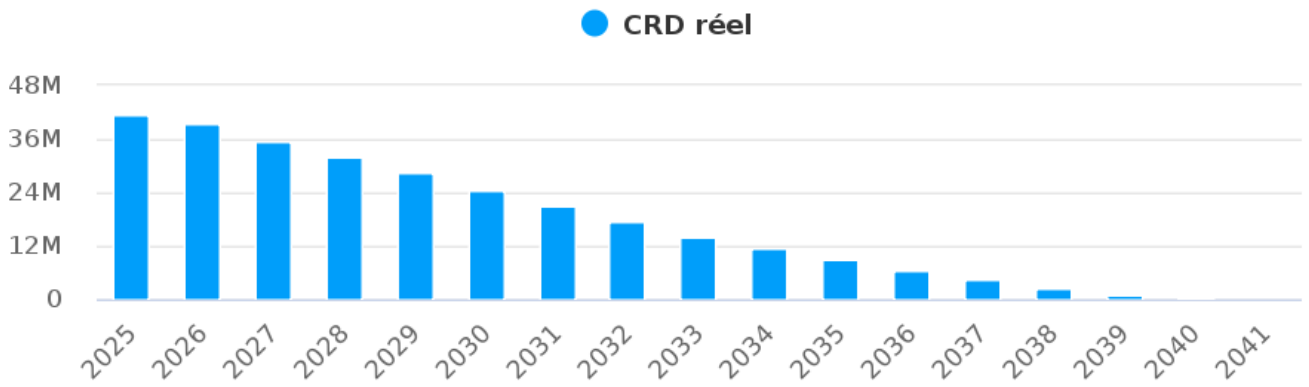
Dettes par type de risque



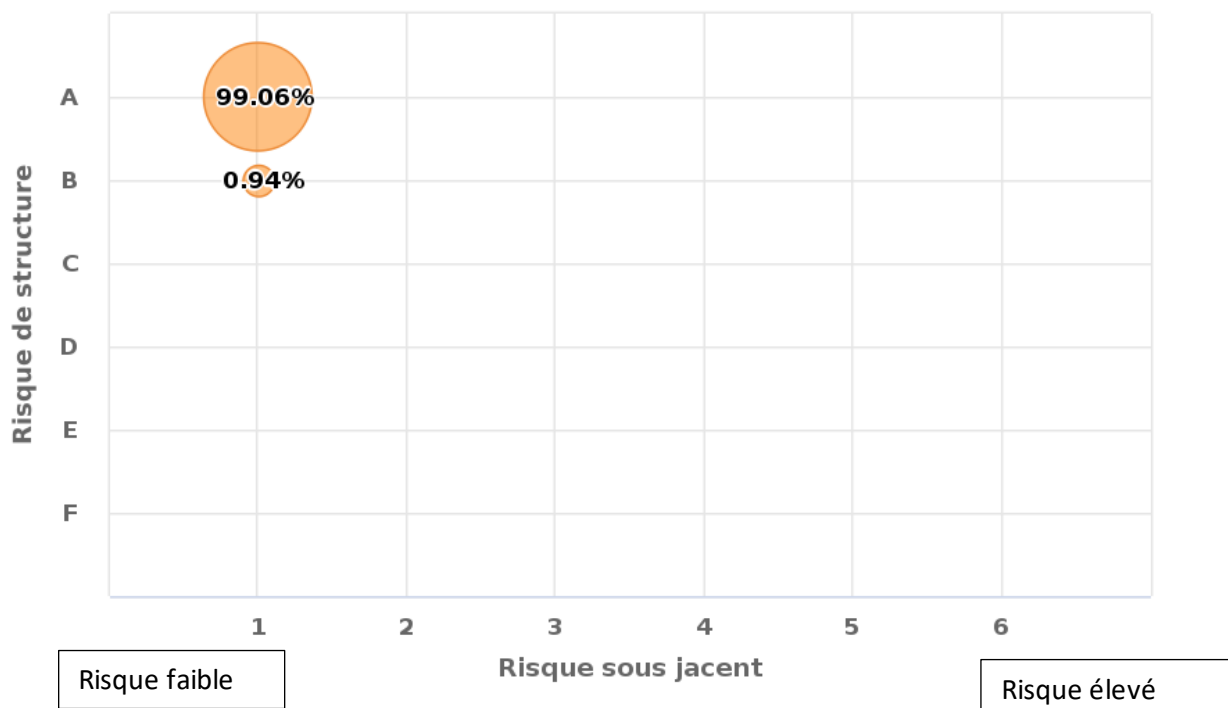
Répartition de la dette par prêteur



Profil d'extinction de la dette (capital, en M€)



Classification de la dette selon la charte Gissler : une dette totalement sécurisée



La charte GISSLER est une charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, qui a notamment permis de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risque.

La mise en place, dans le cadre de la charte de bonne conduite, d'une classification des produits structurés (classification dite « Gissler ») et la rénovation des annexes budgétaires des collectivités territoriales relatives à la dette ont pour objectif d'améliorer de façon significative l'information des élus et des citoyens sur la dette publique locale, notamment sur les risques liés aux emprunts structurés.

COTATION GISSLER DES RISQUES

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices Zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écarts d'indices zone euro	C	Option d'échange (<i>swaption</i>)
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

La dette de la CAPSO est totalement sécurisée mais nous continuerons d'étudier en 2026 les éventuelles opportunités d'optimisation de la dette.

4.c Les perspectives d'emprunt 2026

Les taux de marché se sont améliorés, même s'ils sont moins favorables à l'emprunt qu'avant crise.

Les recommandations de notre conseil Finance active, en matière de répartition par risque de taux restent inchangées : détenir une part de taux variable de 40% du stock de dette, ceci dans un but de diversification et de performance.

Pour 2026, un nouvel emprunt de 3 M€ peut être envisagé. Il ne sera réalisé que si le besoin est avéré (fonction du rythme de réalisation des investissements).

Impact sur l'évolution du stock de dette, prêt de 3 M€ Durée : 15 ans au taux fixe de 3.5%

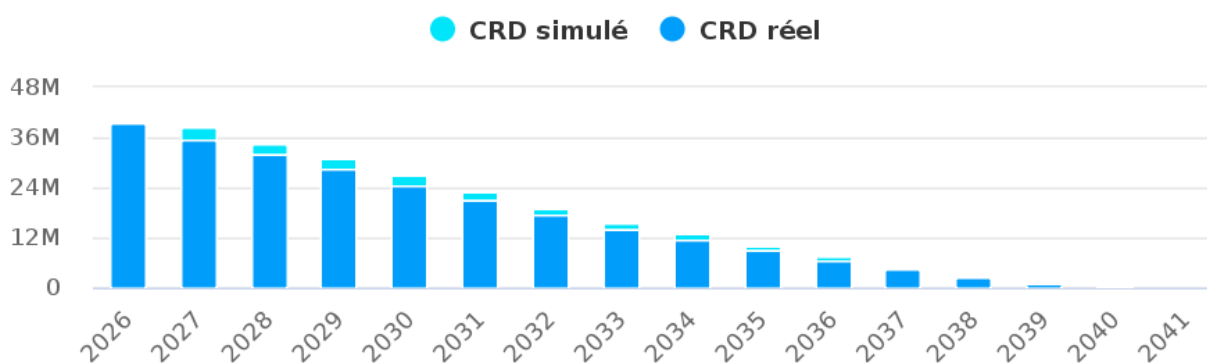


Tableau de profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2026	39 364 656,55 €	3 755 193,32 €	795 952,54 €	4 551 145,84 €	38 609 463,25 €
2027	38 609 463,25 €	3 879 675,64 €	769 961,05 €	4 649 636,65 €	34 729 787,65 €
2028	34 729 787,65 €	3 918 859,89 €	703 089,16 €	4 621 949,01 €	30 810 927,80 €
2029	30 810 927,80 €	3 961 630,85 €	621 954,21 €	4 583 585,02 €	26 849 296,99 €
2030	26 849 296,99 €	3 952 724,53 €	543 820,91 €	4 496 545,40 €	22 896 572,50 €
2031	22 896 572,50 €	3 727 904,64 €	465 050,85 €	4 192 955,45 €	19 168 667,90 €
2032	19 168 667,90 €	3 495 225,99 €	390 277,77 €	3 885 503,72 €	15 673 441,95 €
2033	15 673 441,95 €	2 867 106,54 €	319 539,95 €	3 186 646,45 €	12 806 335,46 €
2034	12 806 335,46 €	2 701 423,84 €	267 438,88 €	2 968 862,68 €	10 104 911,66 €
2035	10 104 911,66 €	2 589 865,99 €	214 048,30 €	2 803 914,25 €	7 515 045,71 €
2036	7 515 045,71 €	2 360 171,56 €	160 317,90 €	2 520 489,42 €	5 154 874,19 €
2037	5 154 874,19 €	2 165 183,12 €	107 276,93 €	2 272 460,01 €	2 989 691,11 €
2038	2 989 691,11 €	1 560 591,44 €	59 388,75 €	1 619 980,15 €	1 429 099,71 €
2039	1 429 099,71 €	741 642,20 €	28 221,01 €	769 863,17 €	687 457,55 €
2040	687 457,55 €	474 975,72 €	11 449,17 €	486 424,85 €	212 481,87 €
2041	212 481,87 €	212 481,89 €	1 370,11 €	213 851,98 €	0,00 €

IV. LES BUDGETS ANNEXES

1) Le Budget Développement économique

Ce budget annexe vise à déployer la stratégie de développement économique du territoire, avec, notamment, l'aménagement et la viabilisation de zones d'activités, la gestion de l'immobilier d'entreprises (pépinière, hôtels d'entreprise, la station).

1.a Le fonctionnement

Ce budget annexe se caractérise par une gestion des opérations d'aménagement en comptabilité de stocks.

Dépenses de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
011	Charges à caractère général	1 338 593 €	1 770 652 €	2 401 155 €	2 932 021 €	6 846 292 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	147 075 €	147 135 €	168 845 €	155 671 €	180 000 €
042	Opérations d'ordre	9 437 138 €	9 612 491 €	8 000 686 €	9 596 538 €	10 481 707 €
043	Opérations patrimoniales	264 483 €	250 364 €	234 878 €	206 559 €	235 000 €
65	Autres charges de gestion courante	1 320 035 €	1 384 709 €	1 606 413 €	3 160 669 €	1 769 812 €
66	Charges financières	270 272 €	255 100 €	239 128 €	205 602 €	230 000 €
67	Charges exceptionnelles	7 561 €			316 368 €	
68	Dotations aux amort. et provisions	11 807 €	5 534 €	2 029 915 €	86 810 €	80 000 €
023	Virement à l'investissement					164 933 €
	TOTAL dépenses	12 796 966 €	13 425 985 €	14 681 021 €	16 660 242 €	19 987 746 €

Les charges à caractère général (6,8 M€ prévu en 2026) reprennent en grande partie l'aménagement de zones d'activités.

En 2026, les principales dépenses concernent le Fonds Squin (2,78 M€), la fin des travaux au grand chemin à Wizernes (0,4 M€), les acquisitions et les travaux d'extension de la zone d'activités de Fauquembergues (1 M€), l'aménagement de la friche Lecat à Théroouanne (112 K€), l'acquisition d'une parcelle à Astradec sur la zone du Lobel à Arques (850 K€).

Des dépenses au titre de l'ANRU sont également budgétées pour 460 K€.

Les subventions pour les organismes œuvrant pour le développement économique sont reprises sur ce budget (1,5 M€ prévu en 2026, dont 853 K€ pour la DSP parcours de l'entrepreneur qui regroupe depuis cette année la gestion de la pépinière, des hôtels d'entreprise et de la Station).

Recettes de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prévisionnel	BP 2026 indicatif
042	Opérations d'ordre	7 233 167 €	7 852 196 €	8 251 530 €	9 702 090 €	11 995 072 €
043	Opérations patrimoniales	264 483 €	250 364 €	234 878 €	206 559 €	235 000 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 632 557 €	858 933 €	1 614 052 €	694 385 €	3 311 329 €
74	Dotations et participations	403 224 €	271 041 €	90 000 €	305 066 €	54 000 €
75	Autres produits de gestion courante	3 171 333 €	3 353 653 €	3 490 354 €	5 465 003 €	4 379 345 €
76	Produits financiers	29 055 €	407 149 €	11 796 €	142 290 €	
77	Produits exceptionnels	224 378 €	513 000 €	8 405 €	275 298 €	3 000 €
78	Reprise sur amort. Et provisions	1 236 €	13 296 €	6 499 €	16 203 €	10 000 €
002	Excédent de fonctionnement reporté					
	TOTAL recettes	12 959 437 €	13 519 634 €	13 707 515 €	16 806 897 €	19 987 746 €

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2026 s'élèveraient à près de 20 M€, dont 12 M€ d'opérations d'ordre et 3,3 M€ de ventes de terrains aménagés.

Pour l'année 2026, la subvention du budget général serait portée à 4 M€, contre en moyenne 3M€ avant 2025, ceci pour compenser en partie un aménagement de zones d'activités structurellement déficitaire (ex : 3,7 M€ de déficit projeté pour le fonds Squin).

1.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
040	Opérations d'ordre	7 233 167 €	7 852 196 €	8 251 531 €	9 702 090 €	11 995 072 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	43 158 €	29 765 €	41 819 €	50 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	696 078 €	1 029 617 €	689 332 €	666 745 €	720 000 €
20	Immobilisations incorporelles	15 734 €	35 077 €	116 933 €	57 703 €	3 600 €
204	Subventions d'équipement versées	616 075 €	646 036 €	678 424 €	1 380 558 €	1 000 000 €
21	Immobilisations corporelles	100 601 €	186 194 €	23 736 €	192 502 €	525 000 €
23	Immobilisations en cours	999 €	2 326 €	245 101 €	74 410 €	
27	Autres immobilisations financières	303 450 €	950 €	1 055 253 €	304 500 €	900 000 €
	Reste à réaliser					
	TOTAL dépenses	8 966 108 €	9 795 556 €	11 090 074 €	12 420 330 €	15 193 672 €

Les dépenses d'investissement 2026 regroupent les subventions versées aux entreprises (1M€) majorées de la participation communautaire au déficit de l'opération cour fret (400 K€).

Elles intègrent également le remboursement à la SPL de l'Artois des premières dépenses liées à l'aménagement du QIS (Quai des initiatives Solidaires) sur le secteur ANRU de Saint-Omer. Une APCP sera spécifiquement créée pour suivre cette opération.

Recettes d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
040	Operations d'ordre	9 437 138 €	9 612 490 €	8 000 686 €	9 596 538 €	10 481 708 €
041	Operations patrimoniales	- €	43 158 €	29 765,00 €	41 819 €	50 000 €
10	Dotations fonds divers et réserves	- €	3 288 €	- €		
13	Subventions d'investissement	- €	19 970 €	15 207,44 €	172 626 €	465 973 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €			4 017 299 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	1 500 €			
27	Autres immobilisations financières	212 530 €	2 240 243 €	24 297 €	1 883 640 €	13 759 €
021	Virement de la section de fonctionnement					164 934 €
001	Reprise de l'excédent d'investissement					
	Reste à réaliser					
	TOTAL recettes	9 649 668 €	11 920 649 €	8 059 956 €	11 694 624 €	15 193 672 €

Le budget 2026 reprend un emprunt prévisionnel de 4 M€. Celui-ci sera sans doute moindre au vu des excédents qui seront repris lors du vote du compte administratif 2025.

1.c La dette

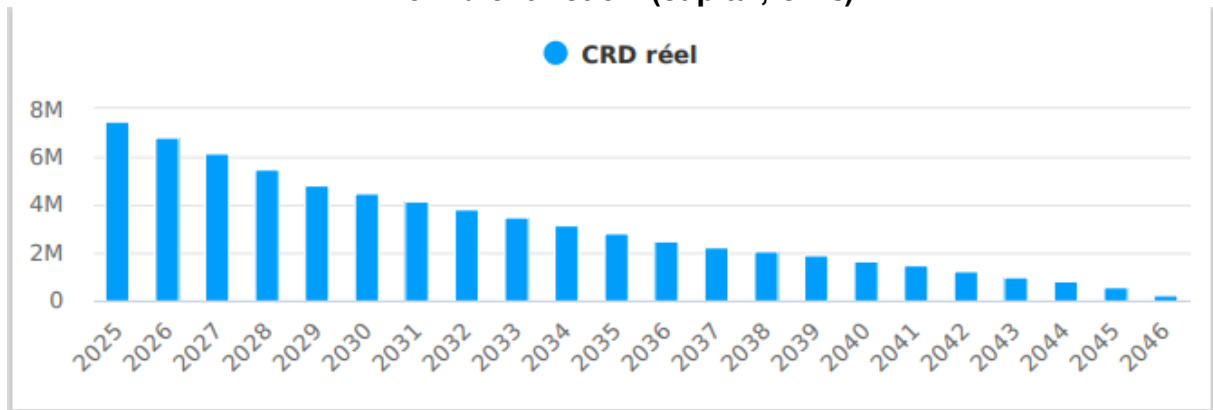
Le stock de dette au 31 décembre 2025 s'établit à 6.8 M€, contre 7.5 M€ fin 2024 :

Elements de synthèse	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Variation
Votre dette globale est de :	6 864 997 €	7 531 743 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2.89 %	2.9 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	16 ans	16 ans et 8 mois	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	8 ans et 8 mois	8 ans et 10 mois	↓

7 emprunt(s) réparti(s) auprès de 2 établissement(s) prêteur(s).

Aucun emprunt n'a été souscrit depuis 2020.

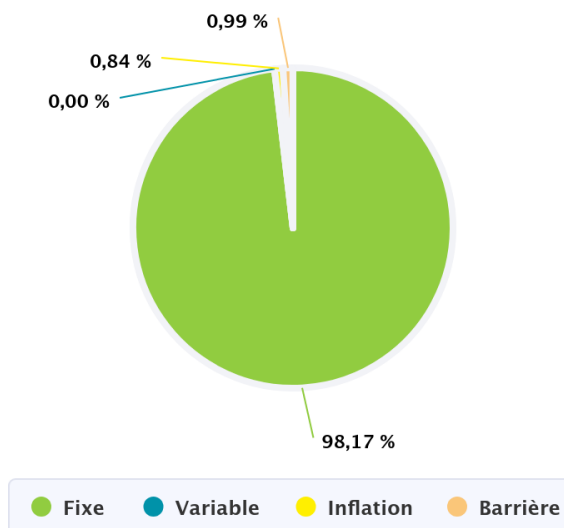
Profil d'extinction (capital, en €)



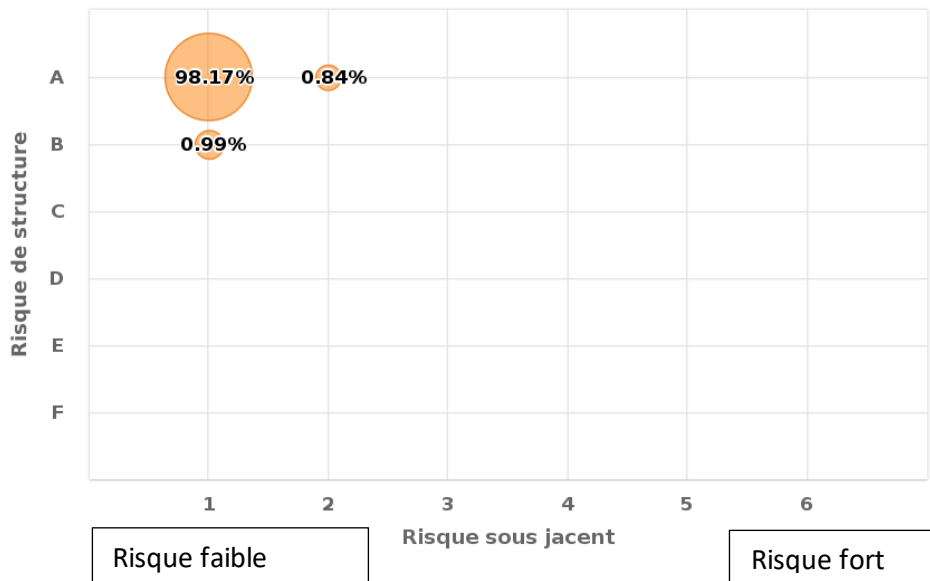
Dette par type de risque

Type	Capital Restant dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	6 739 376 €	98.17 %	2,90 %
Variable	0 €	0,00 %	0,00 %
Inflation	57 816 €	0.84 %	0.81 %
Barrière	67 804 €	0.99 %	4,20%
Ensemble des risques	6 864 996 €	100,00%	2,89%

Dette par type de risque :



Structure de la Dette (selon la charte Gissler)



La dette de ce budget annexe apparaît comme très sécurisée. Un emprunt d'équilibre est estimé à 4 M€ en attendant la reprise des excédents lors du vote du compte administratif 2025. Il sera probablement plus limité mais 2 M€ seront probablement nécessaires.

De nouveaux emprunts seront nécessaires à l'avenir, compte-tenu de l'importance financière des projets en cours, même si ces opérations sont souvent longues à démarrer (acquisitions foncières, promoteurs à trouver, ...). La diminution de l'endettement de ce budget depuis plusieurs années doit permettre de réemprunter sur les prochains exercices.

Mais, une vigilance sur l'équilibre des opérations et le rythme de leur mise en œuvre reste nécessaire.

Impact sur l'évolution du stock de dette, prêt de 2 M€

Durée : 15 ans au taux fixe de 3.5%

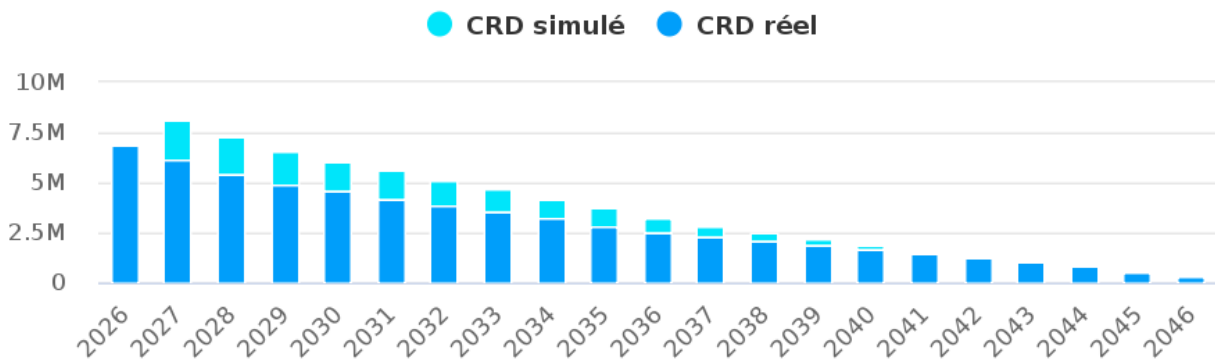


Tableau de profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2026	6 864 996,83 €	756 020,60 €	230 823,90 €	986 844,51 €	8 108 976,22 €
2027	8 108 976,22 €	846 393,59 €	242 412,28 €	1 088 805,88 €	7 262 582,62 €
2028	7 262 582,62 €	739 677,83 €	217 651,10 €	957 328,94 €	6 522 904,78 €
2029	6 522 904,78 €	454 412,21 €	197 989,82 €	652 402,04 €	6 068 492,55 €
2030	6 068 492,55 €	460 466,15 €	187 701,57 €	648 167,73 €	5 608 026,39 €
2031	5 608 026,39 €	466 822,79 €	177 171,49 €	643 994,29 €	5 141 203,59 €
2032	5 141 203,59 €	473 497,27 €	166 840,55 €	640 337,83 €	4 667 706,30 €
2033	4 667 706,30 €	480 505,47 €	155 336,82 €	635 842,30 €	4 187 200,82 €
2034	4 187 200,82 €	487 864,07 €	144 006,24 €	631 870,32 €	3 699 336,74 €
2035	3 699 336,74 €	495 590,61 €	132 381,66 €	627 972,28 €	3 203 746,11 €
2036	3 203 746,11 €	353 703,47 €	120 918,56 €	474 622,04 €	2 850 042,63 €
2037	2 850 042,63 €	312 221,98 €	109 001,17 €	421 223,16 €	2 537 820,64 €
2038	2 537 820,64 €	321 166,42 €	97 123,57 €	418 290,00 €	2 216 654,20 €
2039	2 216 654,20 €	330 558,07 €	84 888,69 €	415 446,77 €	1 886 096,12 €
2040	1 886 096,12 €	340 419,31 €	72 481,52 €	412 900,84 €	1 545 676,80 €
2041	1 545 676,80 €	284 106,95 €	59 768,31 €	343 875,27 €	1 261 569,84 €
2042	1 261 569,84 €	228 312,31 €	50 396,21 €	278 708,52 €	1 033 257,53 €
2043	1 033 257,53 €	239 727,93 €	41 275,76 €	281 003,69 €	793 529,60 €
2044	793 529,60 €	251 714,33 €	31 786,15 €	283 500,48 €	541 815,27 €
2045	541 815,27 €	264 300,05 €	21 644,02 €	285 944,07 €	277 515,22 €
2046	277 515,22 €	277 515,22 €	11 085,96 €	288 601,18 €	0,00 €

2) Le budget transport

Quatre thématiques sont couvertes par ce budget annexe : le transport des scolaires, le transport urbain, l'interurbain et le transport occasionnel.

Les principales recettes sont issues du versement mobilité et d'une subvention d'équilibre du budget général pour le transport scolaire des primaires et le transport occasionnel.

2.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
011	Charges à caractère général	3 348 347 €	3 685 011 €	3 868 565 €	3 850 977 €	4 491 112 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	471 642 €	579 521 €	622 704 €	627 523 €	635 000 €
014	Atténuations de produits	2 016 €	224 €	1 393 €	962 €	2 000 €
042	<i>Operations d'ordre</i>	365 533 €	380 845 €	401 261 €	475 714 €	500 946 €
65	Autres charges de gestion courante	3 134 446 €	3 188 020 €	3 775 526 €	3 754 559 €	3 860 500 €
66	Charges financières	1 109 €	912 €	715 €	518 €	800 €
67	Charges exceptionnelles	437 €	40 €	0 €	506 200 €	91 500 €
68	Dotations aux provisions	0 €	0 €	0 €	109 €	
023	Virement investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
002	<i>Déficit de fonctionnement reporté</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	
	TOTAL dépenses	7 323 533 €	7 833 365 €	8 670 167 €	9 216 565 €	9 581 859 €

Les principales dépenses 2026 comprennent le transport scolaire (3.5 M€) et la DSP (3,7 M€).

En 2026, le budget devrait se stabiliser autour de 9,5 M€. Le renouvellement de la DSP est effectif depuis le 1^{er} septembre 2025. La maîtrise des coûts de la délégation a été un axe fort de la négociation et des ambitions portées dans le nouveau contrat pour garantir les équilibres du budget en dépit d'annonces défavorables sur l'emploi ces dernières semaines et donc sur le niveau de nos recettes.

Recettes de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
042	<i>Operations d'ordre</i>	5 346 €	5 692 €	94 261 €	59 381 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 681 €	15 917 €	16 338 €	23 957 €	17 000 €
73	Impôts et taxes (VM)	5 724 461 €	5 744 040 €	6 104 702 €	6 111 342 €	6 300 000 €
74	Subventions d'exploitation	2 958 589 €	3 094 381 €	2 921 658 €	2 769 005 €	2 773 078 €
75	Autres produits de gestion courante	51 540 €	185 881 €	59 821 €	192 727 €	261 781 €
77	Produits exceptionnels	328 120 €	214 192 €	217 946 €	232 924 €	230 000 €
78	Reprises sur provisions	0 €	0 €	0 €	777 €	
002	Excédent de résultat antérieur	0 €	0 €	0 €	0 €	
	TOTAL recettes	9 083 738 €	9 260 104 €	9 415 265 €	9 390 115 €	9 581 859 €

Pour 2026, le Versement mobilité est budgété à 6,3 M€. **Aucune évolution de son taux n'est encore prévue pour cette année.**

Le budget général contribuerait à hauteur de 230 000 € (service commun) en 2026.

2.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
040	Operations d'ordre	5 347 €	5 692 €	94 261 €	59381 €	0 €
041	Operations patrimoniales		5 272		3 690 €	0 €
16	Emprunts	512 280 €	164 285 €	164 285 €	164 285 €	165 000 €
20	Immobilisations incorporelles	9 697 €	21 235 €	17 875 €	37 525 €	62 000 €
21	Immobilisations corporelles	457 798 €	410 193 €	779 746 €	210 551 €	985 166 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Restes à réaliser					
	TOTAL dépenses	985 123 €	606 679 €	1 056 169 €	475 432 €	1 212 166 €

En 2026, une somme de 700 K€ sera inscrite pour le plan de renouvellement du matériel prévu dans la DSP. Les autres dépenses concernent notamment l'acquisition d'une application transport (60 K€).

Recettes d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
040	Operations d'ordre	365 534 €	380 845 €	401 261 €	475 714 €	500 946,51
041	Operations patrimoniales	0 €	5 272 €	0 €	3 690 €	0 €
1068	Autofinancement	500 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	11 307 €	267 035 €	53 704 €	56 020.45	25 000 €
16	Emprunts	0 €	0 €	0 €	0 €	686 220 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
001	Excédent d'investissement reporté	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	TOTAL recettes	876 841 €	1 653 153 €	1 454 966 €	535 425	1 212 166 €

L'an dernier, aucun emprunt auprès d'un établissement bancaire n'a été contracté. Un emprunt d'équilibre est prévu (686 K€), mais au vu de l'excédent d'investissement qui sera repris lors du vote du compte administratif 2025, celui-ci ne devrait pas être réalisé.

2.c La dette

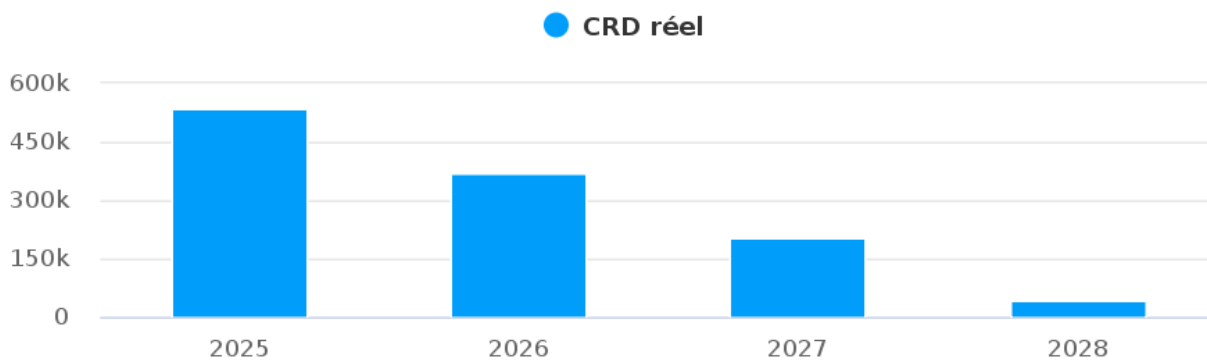
Le stock de dette s'élève au 31 décembre 2025 à 369 K€.

Le dernier emprunt date de 2021.

Elements de synthèse	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Variation
Votre dette globale est de :	369 643 €	533 929 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	0.12 %	0.12 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	2 ans	3 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	1 an et 1 mois	1 an et 7 mois	↓

1 emprunt auprès de 1 établissement prêteur.

Profil d'extinction (capital, en €)

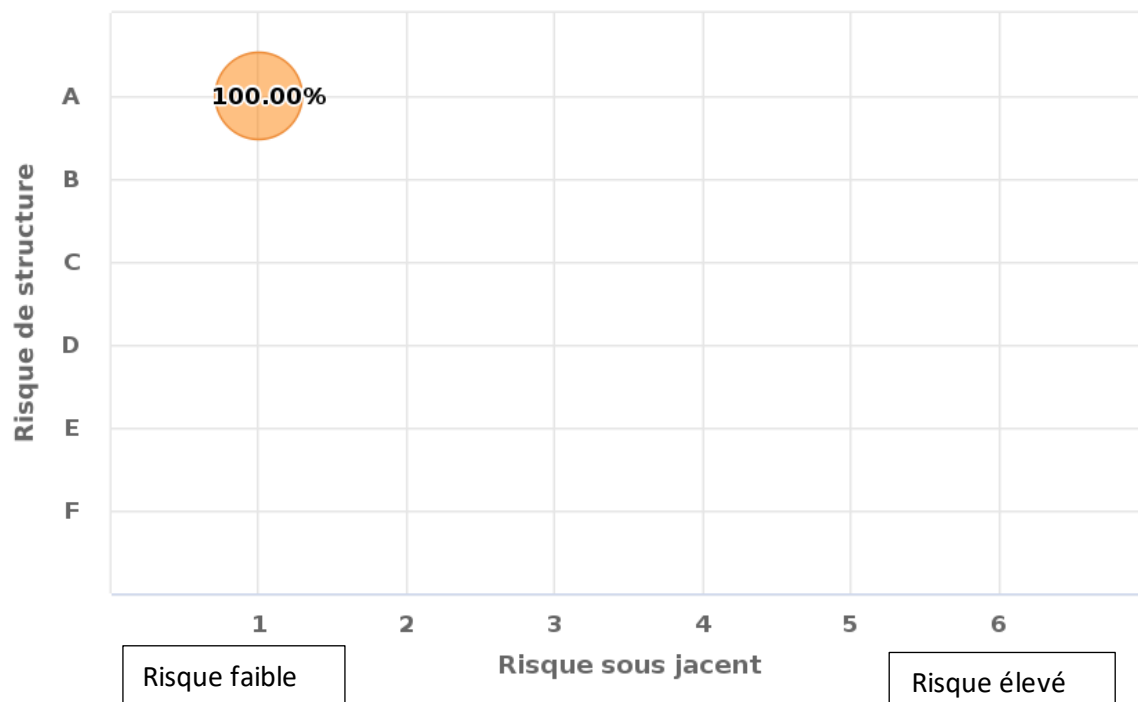


Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	369 642.83 €	100,00 %	0,12 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	369 642.83 €	100,00 %	0,12 %



Structure de la Dette (selon la charte Gissler)



La dette est totalement sécurisée.

3) Le budget déchets

La compétence « Déchets » faisait auparavant l'objet d'inscriptions budgétaires sur le budget général de la CAPSO. En lien avec la mise en place de la tarification incitative, il a été créé dès 2024, un budget annexe Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés.

3.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2023 sur BG	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
011	Charges a caractère général	9 239 680 €	9 699 993 €	8 964 532.44 €	10 289 947 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 291 379 €	4 542 312 €	5 056 001 €	5 120 000 €
014	Atténuations de produits				
042	Opérations d'ordre	850 000 €	899 851 €	900 615 €	999 431 €
65	Autres charges de gestion courante	665 325 €	625 489 €	759 677 €	774 221 €
66	Charges financières	0 €	872 €	23 687 €	20 000 €
67	Charges exceptionnelles	4 174 €		289 €	
023	Virement investissement				
002	Déficit de fonctionnement reporté				
	TOTAL dépenses	15 050 558	15 768 517 €	15 704 801 €	17 203 600 €

Les principales dépenses 2026 comprennent le carburant pour les véhicules (471 K€), les fournitures de pièces détachées, l'entretien et la maintenance des véhicules (380 K€), le remboursement du SMLA pour le tri et le traitement des déchets (7,7 M€), les charges de personnel pour la collecte (5 M€).

En 2026, le budget devrait se stabiliser autour de 17,2 M€.

Recettes de fonctionnement

		CA 2023 sur BG	CA 2024	CA 2025 previsionnel	BP 2026 indicatif
042	Opérations d'ordre	0 €	1 368 €	52 560 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	932 953 €	919 796 €	877 486 €	910 600 €
73	Impôts et taxes (VM)	12 356 344	12 772 067 €	13 215 178 €	13 260 000 €
74	Subventions d'exploitation	7 173 €	74 641 €	40 187 €	35 000 €
75	Autres produits de gestion courante	3 179 968 €	3 707 602 €	3 112 393 €	2 998 000 €
77	Produits exceptionnels	0 €			
002	Excédent de résultat antérieur				
	TOTAL recettes	16 515 967 €	17 475 475 €	17 217 804 €	17 203 600 €

En 2026, les principales recettes s'articulent autour de la redevance spéciale (800 K€), de la TEOM incitative (13,2 M€), du soutien CITEO (2,4 M€), de la revente de matériaux (598 K€) qui connaît une baisse attendue de près de 300 K€ (prix de reprise en forte chute).

2026 est la 1^{ère} année de mise en œuvre de la tarification incitative (partie fixe de 80% et part variable de 20%) qui ne comprendra pas cette année de bonus ou de malus afin de donner plus de temps aux habitants de l'agglomération de bien prendre en compte le paramètre d'une facturation à la levée.

3.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2023 sur BG	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
040	Operations d'ordre	0 €	1 368 €	52 559 €	10 000 €
041	Operations patrimoniales	0 €	210 252 €	0 €	100 000 €
16	Emprunts	0 €	0 €	50 000 €	50 000 €
20	Immobilisations incorporelles	347 819 €	74 494 €	1 393 862 €	11 500 €
21	Immobilisations corporelles	1 316 051 €	1 855 079 €	2 397 324 €	867 000 €
23	Immobilisations en cours	638 €	0 €	6 307.30 €	1 600 000 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0 €
001	Déficit d'investissement reporté	0 €	0 €	0 €	0 €
	TOTAL dépenses	1 664 509 €	2 141 193 €	3 900 053 €	2 638 500 €

Une autorisation de programme/crédits de paiement (APCP) « Politique déchets », destinée à la mise en œuvre de la tarification incitative et d'une offre en matière de bio déchets, a été créée pour un montant global de 6,5 M€. 2,5 M€ ont été dépensés en 2025 (enquête ménages, achat de conteneurs, d'abris bacs, de composteurs, de colonnes à papier, ...).

En 2026, une somme de 1,5 M€ sera inscrite en crédits de paiement reprenant notamment les achats de bacs, de composteurs, ... ainsi que l'équipement de sondes de remplissage sur les bornes papiers carton et verre.

Les investissements courants concernent principalement l'acquisition de 2 véhicules pour la collecte (620 K€) et des aménagements au garage (100 K€).

Recettes d'investissement

		CA 2023 sur BG	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
040	Operations d'ordre	0 €	899 950 €	900 614 €	999 431 €
041	Operations patrimoniales	0 €	210 252 €		
10	Dotations, fonds divers et réserves		108 374 €	443 083 €	300 000 €
1068	Autofinancement	0 €	0 €	1 000 000 €	
13	Subventions d'investissement	126 835 €	151 321 €	47 155 €	1 200 000 €
16	Emprunts	0 €	500 000 €	500 000 €	39 069 €
021	Virement de la section de fonctionnement		€		
	TOTAL recettes	1 653 153 €	1 869 798 €	3 090 853 €	2 638 500 €

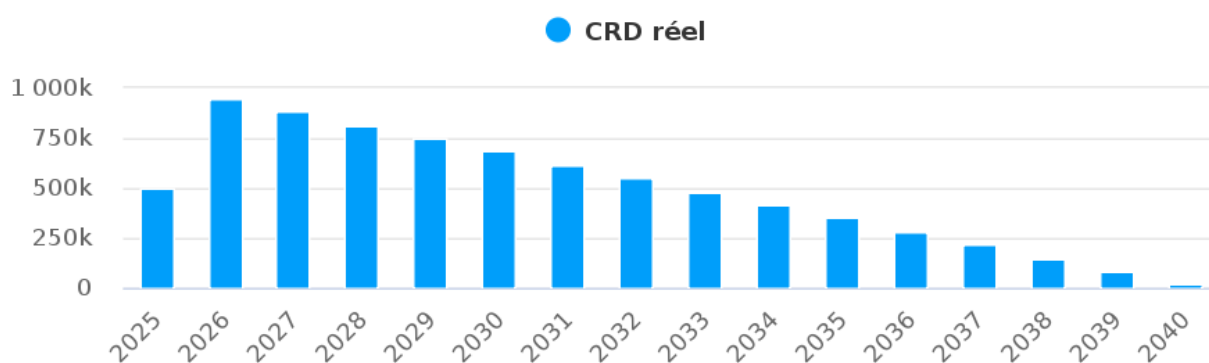
Un emprunt d'équilibre est provisionné à hauteur de 39 K€ pour 2026. Il ne devrait toutefois pas être réalisé au vu des résultats à reprendre.

3.c La dette

Le stock de dette s'élève au 31 décembre 2025 à 950 K€. Un emprunt lancé en 2024 pour un montant de 500 K€ a été réalisé en 2025.

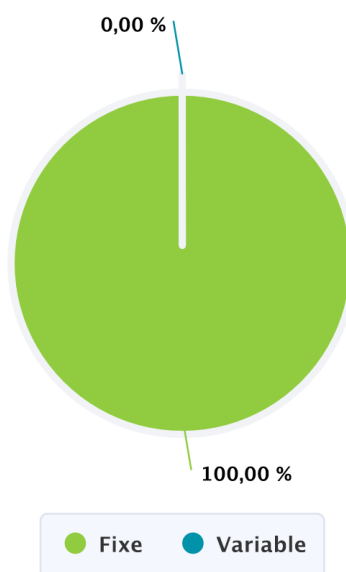
Elements de synthèse	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Variation
Votre dette globale est de :	950 000 €	500 000 €	↑
Son taux moyen hors swap s'élève à :	3.24 %	3.22 %	↑
Sa durée résiduelle moyenne est de :	14 ans et 2 mois	14 ans et 11 mois	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	7 ans et 2 mois	7 ans et 7 mois	↓

Profil d'extinction (capital, en €)



Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	950 000 €	100,00 %	3.24 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	950 000 €	100,00 %	3.24 %



4) Le Budget production et distribution d'eau potable

Ce budget annexe finance la production et la distribution d'eau potable via des contrats en délégations de service public comme suit :

- service « urbain » conclu avec la Société des Eaux de Saint-Omer jusqu'au 31 décembre 2026 pour 10 communes (Arques, Blendecques, Campagne-lez-Wardrecques, Clairmarais, Longuenesse, Racquinghem, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Saint-Omer, Salperwick et Wardrecques),
- service « rural » conclu avec la Lyonnaise des Eaux jusqu'au 31 décembre 2026, pour 9 communes (Bayenghem-lez-Eperlecques, Eperlecques, Houlle, Moringhem, Moulle, Mentque Nortbécourt, Nort-Leulinghem, Serques et Tilques),
- contrat d'Aire-sur-la-Lys et Wittes avec Suez (Lyonnaise des Eaux) depuis le 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

Au 1er janvier 2027, ces 3 contrats seront regroupés au sein d'une seule délégation de service public confiée à la société des eaux de Saint-Omer.

4.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2024 A titre indicatif Eau + régie	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
011	Charges à caractère général	1 895 856 €	1 584 413 €	1 982 928 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 065 534 €	1 091 615 €	1 242 600 €
042	<i>Operations d'ordre</i>	905 446 €	963 568 €	980 000 €
65	Autres charges de gestion courante	31 902 €	21 263 €	8 500 €
66	Charges financières	237 883 €	190 208 €	210 000 €
67	Charges exceptionnelles	38 464 €	109 845 €	13 000 €
68	Dotations aux provisions	24 112 €	39 450 €	12 000 €
014	Atténuation de produits	356 669 €	294 315 €	99 140 €
023	Virement investissement			1 785 020 €
	TOTAL dépenses	4 555 330 €	4 294 680 €	6 333 188 €

Les principales dépenses de fonctionnement 2026 s'articulent autour des achats d'eau en gros (1,98 M€) et des charges de personnel (1,24 M€).

Le budget 2026 (6,3 M€) garde encore un virement à la section d'investissement de 1,79 M€ qui reste important, mais qui diminue toutefois chaque année.

Recettes de fonctionnement

		CA 2024 A titre indicatif Eau + régie	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
042	Operations d'ordre	148 637 €	201 157 €	290 000 €
70	Produits des services	5 924 763 €	6 153 709 €	5 883 700 €
74	Subventions d'exploitation	8 058 €	3 855 €	45 000 €
75	Autres produits de gestion courante	129 589 €	136 217 €	98 010 €
76	Produits financiers	1 733 €	975 €	
77	Produits exceptionnels	47 528 €	22 214 €	
78	Reprise sur amort.	16 381 €	11 123 €	16 478 €
013	Reversements	1 735 €	11 663 €	
002	Excédent de fonctionnement reporté			
	TOTAL recettes	6 278 425 €	6 540 915 €	6 333 188 €

Les recettes 2026 sont composées essentiellement de trois postes : 1,7 M€ issu de la vente d'eau en gros, 2,1 M€ provenant de la surtaxe payée par les usagers en DSP et 1,7 M€ de ventes d'eau pour la régie.

La surtaxe appliquée va être harmonisée en valeur avec une convergence qui va s'échelonner de 2026 et 2030.

4.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2024 A titre indicatif Eau + régie	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
040	Operations d'ordre	148 637 €	107 077 €	290 000 €
041	Operations patrimoniales	159 858 €	0 €	170 000 €
13	Subvention d'investissement	316 384 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 009 496 €	941 405 €	975 000 €
20	Immobilisations incorporelles	88 643 €	46 261 €	385 100 €
21	Immobilisations corporelles	425 149 €	231 384 €	203 000 €
23	Immobilisations en cours	1 345 084 €	1 560 821 €	1 015 000 €
	Reste à réaliser dépenses	0 €	0 €	0 €
001	Déficit cumulé investissement	0 €	0 €	0 €
	TOTAL dépenses	3 493 251 €	2 886 950 €	3 038 100 €

Pour les communes en DSP, la programmation des travaux d'eau potable 2026 est constituée de travaux sur les réseaux (900 K€) d'inspections sur les forages (120 K€) et de coûts de maîtrise d'œuvre (100 K€).

Pour la régie, 115 K€ ont été inscrits Des développements pour la télérelève et la télégestion sont également budgétés pour 100 K€ ainsi que 130 K€ pour des frais d'étude pour le château d'eau de Bomy notamment.

Recettes d'investissement

		CA 2024 A titre indicatif Eau + régie	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
040	Operations d'ordre	905 450 €	963 568 €	980 000 €
041	Operations patrimoniales	159 858 €	0 €	170 000 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 800 000 €	1 831 000 €	
13	Subventions investissement	969 195 €	187 016 €	20 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	556 418 €	0 €	83 080 €
23	Immobilisations en cours	2 974 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	6 344 €	6 343 €	0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	1 785 020 €
001	Excédent d'investissement reporté	0 €	0 €	0 €
	Reste à réaliser recettes	0 €	0 €	0 €
	TOTAL recettes	6 400 235 €	2 987 928 €	3 038 100 €

Un emprunt d'équilibre de 83 K€ est prévu pour 2026.

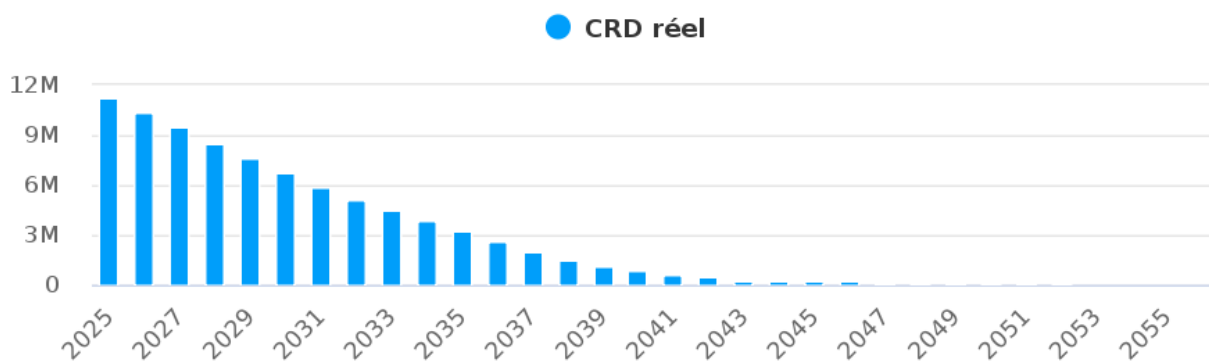
4.c La dette

Le stock de dette au 31 décembre 2025 est de 10.3 M€ contre 11.4 M€ fin 2024.

Elements de synthèse	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Variation
Votre dette globale est de :	10 366 737 €	11 482 136 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	1.64 %	1.84 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	13 ans et 4 mois	14 ans et 2 mois	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	6 ans et 11 mois	7 ans et 4 mois	↓

21 emprunt(s) réparti(s) auprès de 7 établissement(s) prêteur(s)

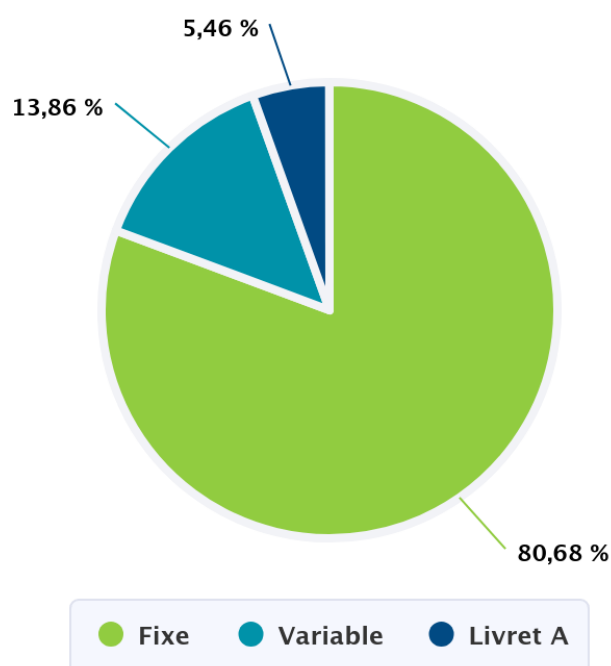
Profil d'extinction (capital, en €)



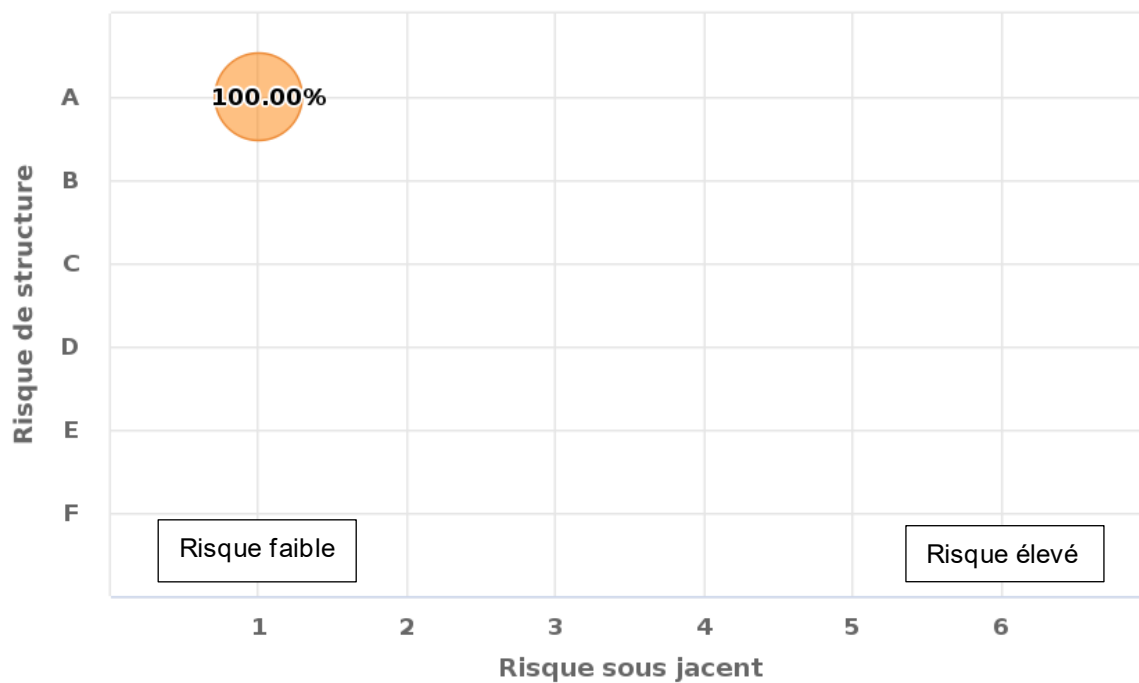
Dettes par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	8 363 986 €	80.68 %	1.42 %
Variable	1 436 500 €	13.86 %	2.53 %
Livret A	566 250 €	5.46 %	2.55 %
Ensemble des risques	10 366 736 €	100,00 %	1.64 %

Répartition fixe/variable



Structure de la Dette (selon la charte Gissler)



La dette de ce budget annexe est totalement sécurisée (classée 1 A).

5) Le budget assainissement

Ce budget gère :

- Un contrat d'assainissement collectif regroupant le service dit « urbain » et le service dit « rural » conclu jusqu'au 31 décembre 2030 avec la société des Eaux de Saint-Omer :
 - o depuis le 1er janvier 2025 pour les communes de Arques, Blendecques, Campagne-Les-Wardrecques, Clairmarais, Hallines, Helfaut, Houlle, Longuenesse, Moulle, Racquinghem, Saint-Martin-Les-Tatinghem, Saint Omer, Salperwick, Serques, Tilques, Wardrecques et Wizernes.
 - o à compter du 1er janvier 2027 pour les communes d'Aire-Sur-La-Lys, Bayenghem-Les-Eperlecques, Ecques, Eperlecques, Nordausques et Quiestède

- Un contrat dit « rural » regroupant les communes de Aire sur la Lys, Bayenghem-lès-Eperlecques, Ecques, Eperlecques et Quiestède conclu avec la société SUEZ au 1er mai 2022 et qui se terminera au 31 décembre 2026.

5.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
011	Charges à caractère général	452 790 €	467 561 €	397 714 €	542 318 €	569 041 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	299 726 €	344 957 €	384 057 €	347 721 €	420 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 427 983 €	1 457 027 €	1 956 797 €	1 948 313 €	2 048 920 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	803 €	1 135 €	1 716 €	10 000 €
66	Charges financières	215 164 €	203 732 €	192 105 €	176 679 €	230 000 €
67	Charges exceptionnelles	101 852 €	156 192 €	96 660 €	47 349 €	90 000 €
68	Dotations aux amort. Et prov	12 653 €	263 €	2 025 €	1 410 €	2 000 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	169 683 €
042	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	4 367 €	0 €	0 €
	TOTAL dépenses	2 510 169 €	2 630 537 €	3 030 495 €	3 065 507 €	3 539 645 €

Le budget de fonctionnement 2026 s'équilibre à environ 3,5 M€.

Recettes de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	487 654 €	486 845 €	678 705 €	659 821 €	580 450 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 712 744 €	2 551 245 €	2 438 172 €	2 672 423 €	2 818 000 €
74	Subventions d'exploitation	548 557 €	569 424 €	559 548 €	76 360 €	100 000 €
75	Autres produits de gestion courante	1 €	0 €	14 215 €	66 753 €	41 195 €
77	Produits exceptionnels	14 774 €	19 853 €	52 000 €	0 €	0 €
78	Reprises sur amort.et prov.	497 €	2 149 €	383 €	14 247 €	0 €
	Résultat reporté	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	TOTAL recettes	3 764 227 €	3 629 664 €	3 743 024 €	3 489 604 €	3 539 645 €

La principale recette pour 2026 est la surtaxe assainissement : 2,8 M€ (montant revu fin 2024 pour venir anticiper les besoins d'investissements futurs et compenser la fin de la prime d'épuration). Le résultat 2025 s'établirait ainsi à 424 K€, en baisse de 288 K€ par rapport à l'an dernier (déjà une baisse en 2024 de 286 K€)

5.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	487 654 €	486 845 €	678 705 €	659 821 €	580 450 €
041	Operations patrimoniales	395 557 €	603 891 €	888 216 €	616 600 €	900 000 €
13	Subventions d'investissement	9 163 €	0 €	0 €	6 011 €	10 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	614 324 €	549 277 €	640 322 €	576 248 €	615 000 €
20	Immobilisations incorporelles	132 357 €	266 860 €	617 661 €	334 402 €	1 132 000 €
21	Immobilisations corporelles	46 054 €	5 375 €		34 400 €	50 081 €
23	Immobilisations en cours	3 163 411 €	3 054 614 €	3 061 945 €	2 420 043 €	5 040 000 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	TOTAL dépenses	4 848 520 €	4 966 864 €	5 886 852 €	4 647 525 €	8 327 531 €

Les principales opérations concernent les réseaux (1,65 M€ en 2026 et 1,18 M€ de travaux non engagés sur 2025). 2,5 M€ est également prévu dans le cadre de l'AP/CP avec notamment les travaux de déraccordement de la station d'épuration de Clairmarais.

Recettes d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2024 prévisionnel	BP 2026 indicatif
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 427 983 €	1 457 027 €	1 956 796 €	1 948 314 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	395 557 €	603 891 €	888 216 €	616 600 €	900 000 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 014 255 €	2 014 255 €	2 014 255 €	2 014 255 €	0 €
13	Subventions d'investissement	1 020 868 €	793 401 €	857 049 €	794 750 €	850 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	705 671 €	241 736 €	433 370 €	290 809 €	5 557 447 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	12 476 €	0 €	54 313 €	0 €
23	Immobilisations en cours	9 748 €	183 563 €	0 €	274 198 €	500 400 €
27	Autres immobilisations financières	401 658 €	254 204 €	481 661 €	315 659 €	350 000 €
021	Virement de la section d'exploitation	0 €	0 €	0 €	0 €	169 683 €
	Restes à réaliser recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
001	Résultat antérieur	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	TOTAL recettes	5 975 741 €	5 560 557 €	6 631 350 €	6 308 899 €	8 327 531 €

Un emprunt de 5,5 M€ est inscrit au budget 2026. Toutefois, compte-tenu du niveau d'excédent qui sera repris lors du vote du compte administratif 2025 (4,27 M€), il est hautement probable que celui-ci ne sera pas levé.

5.c La dette

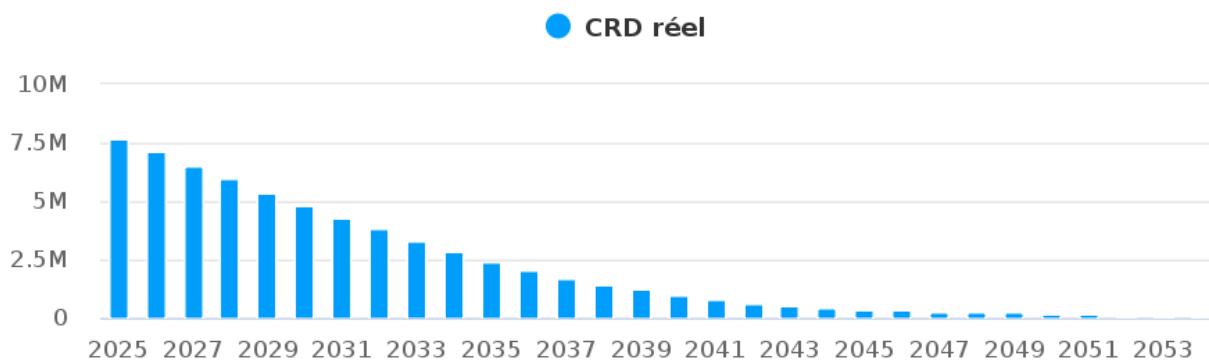
Le stock de dette au 31 décembre 2025 s'élève à 7.1 M€ contre 8.1 M€ fin 2024.

Pour rappel, ce dernier intègre les avances convertibles et les avances de l'agence de l'eau pour lesquelles l'échéancier de remboursement n'est pas connu. Ces éléments sont donc simulés.

Elements de synthèse	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Variation
Votre dette globale est de :	7 117 169 €	8 170 965 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2.48 %	2.31 %	↑
Sa durée résiduelle moyenne est de :	13 ans 9 mois	14 ans 9 mois	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	7 ans 10 mois	8 ans 4 mois	↓

129 emprunts répartis auprès de 5 établissement(s) prêteur(s).

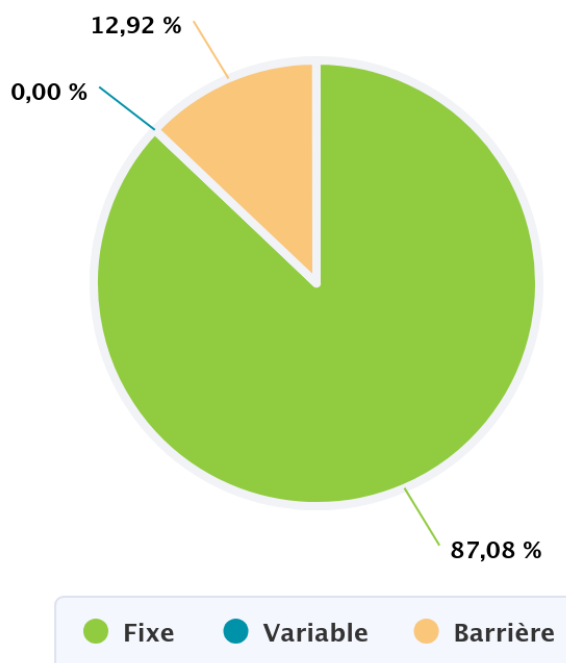
Profil d'extinction (capital, en €)



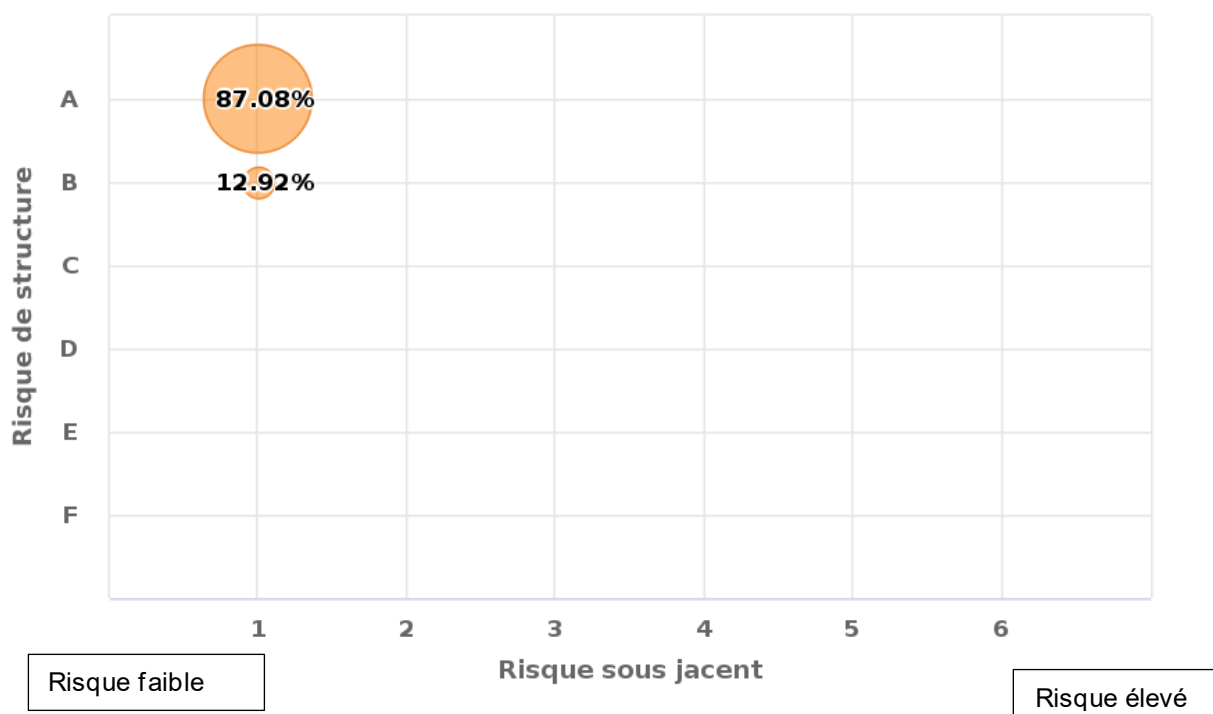
Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	6 197 579 €	87.08 %	2,20 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Barrière	919 590 €	12.92 %	4.40 %
Ensemble des risques	7 117 169 €	100,00 %	2.48 %

Graphique par type de risque



Structure de la Dette (selon la charte Gissler)



Un emprunt de 5,5 M€ est inscrit au budget 2026 dans l'attente de la reprise des résultats 2025.

6) Le budget de l'assainissement non collectif (ANC)

Ce budget finance depuis le 1^{er} janvier 2018 les services d'assainissement des usagers non raccordés à l'assainissement collectif sur toutes les communes de la CAPSO.

Il assure essentiellement des missions imputées en section de fonctionnement (frais de personnel, maintenance, participations aux frais de réhabilitation des usagers).

6.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
011	Charges à caractère général	6 350 €	7 217 €	5 043 €	8 267 €	12 290 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	67 978 €	109 212 €	129 363 €	121 915 €	201 450 €
042	Operations d'ordre	3 664 €	732 €	605 €	605 €	610 €
65	Autres charges de gestion courante	150 €	178 €	0 €	729 €	500 €
67	Charges exceptionnelles	460 €	630 €	1 428 €	1 354 €	2 000 €
68	Dotations aux amort. Et prov	96 €	318 €	180 €	739 €	800 €
002	Déficit cumulé de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
023	Virement section d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	15 550 €
	TOTAL dépenses	78 699 €	118 287 €	136 620 €	133 609 €	233 200 €

Le déficit de fonctionnement cumulé va pour la 1^{ère} fois depuis la création de la CAPSO redevenir positif.

Recettes de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	76 605 €	74 105 €	74 845 €	81 719 €	103 200 €
74	Subventions d'exploitation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	16 800 €	45 840 €	94 947 €	93 360 €	130 000 €
78	Reprise sur amortissements et provisions		172 €	287 €	167 €	0 €
	TOTAL recettes	93 405 €	120 117 €	170 079 €	175 246 €	233 200 €

La redevance d'assainissement non collectif a été réévaluée lors du conseil communautaire de décembre 2020 et une pénalité pour non-réalisation de travaux instaurée (240 €), ceci afin de permettre le retour à l'équilibre de ce budget actuellement déficitaire. Ces pénalités ont permis le retour à l'équilibre de ce budget.

6.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	11 160 €
	TOTAL dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	16 160 €

La principale dépenses concernera l'évolution du progiciel de gestion du service.

Recettes d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
040	<i>Opérations d'ordre</i>	3 664 €	732 €	605 €	605 €	610 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	15 550 €
001	Excédent cumulé d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	TOTAL recettes	3 664 €	732 €	605 €	605 €	16 160 €

6.c La dette

Ce budget n'a pas de dette et il n'est pas prévu de recours à l'emprunt en 2026.

7) Le budget GEMAPI

Ce budget annexe assure la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

7.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
011	Charges a caractère général	572 699 €	364 286 €	6 896 714 €	408 268.65 €	1 379 145 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	238 987 €	292 048 €	305 530 €	456 498.67 €	501 552 €
014	Atténuation de produits	40 959 €	53 825 €	72 147 €	94 153 €	90 000 €
042	Operations d'ordre	41 530 €	36 273 €	38 900 €	74 231.07 €	150 000 €
65	Autres charges de gestion courante	1 546 813 €	1 611 793 €	1 987 797 €	2 646 780.56 €	2 250 036 €
66	Charges financières	10 901 €	10 231 €	10 159 €	25 297.70	30 000 €
67	Charges exceptionnelles	40 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	TOTAL dépenses	2 451 930 €	2 368 458 €	9 311 249 €	3 705 230 €	4 401 733 €

Les principales dépenses pour le BP 2026 concernent les participations versées auprès des syndicats de lutte contre les inondations (SMAGEAa, EPTB Lys Yser, Wateringues, Symvahem) avec enveloppe de 2 M€. Elle est en baisse par rapport à 2025 qui intégrait des participations exceptionnelles suite aux inondations.

Une provision de 500 00 € est inscrite pour des opérations de curage sur le bassin de la Lys.

Recettes de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
73	Impôts et taxes	2 269 167 €	2 262 566 €	2 769 969 €	3 267 914 €	3 270 000 €
74	Dotations et participations	953 213 €	960 900 €	4 915 880 €	3 546 033 €	1 121 733 €
75	Autres produits de gestion courante				486 943 €	
77	Produits exceptionnels	67 €	0 €	25 926 €	0 €	0 €
042	Operations d'ordre	0 €	0 €	13 695 €	0 €	0 €
002	Excédent de fonctionnement cumulé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	TOTAL recettes	3 222 447 €	3 223 466 €	7 725 471 €	7 300 891 €	4 401 733 €

Depuis 2025, le produit attendu pour la GEMAPI a été porté à 3.5M€. Il n'est pas prévu pour cette année de l'augmenter, mais cette réflexion devra être questionnée pour les années futures au vu des enjeux et des coûts à engager.

Toutefois, le résultat prévisionnel de fonctionnement pour 2025 sera largement excédentaire (3,6 M€) compte-tenu des subventions perçues suite aux inondations qui ont largement accompagné nos projets (pour rappel en 2025, le résultat était négatif de 1,6 M€).

7.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
16	Remboursement emprunts	116 666 €	116 666 €	116 666 €	141 667 €	160 000 €
20	Immobilisations incorporelles	84 985 €	68 043 €	691 181 €	595 621 €	1 891 000 €
204	Subventions d'équipement	31 076 €	33 844 €	72 438 €	0 €	50 000 €
21	Immobilisations corporelles	29 700 €	13 483 €	44 505 €	11 055 €	493 830 €
23	Immobilisations en cours	92 598 €	131 130 €	611 871 €	1 420 817 €	1 119 600 €
27	Autres immob. Financières	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
4581	Opérations sous mandats	0 €	864 €	360 324 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	229 831 €	0 €	44 646 €	0 €
040	Operations d'ordre	0 €	0 €	13 695 €	0 €	0 €
	Reste à réaliser dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
001	Déficit d'investissement cumulé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	TOTAL dépenses	355 027 €	593 863 €	1 910 683 €	2 213 806 €	3 714 430 €

En 2026, seront notamment proposés en investissements :

- Les études, notamment géotechniques sur le système d'endiguement (1,6 M€),
- Le remboursement des travaux portés par l'EPTB Lys Yser pour le Papi de la Lys (850 K€) notamment les retenues collinaires, le marais de Théroutte, les zones d'expansion de crues,
- Les travaux de sécurisation sur la digue BM1 (300 K€),
- L'acquisition d'un bateau faucardeur (168 K€),
- 210 K€ d'acquisitions foncières dans le cadre de la lutte contre les inondations,
- Une provision de 50 K€ au titre de la participation de la CAPSO dans le cadre du dispositif MIRAPI (1 000 € par habitation au maximum).

Recettes d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	BP 2026 indicatif
040	Operations d'ordre	41 530 €	36 273 €	38 900 €	74 231 €	150 000 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	716 309 €	3 931 €	1 119 983 €	38 609 €	550 000 €
13	Subventions	301 621 €	424 562 €	771 048 €	552 107 €	1 300 800 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	500 000 €	0 €	1 713 630 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	44 €	0 €
041	Operations patrimoniales	0 €	229 831 €	0 €	44 646 €	0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	126 552 €
4582	Operations sous mandat	0 €	0 €	210 973 €	74 851 €	0 €
001	Excédent antérieur	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Restes à réaliser recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	TOTAL recettes	1 059 461 €	694 599 €	2 640 907 €	784 488 €	3 714 430 €

Les principales recettes d'investissement pour 2026 proviennent des subventions pour les systèmes d'endiguement (1,3 M€).

La mise en œuvre des opérations reprises ci-dessus nécessiterait le recours à un emprunt d'équilibre prévisionnel à hauteur de près de 1,7 M€ en 2026. Toutefois, compte-tenu du niveau d'excédent qui sera repris lors du vote du compte administratif 2025, il est probable que celui-ci ne sera pas levé en 2026.

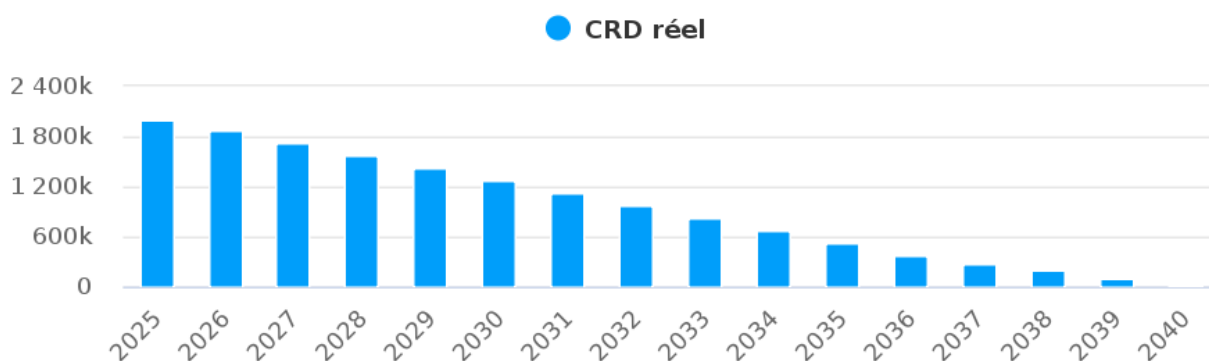
7.c La dette

Le stock de dette s'élève à 1.87 M€ au 31 décembre 2025 contre 2 M€ en 2024.

Elements de synthèse	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Variation
Votre dette globale est de :	1 870 833 €	2 012 500 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	1.32 %	1.31 %	↑
Sa durée résiduelle moyenne est de :	12 ans 7 mois	13 ans 6 mois	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	6 ans 4 mois	6 ans 10 mois	↓

3 emprunt(s) réparti(s) auprès de 2 établissement(s) prêteur(s).

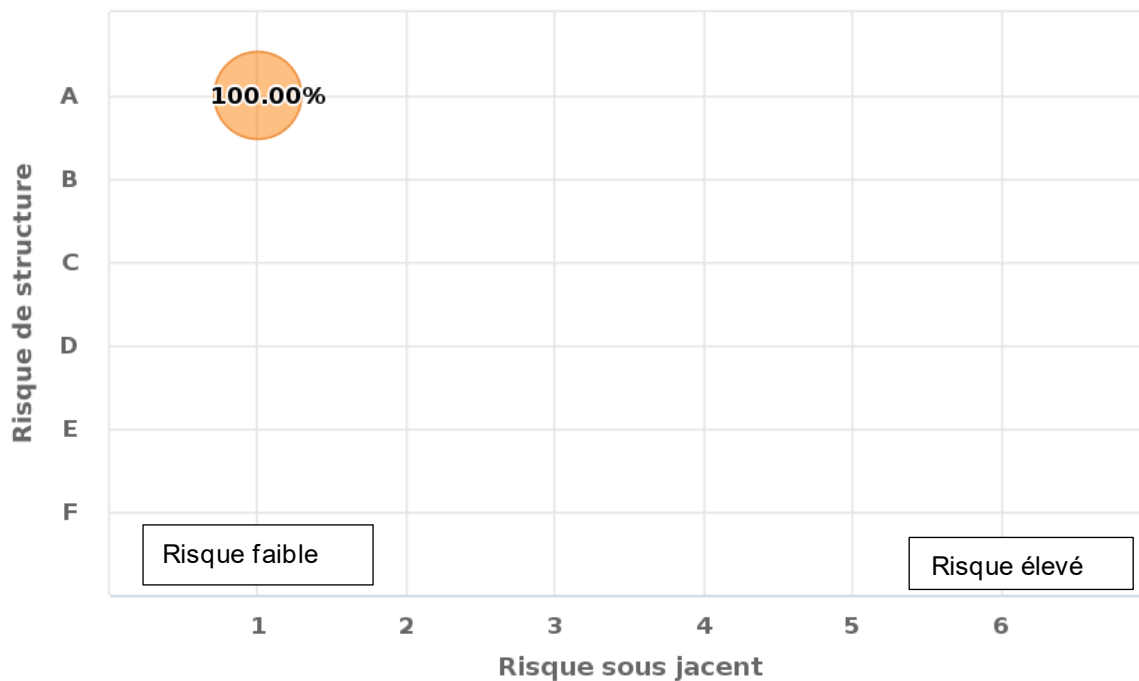
Profil d'extinction (capital, en €)



Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	1 870 833 €	100,00 %	1.32 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	1 870 833 €	100,00 %	1.32 %

Structure de la Dette (selon la charte Gissler)



Le recours à un emprunt d'équilibre prévisionnel à hauteur de près de 1,7 M€ est prévue en 2026 dans l'attente de la reprise des résultats 2025.

**SYNTHESE GENERALE DES BUDGETS
PREVISIONNELS 2026 CONSOLIDES**

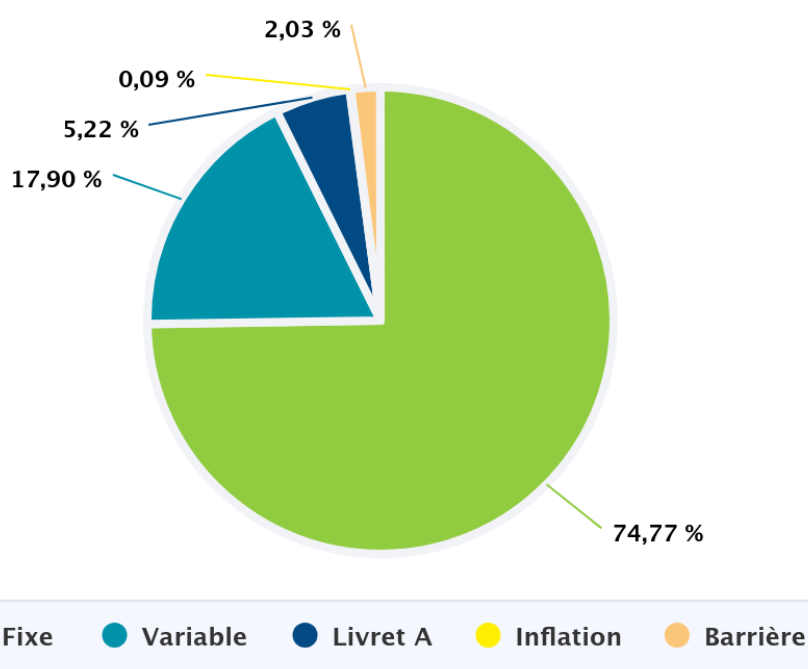
Prévision	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Principal	78 540 896 €	31 207 707 €	109 748 603 €
Développement économique	19 987 746 €	15 193 672 €	35 181 418 €
Transports	9 581 859 €	1 212 166 €	10 794 025 €
Déchets	17 203 600 €	2 638 500 €	19 842 100 €
Production et distribution eau	6 333 188 €	3 038 100 €	9 371 288 €
Assainissement	3 539 645 €	8 327 531 €	11 867 176 €
Assainissement non collectif	233 200 €	16 160 €	249 360 €
Gémapi	4 401 733 €	3 714 430 €	8 116 163 €
TOTAL	139 821 867 €	65 348 266 €	205 170 133 €

IV. SYNTHESE GENERALE RELATIVE A LA DETTE (TOUS BUDGETS REUNIS)

Elements de synthèse	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Variation
Votre dette globale est de :	66 904 036 €	71 331 478 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	* 2.07 %	* 2.27 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	12 ans 5 mois	13 ans 1 mois	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	6 ans 6 mois	6 ans 10 mois	↓

189 emprunt(s) réparti(s) auprès de 10 établissement(s) prêteur(s).

Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	50 024 236 €	74,77%	1,75%
Variable	11 974 840 €	17,90%	2,94%
Livret A	3 491 250 €	5,22%	2,69%
Inflation	57 816 €	0,09%	0,81%
Barrière	1 355 892 €	2,03%	4,57%
Ensemble des risques	66 904 036 €	100,00%	2,07%

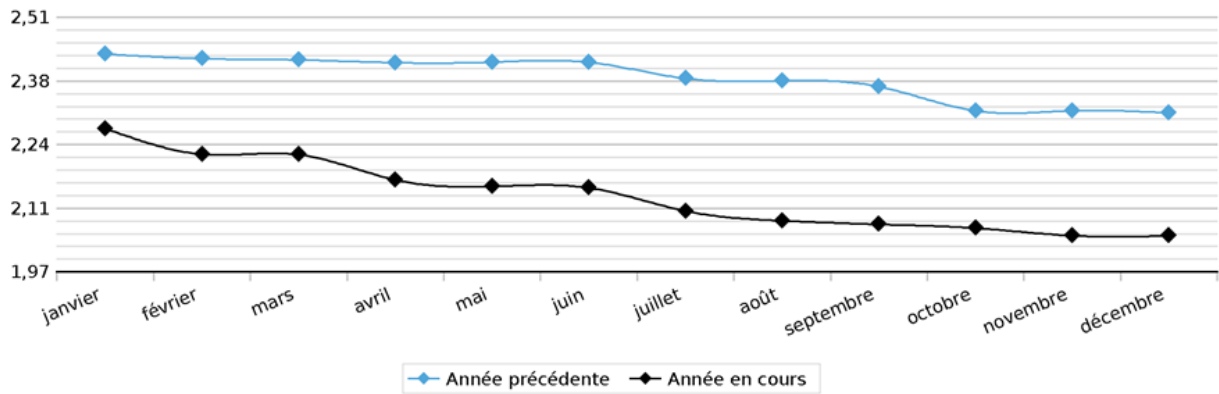


Définitions

Barrière : Un emprunt à barrière est un emprunt classique assorti d'une option où le taux est conditionné en fonction d'un indice sous-jacent qui s'active ou se désactive par rapport à un seuil fixé à l'avance dans le contrat de prêt (« la barrière »).

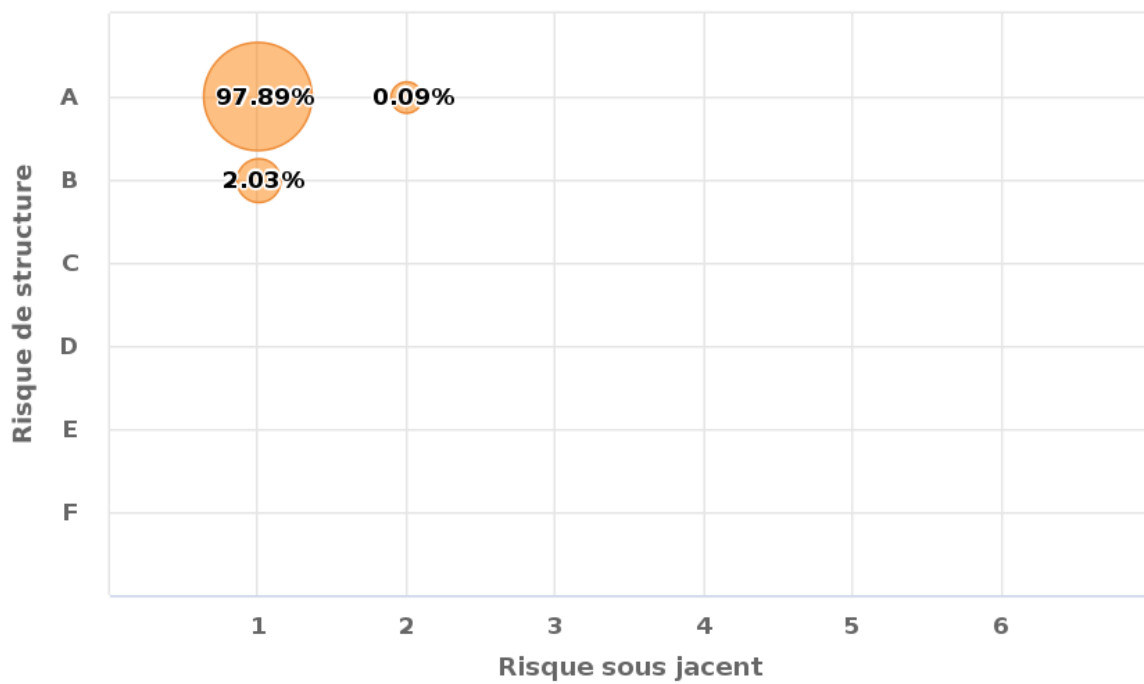
Barrière avec multiplicateur : un effet multiplicateur peut être également introduit au contrat. Le franchissement de la barrière conduit à une augmentation plus que proportionnelle du taux d'intérêt par rapport à l'indice sur lequel il est indexé.

Évolution annuelle du taux moyen (%)

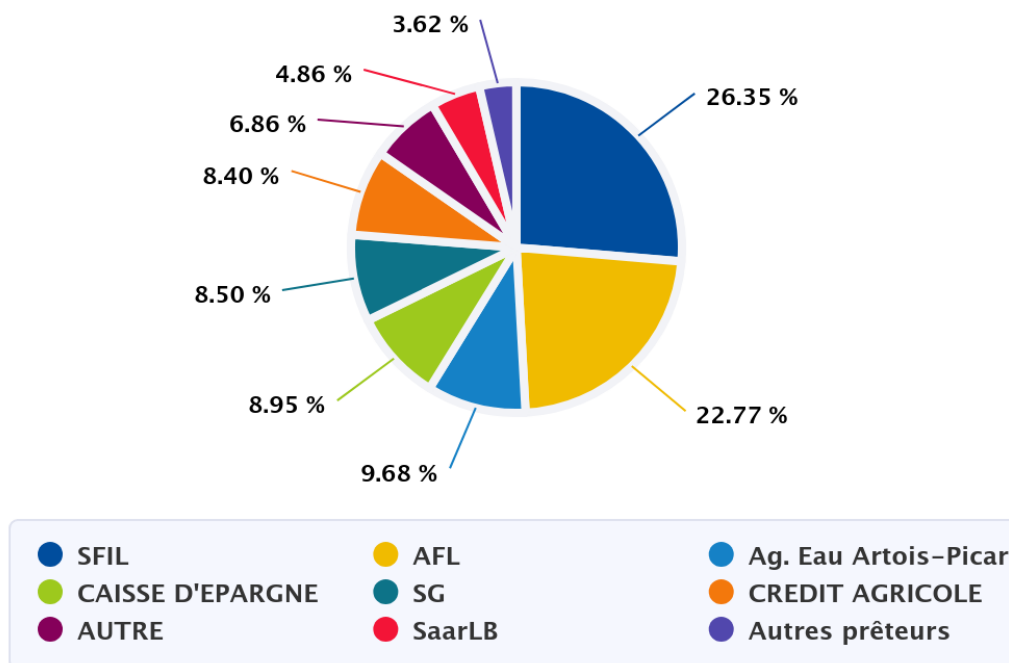


© Finance Active

Dettes selon charte de bonne conduite



Dette par prêteur



L'amélioration des conditions de taux a généré une diminution des intérêts sur les **emprunts à taux variable** (variable/livret A/inflation/barière) sur un encours total de 16 879 799 €, soit environ 485 K€ d'intérêts prévus en 2026 au taux moyen de 2.94% (tous budgets confondus) contre 558 K€ en 2025 au taux moyen de 3.25%.

Stratégie d'endettement 2026 :

L'arbitrage des nouveaux emprunts et des avis de tirage se fera sur les seuls index taux fixes ou monétaires en euro (classement Glissler 1A).

Les emprunts existants pourront être réaménagés ou refinancés selon les opportunités de taux.

Pour les prochains nouveaux emprunts, une répartition fixe/variable (60%/40%) pourrait être privilégiée (Glissler 1A uniquement). En période de taux plus élevés, cela permet de sécuriser à long terme, tout en optimisant une partie de l'encours sur le long terme en anticipant une amélioration du marché.

La durée des emprunts nouveaux n'excédera pas 20 années.

Simulation d'impact d'un emprunt de 5 M€ (3M€ au budget général et 2 M€ au budget économique) au 30 juin 2026 (besoin de financement 2025 estimé) au taux fixe annuel moyen de 3.50 % (durée : 20 ans) sur la dette globale de la CAPSO pour l'ensemble des budgets (capital et intérêts) :

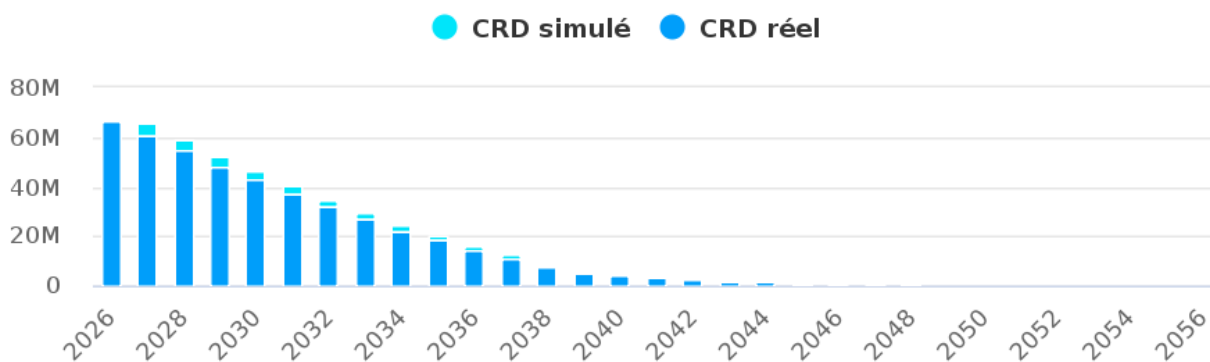


Tableau de profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2026	66 904 035,57 €	6 387 581,78 €	1 414 993,80 €	7 802 575,57 €	65 516 453,80 €
2027	65 516 453,80 €	6 594 963,47 €	1 364 175,00 €	7 959 138,44 €	58 921 490,36 €
2028	58 921 490,36 €	6 376 355,72 €	1 239 697,14 €	7 616 052,83 €	52 545 134,67 €
2029	52 545 134,67 €	6 077 985,74 €	1 105 535,60 €	7 183 521,31 €	46 467 148,95 €
2030	46 467 148,95 €	6 059 850,44 €	983 467,56 €	7 043 317,97 €	40 407 298,54 €
2031	40 407 298,54 €	5 638 199,85 €	861 632,87 €	6 499 832,69 €	34 769 098,72 €
2032	34 769 098,72 €	5 330 790,87 €	750 615,40 €	6 081 406,24 €	29 438 307,87 €
2033	29 438 307,87 €	4 689 502,43 €	644 016,93 €	5 333 519,33 €	24 748 805,48 €
2034	24 748 805,48 €	4 429 959,79 €	557 258,95 €	4 987 218,71 €	20 318 845,72 €
2035	20 318 845,72 €	4 323 619,84 €	471 743,63 €	4 795 363,44 €	15 995 225,90 €
2036	15 995 225,90 €	3 765 794,55 €	386 544,55 €	4 152 339,07 €	12 229 431,38 €
2037	12 229 431,38 €	3 419 270,75 €	303 856,93 €	3 723 127,65 €	8 810 160,66 €
2038	8 810 160,66 €	2 642 554,73 €	227 984,95 €	2 870 539,65 €	6 167 605,95 €
2039	6 167 605,95 €	1 726 421,07 €	171 038,71 €	1 897 459,75 €	4 441 184,91 €
2040	4 441 184,91 €	1 233 750,72 €	132 393,41 €	1 366 144,10 €	3 207 434,22 €
2041	3 207 434,22 €	849 401,52 €	105 085,34 €	954 486,85 €	2 358 032,71 €
2042	2 358 032,71 €	547 327,07 €	89 950,19 €	637 277,26 €	1 810 705,64 €
2043	1 810 705,64 €	361 964,01 €	76 628,95 €	438 592,96 €	1 448 741,63 €
2044	1 448 741,63 €	331 805,54 €	63 262,88 €	395 068,42 €	1 116 936,09 €
2045	1 116 936,09 €	311 474,68 €	49 395,60 €	360 870,28 €	805 461,41 €
2046	805 461,41 €	326 238,99 €	36 585,28 €	362 824,27 €	479 222,42 €
2047	479 222,42 €	50 357,34 €	22 990,12 €	73 347,46 €	428 865,08 €
2048	428 865,08 €	52 079,94 €	20 429,40 €	72 509,34 €	376 785,14 €
2049	376 785,14 €	53 896,42 €	17 947,29 €	71 843,71 €	322 888,72 €
2050	322 888,72 €	55 811,90 €	15 366,19 €	71 178,09 €	267 076,82 €
2051	267 076,82 €	57 831,77 €	12 680,69 €	70 512,46 €	209 245,05 €
2052	209 245,05 €	59 961,73 €	9 885,11 €	69 846,84 €	149 283,32 €
2053	149 283,32 €	62 207,77 €	6 913,44 €	69 121,21 €	87 075,55 €
2054	87 075,55 €	64 575,55 €	3 898,78 €	68 474,33 €	22 500,00 €
2055	22 500,00 €	11 250,00 €	753,75 €	12 003,75 €	11 250,00 €
2056	11 250,00 €	11 250,00 €	388,13 €	11 638,13 €	0,00 €

GLOSSAIRE

- AC** : Attribution de compensation
- BCE** : Banque Centrale Européenne
- BP** : Budget Primitif
- BPI** : Banque publique d'investissement
- CGI** : Code Général des Impôts
- CDC** : Caisse des dépôts et consignations
- CLEA** : contrat local d'éducation artistique et culturelle
- CRD** : Capital Restant Dû (dette) ou
Conservatoire à Rayonnement Départemental (culture)
- CET** : contribution économique territoriale
- CFE** : cotisation foncière des entreprises
- CVAE** : cotisation sur la valeur ajoutée
- DGFIP** : Direction Générale des Finances Publiques
- DILICO** : dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales
- DSIL** : dotation de soutien à l'investissement local
- DDTM** : direction départementale des territoires et de la mer
- DSC** : dotation de solidarité communautaire
- DGF** : dotation globale de fonctionnement
- DETR** : dotation d'équipement des territoires ruraux
- DRF** : dépenses réelles de fonctionnement
- DCRTP** : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- DUCSTP** : dotation unique de compensation de la taxe professionnelle
- EPCC** : Etablissement public de coopération culturelle
- EPF** : établissement public foncier
- IFER** : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
- IPSO** : Investir en Pays de Saint-Omer
- FCTVA** : fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
- FDPTP** : Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle
- FPIC** : fond de péréquation intercommunale et communale
- HCFP** : Haut Conseil des Finances Publiques
- Mdé** : Maison du développement économique
- OFGL** : Observatoire des finances et de la gestion publique locales
- PCAET** : Plan climat air énergie territoriale
- Prév** : prévisionnel
- PFF** : Pacte Fiscal et Financier
- SPL** : société publique locale
- RRF** : recettes réelles de fonctionnement
- TASCOM** : taxe sur les surfaces commerciales
- TEOM** : taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- TF** : taxe sur le foncier bâti
- TFNB** : taxe sur le foncier non bâti
- TH** : taxe d'habitation
- THRP** : taxe d'habitation sur les résidences principales
- RAM** : Relais d'assistantes Maternelles
- ZA** : zones d'activités

ANNEXE 1 - INDEMNITES ELUS

Conformément à l'article L5211-12-1 du CGCT qui stipule que chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

1) Rappel des indemnisations des élus votés pour chaque structure

- CAPSO du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

	Nombre d'élus concernés	Indemnité annuelle 2025 / élu	TOTAL 2025
Président	1 (1 ^{ère} période du 1 ^{er} janvier au 2 avril, 2 ^{nde} période à compter du 18 avril)	61 164,60€ 1 ^{ère} période 71 523,12 € 2 ^{nde} période	65.895.82 €
1 ^{er} Vice-Président	3 pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 17 avril puis 4 à compter du 18 avril	26.636,16 €	98.627.79 €
Vice-Président	9 puis 10 à compter du 18 avril	21.555,60 €	209.149,20 €
Conseiller délégué	15 pour la période du 1 ^{er} janvier au 16 avril, puis 11 à compter du 18 avril	10.111,92 €	123.253,08 €

- SMLA du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

	Nombre d'élus siégeant à la CAPSO concernés	Indemnité annuelle 2025 / élu	TOTAL
Vice-Président	8	7.024,08 €	58.367,22 €

- SMFM du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

	Nombre d'élus siégeant à la CAPSO concernés	Indemnité annuelle 2025 / élu	TOTAL
Vice-Président	1	9.224,04 €	2.324,96 €

- SMAGEAa du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

	Nombre d'élus siégeant à la CAPSO concernés	Indemnité annuelle 2025 / élu	TOTAL
Président	1	14.371,74 €	14.371,74 €
Vice-Président	1	5.825,40 €	5.825,40 €

- Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

	Nb élus concernés	Indemnité annuelle 2025/ élu	TOTAL
Présidente	1	15.291,12 €	15.291,12 €
Vice-Président	1	7.398.96 €	7.398.96 €

- Fédération de l'Energie du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

	Nb élus concernés	Indemnité annuelle 2025 / élu	TOTAL
Président	1	18.453,00 €	18.453,00 €

- SIDEALF du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

	Nb élus concernés	Indemnité annuelle 2025 / élu	TOTAL
Président	1	12.622,68 €	12.622.68 €

2) Bilan 2025 des indemnités perçues par des conseillers communautaires

- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

	Nombre d'Elus concernés	Montant 2025
CAPSO	28	496.925,89 €
SMLA	9	58.367,22 €
SMFM	1	2.324,96 €
SMAGEAa	2	20.197,14 €
Fédération de L'énergie	1	18.453,00 €
Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale	2	22.690,08 €
SIDEALF	1	12.622,68 €
Total	44	636.370,77 €

NB : suite au décès du Président M. Joël DUQUENOY le 2 avril 2025, un nouvel exécutif a été élu le 17 avril avec un nouveau bureau composé de :

- 1 Président
- 4 1^{er} Vice-Présidents
- 10 Vice-Présidents
- 11 Conseillers-Délégués